

Vache folle

■ Les retards s'accumulent dans le dépistage de la maladie

■ Le nombre de laboratoires capables d'effectuer les tests est très insuffisant

■ Certains abattoirs ne peuvent plus travailler

■ En Europe, le marché du dépistage s'élève à 300 millions d'euros

Lire page 16

Euthanasie passive : les faits et le débat

L'ARRÊT des traitements de réanimation constitue, en dépit de son caractère illégal, une pratique courante dans les unités de soins intensifs en France. Une étude, publiée dans l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet*, daté du 6 janvier, et signée de quatre médecins français, indique qu'un peu plus de la moitié (53 %) des décès survenus dans ces structures faisaient suite à une décision préalable de limiter ou d'arrêter les manœuvres de réanimation. Faute de disposer de recommandations, de documents d'orientation, les médecins ne trouvent une légitimité à leur décision que par des discussions collectives au sein de l'équipe soignante.

Lire page 8 et notre éditorial page 13

Le défi d'un ex-dictateur



AUGUSTO PINOCHET

LE GÉNÉRAL Augusto Pinochet refuse de se soumettre aux examens médicaux et à l'interrogatoire ordonnés par le juge Guzman. Ce juge instruit les plaintes déposées au Chili contre l'ancien dictateur pour des crimes commis pendant qu'il était au pouvoir.

Lire page 3

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1, £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$

M 0147 - 106 - 7,50 F



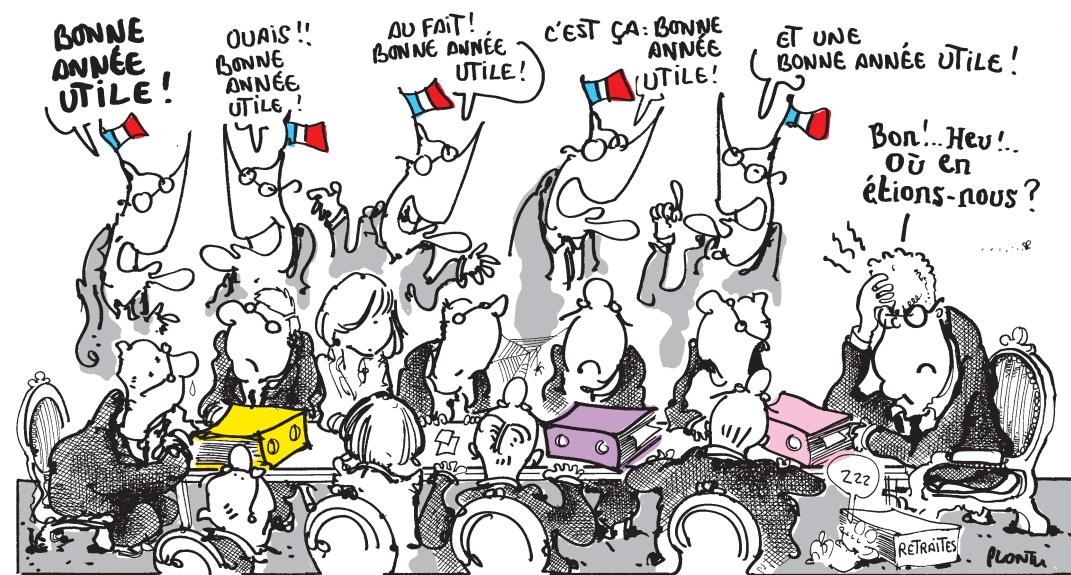
Jospin face au défi de l'« année utile »

- Le premier ministre veut échapper au reproche d'immobilisme, suggéré par Jacques Chirac
- Il invite chaque ministre à continuer les réformes en 2001
- Priorité au social et à la sécurité
- Il envisage de quitter Matignon début 2002 pour mener sa campagne présidentielle

LIONEL JOSPIN a réuni ses ministres, jeudi 4 janvier, pour tracer leur feuille de route, et donc la sienne, jusqu'à l'élection présidentielle de 2002. Distribuant conseils et consignes, le premier ministre a

affirmé que le gouvernement « ne va pas se croiser les bras », qu'il démentira les accusations d'immobilisme lancées par l'opposition, et qu'il ne se laissera pas enfermer par les recommandations de Jac-

ques Chirac. Le président de la République, dans ses vœux aux Français, avait enjoint au gouvernement de faire de 2001 une « année utile ». Les ministres sont invités à valoriser, sur le terrain,



LADAN/AP

Syndrome des Balkans

Le Pentagone face à l'Europe

Le Pentagone reconnaît avoir utilisé de l'uranium appauvri dans des armes anti-chars en Bosnie et au Kosovo, notamment sur des avions A10 Thunderbolt (photo). Mais les Américains refusent de renoncer à ce type de munitions et continuent de nier tout lien avec les cancers dont sont morts de jeunes soldats belges, italiens et portugais, qui ont servi en ex-Yugoslavie. La plupart des pays européens s'inquiètent. En France, quatre jeunes militaires sont traités pour leucémie.

p. 4



Lire pages 6 et 7

Aux frontières de la France, les Turcs doivent parler arabe et les Bulgares anglais

LA GÉOPOLITIQUE pratiquée par le ministère de l'intérieur révèle quelques surprises dans les zones d'attente frontalier réservées aux étrangers. Ne trouvant pas suffisamment d'interprètes dans certaines langues parlées par les demandeurs d'asile, les services du ministère viennent d'innover en instaurant des « correspondances en langue maternelle ONU » pour chaque idiome pratiqué. La trouvaille de la Place Beauvau débouche sur des aberrations qui pourraient prêter à sourire si le sort de quelques centaines de personnes n'en dépendait.

Quand un étranger débarque à l'aéroport de Roissy et demande l'asile à la frontière, il est placé en zone d'attente pour personnes en instance (ZAPI) et entendu par des agents de la division asile aux frontières (DAF) du ministère des affaires étrangères. Selon la loi Chevènement sur l'immigration, ces demandeurs d'asile peuvent bénéficier de l'assistance d'un interprète dans leur langue maternelle afin qu'ils puissent expliquer au mieux leur itinéraire et comprendre la procédure dont ils sont l'objet. Depuis deux ans, confronté à une augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile arrivant à l'aéro-

port de Roissy, le ministère de l'intérieur avait généralisé la traduction par voie téléphonique. Saisie par les associations, la Cour de cassation avait jugé cette pratique illégale, dans un arrêt du 7 octobre 1999, et rappelé que les interprètes devaient être « nécessairement présents aux côtés de l'étranger ».

S'appuyant sur cette décision, les juges délégués chargés de statuer sur la prolongation du maintien en zone d'attente des étrangers interdits d'accès sur le territoire avaient multiplié les décisions de remise en liberté pour défaut d'interprétariat. En 2000, ces jugements ont concerné près de 37 % des personnes maintenues. Pour le ministère de l'intérieur, ces décisions, contradictoires avec sa politique de contrôle des flux migratoires, ne pouvaient pas durer plus longtemps. Les agents de la police aux frontières (PAF) viennent donc de recevoir le renfort d'interprètes embauchés en contrat à durée déterminée. Et, en guise de vade-mecum de la traduction, un tableau récapitulant, pour chaque langue utilisée par les étrangers, une « langue ONU » dans laquelle ces demandeurs d'asile sont censés s'exprimer. Les Iraniens, Kurdes et Turcs

doivent désormais expliquer les faits de persécution subis en arabe. Les Tamouls, mais aussi les Roumains et les Bulgares, devront s'expliquer en anglais. Tout comme les Polonais... les Italiens ! Quant aux Peuls ou aux Vietnamiens, c'est en français qu'ils seront entendus.

L'avocate Catherine Herrero, du bureau de Bobigny, a ainsi assisté, à la mi-décembre, des Tamouls qui n'avaient « rien compris » à la procédure dont ils étaient l'objet : « Devant le tribunal, le représentant du ministère a avoué que, comme la PAF n'arrivait pas à trouver un traducteur en tamoul, ils avaient utilisé la "langue des diplomates" », raconte-t-elle. « C'est complètement aberrant et ça en dit long sur les erreurs culturelles faites par le ministère de l'intérieur ! », s'indigne Hélène Gacon, présidente de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafe). Au ministère de l'intérieur, on explique que des efforts importants ont été faits avec l'embauche d'un « pool d'une vingtaine d'interprètes ». Quant au tableau, il ne fait que reprendre les « langues officielles reconnues par l'ONU ».

Sylvia Zappi

L. MORRISON

Les couleurs du blanc

C'est toute la richesse du blanc, considéré comme un des langages les plus universels, qui va être mise en scène au Salon Maison et Objet, dans son exposition sur les arts de la table et l'objet de décoration. Ce Salon, formidable indicateur de tendance, montre que le blanc n'a plus de valeur élitaire mais qu'il a su aller à la rencontre du grand public, grâce aux créateurs et aux fabricants.

p. 21



KLAUDIUS BURAN

Comment relancer le débat européen

PLUS LES JOURS passent, et plus les jugements portés sur le sommet européen de Nice se font sévères. Jacques Chirac l'a reconnu lui-même en petit comité : « Pour faire l'Europe, il faut une volonté et une vision, et aujourd'hui les visionnaires sont fatigués. » Nicole Fontaine, présidente du Parlement de Strasbourg, va plus loin lorsqu'elle déclare dans un entretien au Parisien : « Le problème est surtout qu'on assiste, chez les hommes politiques, à une sorte de renationalisation des esprits. » Ce n'est pas Hubert Védrine qui la démentira : « Quand le moteur franco-allemand est affaibli, écrit-il dans son récent livre, *Les Cartes de la France à l'heure de la mondialisation* (Fayard), rien ne vient le remplacer », et, dans le long article qu'il a donné en décembre à *Monde diplomatique* sur sa politique étrangère, il parle à peine de l'Europe. Etrange, en un moment où notre pays exerçait la présidence de l'UE.

Personne n'attend de la présidence suédoise, qui a pris sa relève, une relance de ce qu'on appelait autrefois la construction européenne. Elle s'est donné comme programme « les trois E » : élargissement, emploi, environnement. Faut-il s'en contenter, en se disant qu'il y a assurément beaucoup à faire dans ces trois domaines ? Ce n'était pas la

peine alors de répéter à longueur de journée depuis des années : a) qu'il ne saurait y avoir d'élargissement sans approfondissement ; b) que l'approfondissement en question, dont Helmut Kohl avait accepté en son temps le principe, constituait la contrepartie *sine qua non* d'une réunification faisant de l'Allemagne le pays le plus peuplé et le plus puissant du continent.

Ce serait aussi ignorer que, sous le double coup d'élections « abracadabantesques » et d'un blues économique dont profite déjà l'euro, la conjoncture américaine a changé du tout au tout, offrant une nouvelle chance à l'UE. La sympathie que la plupart des gouvernements européens éprouvaient pour la candidature Gore était tempérée par la crainte de voir l'impérieuse Madeleine Albright, qui regardait l'OTAN comme le principal facteur d'unification de l'Europe, remplacée à la tête du département d'Etat par l'actuel ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, Richard Holbrooke, dont on a souvent constaté, notamment dans les Balkans, la tendance à se mêler de tout.

André Fontaine

Lire la suite page 13



CLAUDIO SIBILANI

Voyage dans la Caraïbe

2. - Saint-Domingue l'explosive

Après Porto Rico, l'écrivain François Maspero poursuit son périple en République dominicaine. Entre exode rural et spéculation immobilière, la capitale, Saint-Domingue, incontrôlée, incontrôlable, est une ville au bord de l'explosion.

p. 12

International	2	Tableau de bord	17
France	6	Aujourd'hui	20
Société	8	Météorologie-Jeux	22
Carnet	10	Culture	23
Régions	11	Guide culture	25
Horizons	12	Kiosque-Abonnements	26
Entreprises	16	Radio-Télévision	27

Offre spéciale jusqu'au 31 janvier 2001

REPRISE jusqu'à 35.000 F ttc*

REPRISE de votre véhicule 35.000 F ttc* quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie pour l'achat d'une Citroën récente XM, 25.000 F ttc* pour l'achat d'une Citroën récente XANTIA ou EVASION, 10.000 F ttc* pour l'achat d'une Citroën récente XSARA, 8.000 F ttc* pour l'achat d'une SAXO ou BERLINGO.

CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime Fournisseur officiel en bonnes affaires

• FAIBLE KILOMÉTRAGE • PRIX ATTRACTIF • GARANTIE 1 AN • PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE • FINANCEMENT À LA CARTE

Paris 15^e 10, Place Etienne Permet 01 53 68 15 15
Paris 14^e 50, boulevard Jourdan 01 45 89 47 47
Coignières (78) 74, RN 10 01 30 66 37 27
Bezons (95) 30, rue E. Zola 01 39 61 05 42
Thiais (94) 273, av de Fontainebleau - RN7 01 46 86 41 23
Limay (78) 266, rte de la Noué-Port Autonome 01 34 78 73 48
Nantes (44) 7, bd des Martyrs Nantais - Ille Beaufort 02 40 89 21 21
Corbas (69) ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Méneux 04 78 20 67 77
Vitrolles (13) Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux 04 42 78 77 37

10 F; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1, £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$

*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles.

COMMERCE La Chine négocie toujours son entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui compte 140 pays membres. Le président Clinton, qui cédera sa place à

George W. Bush le 20 janvier, a fait de ce dossier l'une de ses priorités, mais des divergences subsistent encore entre les membres de l'Organisation sur les conditions d'adhésion de Pékin.

● LES NÉGOCIATIONS devraient reprendre à Genève le 10 janvier. Pékin a déjà un pied dans l'OMC avec Hongkong et Macao, qui en sont membres à part entière. ● LES ETATS-UNIS, l'Eu-

rope et la plupart des grands pays ont déjà conclu un accord-cadre avec Pékin. ● LE MEXIQUE craint l'arrivée des produits chinois sur son territoire. ● UN AN APRÈS l'échec, à Seattle, du

lancement d'un nouveau cycle de négociations sur l'ensemble du commerce international, les conditions ne sont toujours pas réunies pour faire une nouvelle tentative.

La Chine espère adhérer à l'OMC avant le départ de Bill Clinton

Pékin souhaite éviter d'avoir à reprendre les négociations avec la nouvelle administration américaine pour rejoindre les 140 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce. De nouvelles discussions doivent s'engager le 10 janvier à Genève

GENÈVE

de notre correspondant

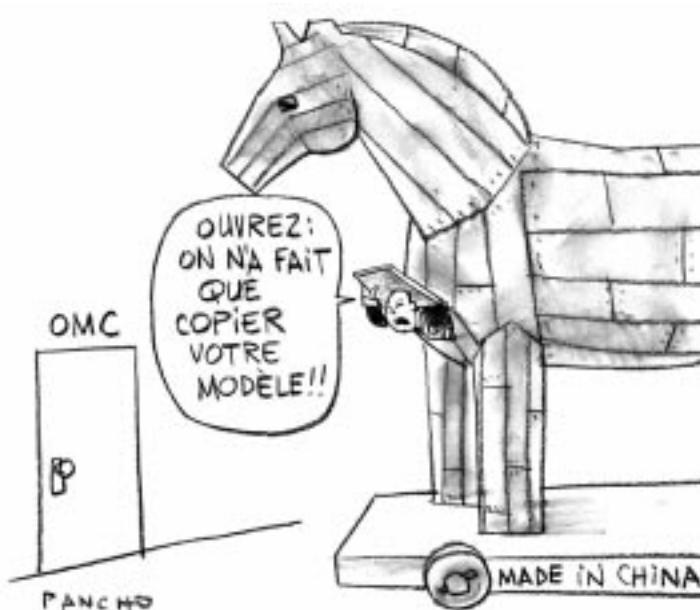
L'année 2000 s'est achevée et la Chine n'a toujours pas réussi à forcer la porte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Alors qu'elle semblait se rapprocher du but au bout d'une longue marche de quatorze ans, la dernière série de négociations au siège de l'OMC, début décembre à Genève, a sans doute permis des progrès sensibles, mais pas suffisants pour déboucher sur une percée majeure. Faute d'accord, il a donc fallu une nouvelle fois reporter les échéances et les 140 membres de l'Organisation se sont donné rendez-vous du 10 au 17 janvier sur les bords du Léman pour reprendre leurs pourparlers avec la délégation chinoise.

A quelques jours de l'investiture du nouveau président américain, George W. Bush, le 20 janvier, cette rencontre prend l'allure d'une course contre la montre pour Pékin. Concernés au premier chef, la Chine et les Etats-Unis espèrent tous deux conclure avant cette date. Comme vient de le rappeler le principal négociateur chinois, Long Yongtu, son pays se montre d'autant plus pressé d'aboutir qu'il souhaite ainsi éviter d'avoir à reprendre les tractations avec la nouvelle administration américaine. Le gouvernement démocrate sortant, qui n'a pas ménagé ses efforts pour frayer la voie à l'adhésion de la Chine à l'OMC, aurait également bien voulu voir cette perspective se

concrétiser avant le départ du président Clinton. La représentante des Etats-Unis pour les relations commerciales internationales, Charlene Barshefsky, a cependant admis que si le succès n'était pas garanti en janvier, il le serait « *peu après* », alors que, plus prudent, le négociateur américain à Genève, Don Philips, avait averti que « *nombre de questions épineuses restent à discuter* ». En fait, tout le monde s'accorde à reconnaître que le déblocage de la situation passe une fois encore par des « *décisions politiques* ».

EXERCICE DÉLICAT

L'année précédente déjà, une volonté politique affirmée de part et d'autre avait permis de déblayer le terrain. Pour la première fois, un accord se profilait à l'horizon dans de laborieuses négociations qui s'éternisaient depuis que la Chine avait fait acte de candidature en 1986 d'abord au GATT, puis à l'OMC qui lui a succédé en 1995. D'ailleurs, Pékin était tellement sûr de son fait qu'il s'était empressé de faire construire son futur siège auprès de l'OMC, espérant même pouvoir l'inaugurer officiellement en octobre 2000 à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République populaire. Auparavant, le Sénat américain avait levé un dernier obstacle en se prononçant en faveur de relations commerciales permanentes et normales avec la Chine. Autre signe encourageant : des accords bilatéraux



avaient été conclus avec cinquante pays, dont les quinze de l'Union européenne, le Mexique restant le seul à n'avoir pas encore achevé ces discussions (*lire ci-dessous*).

La principale pierre d'achoppement demeure maintenant la rédaction d'un volumineux protocole d'accord définissant les modalités de l'accession de la Chine. Sur une base multilatérale, il s'agit de prendre en compte les concessions consenties dans les négociations bilatérales pour en faire bénéficier les pays n'ayant pas directement discuté avec Pékin et les étendre

aux 140 membres de l'OMC. L'exercice est d'autant plus délicat qu'il peut donner lieu non seulement à des demandes de clarification et de garanties, mais également à de nouvelles exigences, voire à d'ultimes marchandages.

L'apréte des négociations a éclaté au grand jour lors d'une session, fin septembre, du groupe de travail sur l'accession de la Chine. Alors que cette réunion, la douzième du genre en quatorze ans, avait été présentée comme décisive, un vif incident entre le délégué chinois et le président du groupe, l'ambassa-

deur de Suisse Pierre-Louis Girard, a soudainement renversé la vaillance. Rongeant son frein, le négociateur de Pékin n'avait pas hésité à accuser le représentant helvétique de partialité, le sommant même de démissionner, au risque de compliquer encore davantage les pourparlers. Plusieurs diplomates s'étaient alors demandé s'il ne fallait pas voir dans cet accrochage le signe de sérieuses résistances à l'ouverture en Chine même.

GARANTIES CONCRÈTES

Après cet escandale, l'atmosphère s'est quelque peu détendue à la suite du voyage, à la mi-octobre, de Charlene Barshefsky à Pékin et du sommet Europe-Chine, une semaine plus tard. Désireux sans doute de faire plaisir à ses hôtes, le président Jacques Chirac s'était même laissé aller à déclarer que la Chine pourrait adhérer à l'OMC « *avant la fin de l'année* ». Le propos était peut-être hasardeux, mais toujours est-il que les discussions ont repris une semaine en novembre, puis quatre jours en décembre.

S'ils sont encore loin du compte, les négociateurs ont fait état d'*« avancées »* dans plusieurs dossiers. Ainsi sont-ils parvenus d'abord à un accord sur l'harmonisation et la transparence des règles de l'administration chinoise, ainsi que sur les contingents tarifaires appliqués par Pékin aux produits importés. Ensuite, ils ont annoncé

des percées concernant la protection de la propriété intellectuelle et la prévention des contrefaçons, les subventions et les licences pour les services, ou encore le mécanisme de contrôle des mesures à prendre par la Chine pour se conformer à ses futurs engagements. Des questions hautement techniques d'autant plus délicates à résoudre qu'elles touchent à la complexité de la législation intérieure chinoise. En fait, le malentendu repose sur les difficultés de la Chine à s'adapter au fonctionnement de l'OMC, fondé sur la méfiance : alors que Pékin exige qu'on lui fasse confiance, ses interlocuteurs n'entendent pas se contenter de promesses et demandent des garanties concrètes.

A Genève, les paris sont ouverts et les rumeurs vont bon train. Les plus optimistes entendent une issue favorable au premier trimestre, tandis que d'autres n'envisagent pas de dénouement avant l'été. D'ailleurs, il convient aussi de ne pas oublier que Pékin a déjà un pied, voire deux, dans l'Organisation, avec Hongkong et Macao, membres à part entière. Et Taïwan attend son tour dès que la Chine aura été admise. Confiant, mais néanmoins conscient des derniers obstacles encore à surmonter, le négociateur chinois a lui-même rappelé la règle de l'OMC : « *Rien n'est conclu tant que chaque chose n'est pas réglée.* »

Jean-Claude Buhrer

Mexico n'a toujours pas aplani ses divergences avec Pékin

GENÈVE

de notre correspondant

Alors que, fin septembre, la Chine avait conclu 36 accords bilatéraux avec les pays qui le souhaitaient, un dernier irréductible, le Mexique, n'a toujours pas aplani ses divergences avec Pékin. Le principal point de friction demeure l'insistance de Mexico de se réserver le droit de maintenir des taxes antidumping pour se prémunir d'une invasion de produits chinois bon marché. Le Mexique se plaint aussi d'un déséquilibre croissant des échanges commerciaux entre les deux pays. Ainsi, en 1999, son déficit commercial s'élevait à près de 1,8 milliard de dollars, les exportations mexicaines vers la Chine atteignant à peine 124 millions, tandis que ses importations se situaient autour de 1,9 milliard de dollars.

Le Mexique n'est d'ailleurs pas le seul à se sentir menacé par l'afflux des produits chinois. Les Etats-Unis, l'Union européenne et nombreux d'autres pays enregistrent déjà d'importants déficits commerciaux avec la Chine. Pour les onze premiers mois de l'année 2000, Pékin a

annoncé un excédent commercial de 23,5 milliards de dollars. Craignant de voir leurs marchés inondés d'articles chinois produits souvent dans des conditions incompatibles avec les normes internationales concernant le travail des enfants ou des prisonniers, plusieurs pays ont réclamé une clause de sauvegarde pour se protéger dans des circonstances exceptionnelles.

Pour ne pas pâtrir davantage d'une adhésion de la Chine à l'OMC, le Mexique souhaite obtenir des facilités d'accès au marché chinois, notamment pour ses exportations d'avocats, de poisson et de sucre. Lui-même producteur à bon compte de chaussures et de textiles, il redoute aussi qu'une concurrence chinoise accrue ne mette à mal ses industries-clés et ses ventes aux Etats-Unis, de loin son principal partenaire. Pour protéger son propre marché, il n'entend pas renoncer aux mesures antidumping introduites en 1993 visant des milliers de produits chinois dont les jouets, les chaussures et les vêtements. Le Mexique estime que ces taxes sont conformes aux règles

de l'OMC, alors que la Chine prétend le contraire.

Visiblement mécontent de cette résistance obstinée, Pékin ne dissimule guère son agacement. Le principal négociateur chinois, Long Yongtu, connu pour ses sorties peu amènes, a lâché d'un ton excédé, à l'occasion d'un séminaire à Hongkong sur les investissements en Chine le 19 décembre : « *Le Mexique est un petit pays qui ne veut pas conclure ses négociations avec nous pour se donner de l'importance. Je suis très patient et je ne veux pas laisser la mouche me monter au nez, car je ne fais pas de politique.* » Piqué au vif de l'orgueil national, le nouveau gouvernement mexicain s'est borné à avertir que les pourparlers avec Pékin risquaient de durer encore. De tels tiraillements ne contribuent évidemment pas à détendre l'atmosphère, même si les discussions bilatérales avec le Mexique peuvent théoriquement se prolonger après l'admission de la Chine à l'OMC.

J.-C. B.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui comprend 140 membres, est une institution chargée de fixer les règles du jeu du commerce mondial et de les faire respecter. L'ancien premier ministre néo-zélandais Mike Moore en est, depuis le

1^{er} septembre 1999, le directeur général. Le vice-premier ministre thaïlandais Supachai Panitchpakdi doit lui succéder en 2002.

● **Du GATT à l'OMC.** De la naissance du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), en janvier 1948, sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, à celle de son héritier, l'OMC, en 1995, en pleine mondialisation de l'économie, le système commercial multilatéral a permis une libéralisation des échanges qui a ouvert une ère de croissance économique et de

prospérité sans précédent.

● **Services.** Alors que le GATT avait surtout pour objectif de libérer le flux du commerce des marchandises, l'Organisation mondiale du commerce vise à étendre la libéralisation du commerce des services.

● **Absents.** Deux grands pays, la Chine et la Russie, ne font pas encore partie de l'OMC. Les quatre principales puissances commerciales de la planète (Etats-Unis, Union européenne, Japon et Canada) insistent pour que leur adhésion se fasse sur des critères commerciaux et non pas politiques.

● **Négociations.** A Seattle, en décembre 1999, l'opposition des pays en développement et les manifestations de la société civile ont fait échouer le lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales.

Le sommet de Seattle a échoué, mais la mondialisation continue de plus belle

DEPUIS la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle (Etats-Unis), début décembre 1999, rien n'est plus comme avant. Le mouve-

ANALYSE
La « panne » de décembre 1999 s'est transformée en échec pour tous

ment citoyen qui a médiatiquement explosé à l'occasion de la tentative de lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales par l'OMC a surpris tout le monde par son ampleur et laissé des traces. Désormais, pas une assemblée internationale ne peut se tenir sans qu'un mouvement de contestation ne vienne la perturber. Davos, Washington, Okinawa, Prague, Nice... : chaque rencontre a des résultats, pas un petit goût d'insurrection plus ou moins bonhomme. Pour autant, rien ne sera plus, non plus, comme à Seattle : les pays hôtes s'organisent. On l'a vu à Prague à l'occasion de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, où les autorités pragoises avaient déployé

un impressionnant dispositif policier et fermé les frontières à tout individu suspect à leurs yeux. On le voit aussi à la difficulté, pour l'OMC, de trouver un lieu pour la prochaine conférence ministérielle, prévue fin 2001.

Décembre 1999 a marqué un tournant dans les relations internationales. Pour la première fois, le monde a été témoin, sur le terrain, de la confrontation entre la démocratie virtuelle et la démocratie formelle, celle des représentants des Etats. Pendant ces quelques jours où se sont affrontés, dans la ville de Boeing et de Microsoft, les tenants de l'ouverture totale des marchés et les défenseurs d'une mondialisation plus respectueuse des individus, jamais le village mondial n'avait montré de telles lignes de fracture : entre le dehors (la rue) et le dedans (le lieu de la négociation), mais également au sein même des enceintes de négociation, entre le Nord et le Sud. A Seattle, « *le village planétaire a trouvé son opinion publique. Il sait qu'il faut aussi compter sur sa « banlieue sud »* », relève Alex Kojève, nom d'emprunt sous lequel se cachent deux hauts fonctionnaires français spécialistes de la politique commerciale.

Pour la première fois, les pays en développement ont voulu peser sur les débats. Autant que la contestation extérieure, ce sont eux qui ont contribué à l'échec du sommet de Seattle en refusant d'être marginalisés dans le processus de négociation, et de se voir imposer les nouveaux sujets du Nord ou perçus comme tels (environnement, normes sociales, concurrence, investissement). Mais cette demande de participation au débat multilatéral, contrairement à la contestation des ONG, ne visait pas à ralentir la libéralisation des échanges, mais à contraindre les pays du Nord à ouvrir les marchés.

CAUSES BLOQUÉES

Depuis, le Sud n'a cessé de réclamer cet accès plus large à ses produits. Les pays en développement l'ont encore répété à Bangkok lors de la 10^e Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, en février 2000, ou en novembre à Libreville lors de la réunion des ministres africains du commerce.

Si le rituel des manifestations perturbant les réunions internationales est bien établi, les causes défendues, elles, sont toutes bloquées ou presque. Le commissaire au

commerce européen, Pascal Lamy, a beau appeler de ses vœux un nouveau cycle de négociations commerciales, l'agenda est plus qu'incertain. Seattle a provoqué une panne qui s'est transformée en échec pour tous :

– Les pays industrialisés ont montré leur incapacité à répondre aux deux contestations contradictoires des ONG et du Sud. Tout mouvement vers la société civile comme les normes sociales, la transparence à l'OMC, l'environnement ou la protection des consommateurs bloque un peu plus les pays en développement.

– Les mouvements antimondialisation ne sont aucunement parvenus à ralentir la mondialisation, quand bien même l'ouverture d'un nouveau cycle a été différée. Le commerce international a repris sa progression après la crise des pays émergents des années 1997-1998. Selon la Banque mondiale, le volume des échanges mondiaux devrait progresser cette année de 12,5 %, le chiffre le plus élevé depuis le début des années 70 ; les fusions-acquisitions transfrontalières n'ont jamais été aussi florissantes ; Internet a fait exploser les frontières.

– Malgré leurs revendications

d'une plus grande ouverture des marchés du Nord, les pays en développement n'ont toujours pas eu gain de cause. Comme le constate la Banque mondiale, les obstacles au commerce dressés par les pays industriels sont toujours aussi nombreux.

Pour Pascal Lamy, partisan de l'ouverture totale des marchés, le bilan n'est pas aussi négatif. « *La situation s'est beaucoup éclaircie depuis l'an dernier, aussi bien dans le rapport Nord/Nord que dans le rapport Nord/Sud* », affirme-t-il.

Le gel des négociations comporte pourtant un risque : celui de fragiliser l'OMC et le système multilatéral. Or, d'une part, il serait dangereux de laisser l'OMC se réduire à une instance quasi juridictionnelle de règlement des différends, où les juges prendraient le pas sur les politiques. D'autre part, un affaiblissement du multilatéralisme pourrait provoquer une multiplication d'initiatives régionales (l'Asie s'y prépare) dont l'Europe serait exclue.

Un an après Seattle, la régulation du commerce patine, et la « mondialisation au bénéfice de tous » est introuvable. Sans leur en faire porter la responsabilité, on peut s'interroger sur le rôle des mouve-

ments de contestation. Les manifestants ne se fourvoient-ils pas en rejetant en bloc toute forme de mondialisation et de commerce ? Ne se trompent-ils pas de cible en attaquant des organes de régulation et non pas les Etats, au risque d'apparaître comme les faux-nez des souverainistes et de faire le jeu d'intérêts économiques particuliers ? Ann Petifor, présidente du mouvement Jubilee 2000, n'avait-elle pas raison lorsqu'à Prague elle a souligné que les patrons du FMI et de la Banque mondiale ne sont que des fonctionnaires qui appliquent les consignes des gouvernements du G7, appelant implicitement à une action plus politique mettant directement en cause les gouvernements ? Ce qui est vrai pour les institutions de Bretton Woods est vrai pour l'OMC. La lutte contre le pouvoir de l'argent et la mainmise des multinationales sur le village planétaire passe par une pression sur les politiques. Le 1^{er} Forum social mondial, qui doit se réunir du 25 au 30 janvier à Porto Alegre, au Brésil, à l'initiative des mouvements antimondialisation, ouvrira peut-être des pistes de réflexion dans cette direction.

Babette Stern

La Ligue arabe apporte un soutien « unanime » à l'Autorité palestinienne

Israël et les Palestiniens discuteront dimanche des questions de sécurité

A quelques jours de discussions israélo-palestiniennes, à Washington, par Américains interposés, sur une possible reprise des négociations de

paix, la Ligue arabe a apporté jeudi 4 janvier son soutien à la position de l'Autorité palestinienne. Dimanche, au Caire, Israéliens et Palestiniens

doivent examiner, en coopération avec le directeur de la CIA, George Tenet, les moyens de réduire la violence.

LA LIGUE ARABE a apporté, jeudi 4 janvier, son soutien « *unanime à la position* » de l'Autorité palestinienne quant aux conditions de la paix avec Israël. Cet appui a été exprimé à quelques jours de l'ouverture à Washington, par Américains interposés, de discussions entre l'Etat juif et les Palestiniens destinées à examiner les chances d'une relance des pourparlers de fond.

En attendant, les responsables des deux parties, tout en se déclarant disposés à faire de leur mieux, sont demeurés prudents quant aux chances de succès avant la fin, le 20 janvier, du mandat du président Bill Clinton. L'émissaire israélien à Washington, Gilad Sher, a ainsi déclaré vendredi qu'il « *ne pense pas qu'il y ait de grandes chances que cela arrive* ». « *Je ne vois pas, dans les semaines à venir, de progrès significatifs dans le processus diplomatique* », a ajouté M. Sher, avant une rencontre avec M. Clinton.

« CHAMP DE MINES »

Un peu plus volontariste, le chef de la diplomatie israélienne Shlomo Ben Ami avait affirmé la veille, à Berlin où il était en visite, qu'il fallait « *maintenant redoubler les efforts pour atteindre un accord avant le départ de Clinton* ». Si cet accord n'est pas conclu, « *une déclaration commune de principes* » pourrait être adoptée, qui servira

de « *base à un accord futur* », avait-il estimé. « *Il ne faut pas s'attendre à un miracle* », avait déclaré pour sa part le premier ministre israélien, Ehoud Barak. « *Lorsque s'annonce le moment de vérité, on entre dans un champ de mines et il y a des risques d'explosion. C'est aussi comme une opération chirurgicale qui fait mal, mais c'est le seul*

son soutien à la position palestinienne (...) en ce qui concerne Jérusalem et la souveraineté palestinienne, sans ambiguïté et sans confusion sur l'esplanade des Mosquées », a déclaré le ministre égyptien des affaires étrangères Amr Moussa. « *Il existe un engagement du monde arabe, islamique et chrétien envers les droits des Palestiniens*

se prononcer ouvertement sur le plan Clinton, laissant la porte ouverte à la poursuite des négociations sur cette base. « *Les Palestiniens ont adressé des questions et des demandes d'éclaircissements aux Etats-Unis et ils n'ont pas encore reçu de réponse sur toutes leurs demandes* », a dit M. Moussa. « *Le dialogue doit se poursuivre. Il ne s'agit pas d'imposer un certain cadre [pour un accord] mais de négoциations autour de ces idées* ».

Le Mouvement de la résistance islamique palestinien Hamas avait adjuré la Ligue arabe de rejeter « *totale* » les propositions américaines et exhorté l'Autorité palestinienne de ne pas reprendre la coopération avec Israël sur les questions de sécurité. Dimanche, au Caire, des responsables israéliens et palestiniens de la sécurité doivent se rencontrer en présence du directeur de la CIA, George Tenet, pour examiner les moyens de réduire la violence.

Le chef de la Sécurité préventive pour la bande de Gaza, Mohamad Dahlan, a déclaré que les Palestiniens sont prêts à reprendre la coopération sécuritaire avec Israël, si « *l'armée israélienne arrête ses agressions* ». « *Nous prendrons des mesures d'apaisement mais il faut d'abord lever le bouclage des territoires palestiniens et l'ouverture des points de passage* » entre Israël et les territoires palestiniens, a-t-il précisé. – (AFP, Reuters)

Ariel Sharon accroît son avance dans les sondages

Ariel Sharon, le candidat de l'opposition de droite à l'élection du premier ministre en Israël, a été crédité jeudi 4 janvier d'une nouvelle avance record de 28 points face au chef du gouvernement démissionnaire Ehoud Barak, travailliste, selon un sondage effectué par l'institut Gallup. Le chef de file de la droite est crédité de 50 % des intentions de vote pour l'élection prévue le 6 février, contre 22 % à M. Barak. Le nombre des indécis s'élève désormais à 28 %. La semaine dernière, un sondage du même institut donnait une avance de 21 points à M. Sharon, le chef du Likoud (le principal parti de la droite). Cette avance était de 18 points il y a deux semaines. – (AFP)

moyen d'éviter que le mal s'aggrave », avait-il dit.

« *Nous espérons parvenir [à un accord] avant que Clinton ne finisse son mandat, étant donné qu'il a promis de déployer tous ses efforts* » pour réussir, a déclaré de son côté M. Arafat à son retour à Gaza en provenance du Caire, où il avait participé à une réunion du comité de suivi et de soutien à l'Intifada de la Ligue arabe. Au terme de quatre heures de travaux, ledit comité a « *unanimement apporté*

sur Jérusalem et ceux des réfugiés, notamment le droit au retour », a-t-il précisé.

M. Arafat a informé les ministres de son acceptation « *sous conditions et avec des réserves* » du plan de M. Clinton, selon un diplomate arabe qui a assisté aux débats. Outre M. Moussa, les ministres des affaires étrangères de Syrie, du Liban, de Jordanie, de Tunisie, du Maroc, d'Arabie Saoudite et de Bahreïn participaient à la réunion. Ils se sont abstenus de

Le code prévoit qu'un magistrat instructeur peut décider d'ordonner l'arrestation ou l'emprisonnement de l'inculpé si ce dernier refuse de comparaître devant la justice. Carmen Hertz, l'un des avocats de l'accusation, a souligné que le refus de comparaître de Pinochet constituait « *un grave outrage à magistrat* ». Les examens de santé mentale et neurologique ont été décidés par la justice afin de déterminer si l'état de santé de Pinochet lui permet d'affronter un procès. Les problèmes de santé du vieux caudillo, qui souffre notamment de problèmes cardio-vasculaires et de diabète, lui avaient permis d'être libéré par le gouvernement britannique, le 2 mars 1999, après cinq cent trois jours de détention en Grande-Bretagne. Se fondant sur les conclusions de médecins, le gouvernement britannique avait décidé de libérer Pinochet, estimant qu'il n'était pas en mesure d'être extradé vers l'Espagne afin d'y être jugé à la demande du juge madrilène Baltasar Garzon.

A Santiago, les avocats du général Pinochet reprenaient ces arguments, affirmant que l'état de santé de leur client l'empêche de pouvoir bénéficier d'un procès équitable, comme le prévoit la Constitution chilienne.

Les raisons humanitaires évoquées par Londres ne sont pourtant pas prises en compte par le code chilien de procédure pénale, qui précise que pour être exempt d'un procès

Augusto Pinochet défie le juge Juan Guzman

L'ex-dictateur chilien refuse de se soumettre aux examens médicaux et à l'interrogatoire ordonnés par le magistrat

Buenos Aires

de notre correspondante régionale

Le général Augusto Pinochet a défie la justice chilienne en faisant savoir, jeudi 4 janvier, qu'il refusait de se soumettre aux examens médicaux et à l'interrogatoire qui ont été ordonnés par le juge Juan Guzman, chargé d'instruire les deux cent deux plaintes déposées au Chili contre l'ancien dictateur pour des crimes commis pendant la dictature (1973-1990).

La décision de l'ancien homme fort du Chili a été annoncée à Santiago par l'un de ses avocats, José María Eyzaguirre, qui a précisé que la famille du général Pinochet avait suivi les conseils du groupe d'avocats défendant le vieux caudillo, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Le juge Guzman avait fixé aux dimanche 7 et au lundi 8 janvier la date des examens mentaux et neurologiques, et au mardi 9 janvier celle de l'interrogatoire.

Le juge Guzman avait fondé sa décision d'inculper et d'arrêter Pinochet en invoquant la responsabilité de l'ex-dictateur dans l'enlèvement et l'assassinat de soixante-quinze détenus politiques, en octobre 1973, par une unité militaire connue comme « la Caravane de la mort ». Dans son arrêt levant, le 8 août 1999, l'immunité parlementaire dont jouissait, depuis 1998, Pinochet comme sénateur à vie, la Cour suprême avait estimé « *fondés* » les soupçons sur la responsabilité de l'ancien dictateur dans ces exécutions sommaires.

Le président Ricardo Lagos a réaffirmé, le 3 janvier, son opposition à une loi du « *point final* » mettant fin aux poursuites judiciaires contre les militaires accusés de violations des droits de l'homme au Chili. « *C'est le pouvoir judiciaire qui interprète les lois* », a déclaré le chef de l'Etat. Lors de la réunion du Conseil de sécurité nationale (Coseña), la semaine dernière, les chefs des forces armées avaient demandé que soit appliquée la loi d'amnistie, décidée en 1978 par la dictature de Pinochet, afin d'en finir avec le défilé de militaires cités à comparaître devant les tribunaux pour violations des droits de l'homme, et tout spécialement avec la saga judiciaire de celui qui fut leur chef suprême pendant vingt-cinq ans.

Christine Legrand

Le Front Polisario menace de rallumer la guerre des sables

LE PASSAGE du Rallye Paris-Dakar au Sahara occidental le dimanche 7 janvier va-t-il servir de prétexte à une reprise des hostilités entre le Maroc et le Front Polisario ? La question se pose au lendemain des déclarations du président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD, autoproclamée).

Dans une interview publiée jeudi 4 janvier par le quotidien algérien *El Watan*, le président Abdelaziz affirme que, « *dès le jour où le Rallye passera la frontière maroco-sahraouie* », le cessez-le-feu en vigueur depuis 1991 dans cette région que se disputent le Maroc et le Polisario volera en éclats. « *Nous aurons recours aux armes pour défendre le projet de notre autodétermination ; nous allons reprendre les armes sur tous les fronts contre les forces d'occupation marocaines* », prévient-il.

Le Rallye Paris-Dakar ne constitue pas « *le seul objectif de nos opérations militaires* », poursuit le chef de la RASD, qui ajoute : « *Nous por-*

terons la guerre sur l'ensemble des fronts et des objectifs militaires marocains au Sahara occidental. Le théâtre des opérations sera total. »

Interrogé la veille à Paris par l'AFP, le représentant du Front Polisario en France, Sadaka Bahia, avait tenu des propos tout aussi belliqueux. « *Il y aura automatiquement des opérations militaires de grande envergure contre les forces marocaines au cas où le Rallye franchit la frontière maroco-sahraouie* », avait-il dit.

BANDES DE PILLARDS

Le 25 décembre, après les premières déclarations du Polisario, les autorités marocaines avaient prévenu, par la voix du chef de leur diplomatie, Mohamed Benâissa, que « *le Maroc ne permettra aucune atteinte à sa sécurité sur la totalité de son territoire de Tanger [au nord] à Lagouira [à l'extrême sud du Sahara occidental]* ». Jeudi, le ministre de la culture et de la communication, un socialiste, Mohamed

Achaâri, est revenu à la charge. Au cours d'une rencontre avec la presse, il a réaffirmé que, face aux « *gesticulations* » du Polisario, « *le Maroc est prêt à défendre ses intérêts nationaux* ». Le royaume, a précisé le ministre, « *a pris toutes les dispositions pour assurer la sécurité des participants au Rallye Paris-Dakar sur son territoire* ».

Cinq éditions antérieures du Rallye avaient emprunté un tracé voisin dans cette partie du Sahara occidental sans encourrir les foudres du Polisario. Ces précédents peuvent expliquer la sérénité officielle affichée par les autorités marocaines. Selon certaines sources, Paris redoute en fait que des bandes de pillards ne rancognent les participants au Rallye, quitte à en faire porter la responsabilité au Polisario. C'est en Mauritanie, au sortir du Sahara occidental, que ce banditisme du désert est le plus courant, même si les autorités de Nouakchott le nient.

Jean-Pierre Tuquio

Environnement et développement, les thèmes de 2001 selon Jacques Chirac

LE PRÉSIDENT de la République, Jacques Chirac, qui recevait jeudi 4 janvier les voeux du corps diplomatique, s'est livré devant les ambassadeurs au traditionnel tour d'horizon de la situation internationale. « *Nous attendons avec impatience les peuples qui vont nous rejoindre* » dans l'Union européenne, a notamment déclaré M. Chirac, en défendant le bilan de la présidence française de l'Union et en affirmant que « *l'Europe avance, n'en déplaise aux sceptiques* ». « *Elle a franchi une étape majeure dans la mise en œuvre de sa politique étrangère et de défense*

(...), a notamment déclaré le président de la République ; elle se renforce aussi en affirmant qu'elle est une communauté de valeurs ayant d'être une communauté d'intérêts (...). Confortée dans son modèle social, elle est aussi plus assurée de son économie (...) ; enfin, elle se rapproche des citoyens et répond mieux à leur besoin de protection. »

Citant à cet égard les efforts accomplis ces derniers mois pour accroître la sécurité maritime, la sécurité alimentaire et la lutte contre le crime organisé, M. Chirac s'est félicité de ce que la présidence suédoise, qui prend le relais, fasse de

l'environnement l'une de ses priorités.

Il a cité, parmi les grands rendez-vous de l'année qui commence, « *l'urgence* » d'un accord sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre, ainsi que la conférence sur les pays les moins avancés qui aura lieu en mai à Bruxelles, celle des Nations unies en juin consacrée à la lutte contre le sida. Il a souhaité que le prochain sommet du G 8, dans six mois à Gênes, se penche sur l'insuffisance des progrès de la lutte contre la faim et sur les inquiétudes relatives à une alimentation trop industrialisée en Occident.

« *L'entreprise de démocratisation du monde passe aussi par une meilleure association de la société civile à l'élaboration de la loi internationale*

ONG, syndicats, fédérations d'entreprises, du Sud comme du Nord, ont des vues à faire valoir. Il est de notre intérêt à tous que cette association s'instaure dans la transparence et en s'appuyant sur un dialogue mieux organisé », a encore déclaré le chef de l'Etat en évoquant le rassemblement mondial sur le développement durable que la France doit accueillir cette année.

Les électeurs thaïlandais sont tentés par les promesses d'un milliardaire populaire

BANGKOK
de notre correspondant

La Thaïlande, où la crise asiatique s'est amorcée en 1997, peine à trouver un second souffle. Faute de volonté politique, les réformes lancées voilà plus de trois ans par un gouvernement de coalition dominé par le Parti démocrate y ont perdu de leur allant. L'économie stagne, la soif de changement est nettement perceptible et les élections générales du 6 janvier devraient être attendues comme une heureuse échéance dans ce pays où les militaires ont, pour de bon semble-t-il, regagné leurs casernes depuis près d'une dizaine d'années.

Ce n'est pourtant pas le cas.

L'opprobre qui frappe aujourd'hui les démocrates – jugés, à tort, responsables de la crise alors qu'ils

génère au fil des ans – a créé un vide exploité par un milliardaire, Thaksin Shinawatra, lequel a créé de toutes pièces, en 1998, une puissante machine à récolter les suffrages et à racoler les barons provinciaux de la politique, le Thai Rak Thai (TRT ou « *les Thaïlandais aiment les Thaïlandais* »).

Sûr de lui, Thaksin joue à la fois le populisme et le nationalisme. Son TRT semble assuré, quoi qu'il advienne, d'arriver en tête lors du scrutin de samedi auxquels sont conviés quelque 43 millions d'électeurs sur une population de 62 millions d'habitants. Thaksin devrait donc être invité, dans la foulée, à former un gouvernement de coalition avec l'appoint de deux ou trois formations mineures, le Parti démocrate étant condamné à une cure d'opposition. Le royaume de

Thaïlande pourrait alors se féliciter d'avoir consolidé son régime parlementaire et de s'être doté d'un gouvernement susceptible d'achever, même d'une façon différente, l'œuvre de redressement entreprise par les démocrates.

RESSOURCES LIMITÉES

Mais ce scénario optimiste se heurte à de sérieux obstacles. Thaksin a été déclaré coupable par une commission officielle anticorruption de s'être soustrait à une obligation légale en ayant « *intentionnellement* » omis de déclarer une partie de ses biens en 1997, lors d'un passage éphémère au sein d'un précédent gouvernement. Dans le cas probable où la Cour constitutionnelle, qui doit se prononcer dans deux ou trois mois, entérinerait le verdict de la

commission, la Thaïlande se retrouverait avec un premier ministre privé pour cinq ans de ses droits civiques.

D'un autre côté, les recettes avancées par Thaksin pour sortir le pays de l'ornière sont sujettes à caution. Il a promis aux 70 000 villages du royaume une enveloppe de près de 200 000 francs et aux fermiers la prise en charge par l'Etat, pendant trois ans, du remboursement des intérêts sur leurs prêts en cours. Aux banques, qui croulent toujours sous le poids de crédits non performants, il offrirait de créer une institution chargée de gérer au moins une partie de leurs dettes, avec le risque qu'une telle opération prenne la tournure d'un moratoire.

Ces projets sont populaires, mais qui paiera la note ? Les ressources

de l'Etat sont limitées, la dette publique représentant déjà plus de la moitié du PNB. Devenu en une douzaine d'années un magnat des télécommunications, Thaksin est un homme d'affaires accompli mais sa fortune, évaluée à 3 milliards de francs en 1997, s'est bâtie, au moins au départ, sur des concessions publiques et son expérience de la gestion gouvernementale est limitée.

« *Les gens veulent que je sois premier ministre, même si c'est pour une courte période, ils veulent que j'applique le programme de mon parti* », a rétorqué Thaksin, début janvier, tandis que les démocrates mettaient en garde les éventuels partenaires du TRT contre les risques d'une coalition gouvernementale sans avenir à leurs yeux.

Instaurée en 1932 en Thaïlande, la monarchie constitutionnelle y a

traversé de violentes tempêtes, y compris de sanglants coups d'Etat. Cela n'a pas empêché le pays de se construire et de devenir l'un des rares piliers de stabilité en Asie du Sud-Est. La Constitution adoptée en 1997 a renforcé la lutte contre des mœurs électORALES un peu dépravées, à telle enseigne que 37 candidats aux 500 sièges de députés ont été disqualifiés et qu'au lendemain du scrutin des élus pourraient l'être à leur tour.

Mais, au moment où l'Indonésie et les Philippines traversent de graves crises – et où la Malaisie vit la fin

Malgré le « syndrome des Balkans », le Pentagone refuse un moratoire sur l'uranium appauvri

Préoccupée, la Commission européenne a ouvert une enquête

Le Pentagone, minimisant les dangers potentiels de l'uranium appauvri sur la population et les combattants, a rejeté jeudi 4 janvier la de-

mande italienne d'un moratoire sur l'utilisation de telles munitions. A Bruxelles, l'OTAN admet cependant avoir fait tirer 31 000 obus de

ce type au Kosovo, au printemps 1999. En Bosnie, 10 000 munitions de ce genre ont été utilisées en 1994-1995.

BRUXELLES
de notre bureau européen
Face à l'émotion grandissante de plusieurs pays européens à propos du « syndrome des Balkans », c'est-à-dire l'éventuelle relation de cause à effet entre l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri en Bosnie et au Kosovo, et certaines maladies et décès suspects de soldats y ayant servi, l'administration américaine, tout en estimant qu'aucune preuve scientifique ne permet d'établir un tel lien, reconnaît avoir employé ce type d'armes. Le porte-parole du Pentagone a rejeté la demande italienne d'un moratoire sur l'usage de telles munitions.

De son côté, la Commission européenne a fait part, jeudi 4 janvier, de sa préoccupation et elle a indiqué qu'une « enquête informelle » est en cours. Celle-ci devrait pouvoir se fonder sur la directive Euratom (l'Agence européenne pour l'énergie atomique) du 13 mai 1996, relative à « la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants », comme « base juridique ». Le président de la Commission, Romano Prodi, s'est déclaré opposé à l'utilisation des armes à l'uranium appauvri. « Il est clair que s'il y a un risque, même minime, ces armes devraient être abolies », a-t-il déclaré.

Interrogé mercredi 3 janvier par *Le Monde*, le Pentagone nous a fait parvenir une réponse détaillée, rap-

pelant notamment que le Centre pour la promotion de la santé et la médecine préventive de l'armée de terre américaine a effectué une enquête, en mars 2000, sur l'utilisation de l'uranium appauvri au Kosovo.

« ZONES-CIBLES »

« 100 % des sites connus du secteur américain » – ce qui correspond, dans la terminologie militaire, à 9 « zones-cibles d'uranium appauvri » – ont été analysés, et aucune trace d'uranium appauvri n'a été détectée. Aucune enquête supplémentaire n'est prévue, d'autant que, selon l'Agence fédérale chargée d'étudier les substances toxiques (ATSDR), « aucun cancer, de quelque forme que ce soit, qui serait lié à l'exposition d'uranium naturel ou appauvri, n'a jamais été détecté ».

A propos du « syndrome de la guerre du Golfe », Washington rappelle que c'est au cours du conflit avec l'Irak que l'uranium appauvri a été utilisé pour la première fois. Ce choix d'une arme jugée efficace contre des blindés adverses et favorisant la protection des chars américains a « contribué au très large succès des forces alliées pendant la guerre du Golfe », affirme-t-on.

Durant ce conflit, des chars et des avions américains ont tiré ce type de munitions, « lesquelles ont produit des éclats, ainsi que des nuages de poussière lors d'impacts

sur le blindage ou lors de tirs accidentels », est-il précisé.

Mais, outre que l'uranium appauvri présente des propriétés toxiques analogues à celles de l'uranium naturel, sa radioactivité est environ deux fois inférieure, selon le rapport de la commission d'enquête présidentielle créée par Bill Clinton pour analyser le « syndrome de la guerre du Golfe ». Ce même document ajoute que, pour l'essentiel, les radiations de l'uranium appauvri ne peuvent pas pénétrer la peau et que ce métal constitue « une très faible menace pour la santé humaine, dès lors qu'il est externe au corps ».

Fort des différentes études menées, le ministère américain de la défense estime « improbable » qu'une exposition à l'uranium appauvri puisse être l'une des causes des maladies non élucidées dont souffrent plusieurs anciens combattants du conflit contre l'Irak.

UNE TRENTAINE DE CAS

Il reconnaît toutefois que « peu » de personnels militaires ont été convenablement entraînés aux procédures impliquant de telles munitions. « Des soldats américains auraient pu être exposés [aux effets de l'uranium appauvri] s'ils avaient inhalé des particules de poussière au cours de contacts accidentels avec des véhicules détruits par des munitions à l'uranium appauvri, ou s'ils

avaient vécu ou travaillé dans des zones contaminées par la poussière à l'uranium appauvri provenant de l'explosion accidentelle de ces munitions. Une exposition accidentelle de plusieurs personnes aurait pu se produire », précise un rapport officiel.

Le ministère chargé des anciens combattants continue, pour sa part, de suivre les cas d'une trentaine de soldats qui, gravement blessés au cours d'échanges de tirs impliquant des munitions à l'uranium appauvri, ont conservé des fragments de métal dans leurs corps. Il n'existe aucune étude à long terme sur de tels cas. Les responsables militaires estiment que les effets toxiques pour ces soldats risquent d'être équivalents à ceux constatés sur le foie de malades ayant, par exemple, inhalé de la poussière d'uranium.

En conclusion, le Pentagone fait montre d'une certaine prudence. S'il est « peu probable » qu'une exposition à l'uranium appauvri puisse être responsable des maladies de la guerre du Golfe, « il est possible, selon le Pentagone, qu'une exposition à l'uranium appauvri au cours de la guerre du Golfe puisse entraîner une légère augmentation du risque de cancers du poumon au cours des décennies suivant la fin de la guerre ».

Laurent Zecchini

Le TPIY aidera les enquêtes sur l'emploi de munitions « durcies » au Kosovo

LE PROCUREUR du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Carla Del Ponte, devrait mettre à la disposition des pays qui le souhaitent la documentation réunie par ses enquêteurs sur l'utilisation par l'OTAN de munitions contenant de l'uranium appauvri lors de la campagne de raids aériens contre la Yougoslavie au printemps 1999. Face à l'ampleur prise par la polémique, Mme Del Ponte a demandé à son équipe d'exhumier certains documents des archives et doit annoncer la semaine prochaine la manière dont le TPIY coopérera avec les Etats désireux d'ouvrir des enquêtes.

PAS UN CRIME DE GUERRE

Le procureur exclut en revanche l'ouverture d'une enquête du tribunal de La Haye sur l'utilisation de ces munitions par l'OTAN. Un rapport des enquêteurs a déjà évoqué le sujet, le 13 juin 2000, dans le cadre des allégations serbes sur les « crimes de guerre » qui auraient été commis par l'alliance atlantique lors du conflit du Kosovo. Ce rapport, disponible sur le site internet du TPIY (www.un.org/icty/pressreal/nato061300.htm), détaille les raisons pour lesquelles les enquêteurs recommandaient au procureur de ne pas ouvrir l'enquête réclamée par Belgrade, estimant que les critiques formulées à l'égard de l'OTAN n'entraient pas dans la définition des crimes de guerre et ne concernaient donc pas le Tribunal pénal international.

« Il n'y a pas de traité spécifique qui interdit l'usage des projectiles à l'uranium appauvri », note le rapport, qui précise que « l'utilisation d'uranium appauvri ou d'autres substances potentiellement dangereuses par un quelconque belligérant en ex-Yougoslavie depuis 1991 n'a jamais servi de base à un chef d'accusation » dans le cadre des enquêtes menées par le procureur du TPIY. Le rapport ne concerne que la campagne de bombardements dirigée contre la Yougoslavie en 1999, puisqu'il ne répond qu'aux accusations de Belgrade concernant ce conflit. Il n'examine pas les raids aériens menés par l'OTAN en 1994 et 1995 en Bosnie-Herzégovine.

Rémy Ourdan

En France, quatre cas de leucémie chez les soldats mais pas de dépistage particulier

RIEN, en l'état actuel des données médicales disponibles, ne permet d'affirmer que les cas de leucémie diagnostiqués chez quatre militaires français ayant participé aux opérations dans l'ex-Yougoslavie sont la conséquence de cette entité mal définie qu'est le « syndrome des Balkans » et d'une exposition à l'uranium appauvri. Mais compte tenu des multiples incertitudes scientifiques, autant que du traditionnel secret qui s'impose en matière militaire, rien ne permet non plus de l'exclure.

L'existence des cas français a été révélée jeudi 4 janvier par le ministère de la défense. Pour les autorités militaires, ce nombre est « très légèrement supérieur » à celui auquel on pouvait s'attendre dans une population masculine comparable qui n'aurait pas participé aux opérations militaires dans les Balkans. Le ministère de la défense n'a, d'autre part, pas décidé de faire procéder, en dehors du suivi médical traditionnel, à des examens particuliers chez les 40 000 soldats qui, depuis 1995, ont séjourné dans les Balkans.

PATHOLOGIES HÉTÉROGÈNES

L'une des difficultés rencontrées pour chercher s'il peut exister un lien de causalité entre une exposition à l'uranium appauvri et l'apparition d'une leucémie tient à la grande hétérogénéité des pathologies réunies sous cette dénomination.

Il s'agit ici d'un terme générique désignant de nombreuses affections malignes caractérisées par une production et une présence anormales, dans la moelle osseuse et parfois dans le sang de globules blancs ou des cellules dont ces globules blancs proviennent. On distingue, très schématiquement, les leucémies aiguës d'évolution rapide de celles chroniques qui peuvent évoluer sur de longues années. « La cause des leucémies n'est pas connue chez la plupart des patients, bien que des facteurs à la fois génétique et liés à l'environnement puissent être détermi-

nants », peut-on lire dans la dernière édition du *T. R. Harrison, Principes de médecine interne*. Il est notamment très bien établi que l'exposition aux radiations ionisantes est une des causes pouvant favoriser l'apparition de leucémie. Or cet élément ne semble pas en l'occurrence pouvoir être retenu dans la mesure où, si l'on retient l'hypothèse de l'uranium appauvri, ce matériau ne présente pas de l'avis unanime des spécialistes de danger radioactif.

TOXICITÉ CHIMIQUE

Alors que l'uranium naturel (celui que l'on trouve dans les gisements et les mines) est constitué d'un mélange de trois isotopes (238, 235 et 234), l'uranium appauvri est un matériau fabriqué en métallurgie, qui est constitué à plus de 99 % de l'isotope 238, le moins radioactif des constituants de l'uranium.

La toxicité potentielle est connue : elle est de nature chimique et résulte d'une absorption digestive ou d'une inhalation respiratoire qui peut se produire lors de la projection de poussières dans l'atmosphère, après impact de l'obus ou lors de la remise en suspension ultérieure de la poussière contaminée autour des impacts d'obus. Les pathologies qui ont pu alors être observées touchent pour l'essentiel la fonction rénale. Etablir un lien entre l'usage de l'uranium appauvri et des cas de leucémie impose donc de bâtrir un scénario comportant de nombreuses incertitudes fondées notamment sur l'hypothèse qu'une inhalation d'isotope 238 pourrait induire un processus « malin » au sein de la moelle osseuse.

On confie, dans l'entourage du ministre de la défense, que des investigations épidémiologiques complémentaires ne pourront être éventuellement décidées chez les militaires ayant séjourné en Bosnie qu'au vu des résultats des études en cours chez les quatre malades actuellement hospitalisés.

Jean-Yves Nau

Presque tous les pays européens sont concernés

● **ALLEMAGNE.** Depuis juillet 1999, des examens de santé du ministère de la défense ont conclu que le nombre des cas de cancers dans l'armée est similaire à celui de la même classe d'âge dans la population.

● **BELGIQUE.** Cinq soldats sont décédés d'un cancer, dans des conditions qui ont justifié l'ouverture d'une enquête.

● **BOSNIE.** Selon le ministre de la santé de la Fédération croato-musulmane, les cas de cancer ont augmenté en 1999 dans cette entité. Une moyenne de 10,4 cas de leucémie sur 100 000 Bosniaques a été diagnostiquée en 1999, contre 6,24 cas sur 100 000 en 1998.

● **BULGARIE.** Le cas de 39 techniciens servant dans le sud du Kosovo fait l'objet de tests médicaux en cours.

● **ESPAGNE.** Des examens de dé-

pistage sont actuellement pratiqués sur 32 000 soldats.

● **GRÈCE.** Un jeune officier qui a servi en Bosnie il y a trois ans est traité pour leucémie et des mesures supplémentaires de santé ont été édictées pour contrôler la santé de 1 480 soldats, parmi lesquels 120 servent aujourd'hui en Bosnie.

● **ITALIE.** Depuis 1992, six décès suspects ont été enregistrés, depuis que l'armée participe à des opérations de l'OTAN.

● **PORTUGAL.** Suite à la mort, en mars 2000, d'un militaire trois semaines après son retour du Kosovo, les armées font subir des tests médicaux à 900 de leurs soldats de la Kosovo.

● **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.** Les 800 soldats dans les Balkans, dont 195 au Kosovo, subiront des contrôles, après la mort par leucémie d'un pilote d'hélicoptère.

● **SERBIE.** Selon l'état-major yougoslave, les bombardements de l'OTAN, au printemps 1999, ont contaminé plusieurs zones en Serbie et au Monténégro, en dehors du Kosovo. Il s'agit notamment de zones à proximité de Presevo, Bujanovac et Vranje, en Serbie, et de Lustica, au Monténégro. Le contrôle médical d'une centaine de personnes dans ces régions n'a pas montré de conséquences sur leur santé.

● **SUISSE.** Des examens vont être organisés pour 153 soldats stationnés depuis 1999 dans la zone de Prizren, contrôlée par les troupes allemandes dans le sud-ouest du Kosovo.

● **TURQUIE.** Deux techniciens ont été exposés, selon l'état-major, à des radiations émanant de munitions à l'uranium appauvri. Des tests sont prévus sur le millier de soldats qui servent au Kosovo.

Un tribunal international pourrait juger Milosevic en Yougoslavie

WASHINGTON. Le ministre yougoslave des affaires étrangères Goran Svilanovic a laissé entendre jeudi 4 janvier que l'ancien président Slobodan Milosevic pourrait être jugé par un tribunal international, pourvu que le procès se déroule en Yougoslavie. A l'issue d'un entretien avec M. Svilanovic à Washington, la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright a réaffirmé devant la presse que Milosevic et les autres inculpés du tribunal de La Haye (TPI) « doivent être jugés pour leurs actes par La Haye ». « Les crimes contre la communauté internationale relèvent de la justice internationale », a-t-elle déclaré. « Il y a des possibilités de coopérer pleinement avec le tribunal et de poursuivre toutes les personnes inculpées en coopération avec le tribunal sur le territoire de la République fédérale de Yougoslavie, a ajouté M. Svilanovic. C'est l'idée que nous avons maintenant, mais j'espère rencontrer la procureure du TPI, Carla Del Ponte, à Belgrade pour discuter plus en détail de cette question avec elle ». « Je pense que la rencontre d'aujourd'hui a été le début d'un nouvelle phase » des relations entre les Etats-Unis et la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), a par ailleurs déclaré M. Svilanovic. – (AFP)

La Russie tarde à rembourser sa dette au Club de Paris

MOSCOU. La Russie ne versera pas au Club de Paris les premières échéances dues en début d'année sur sa dette héritée de l'URSS, a affirmé, jeudi 4 janvier, une source proche du ministère des finances. Mais ceci « ne signifierait absolument pas que la Russie annonce un défaut de paiement », a toutefois précisé le porte-parole du ministère des finances, Guennadi Iejov.

Selon lui, « une décision sur les dettes héritées de l'URSS pourrait être prise après la visite à Moscou de la prochaine mission du FMI, attendue fin janvier ou début février ». La Russie doit rembourser cette année 3,3 milliards de dollars au Club de Paris. Mais Moscou n'a pas prévu ces dépenses dans le budget 2001, comptant sur une restructuration de sa dette, qu'elle espérait pouvoir obtenir avant la fin décembre. La dette russe envers le Club de Paris s'élève à environ 48 milliards de dollars. – (AFP)

Turquie : un groupe d'extrême gauche revendique un attentat-suicide

ISTANBUL. Un groupe d'extrême gauche turc a revendiqué jeudi 4 janvier un attentat-suicide commis la veille contre un bâtiment de la police à Istanbul et qui a fait deux morts – dont l'auteur de l'attentat – et sept blessés. Dans un communiqué reçu par l'AFP, le Front révolutionnaire de libération (DHKP-C) a déclaré qu'il avait effectué cette action en réponse à l'assaut lancé par la police turque dans 20 prisons où des détenus d'extrême gauche menaient une grève de la faim. L'attentat a eu lieu mercredi au quartier général de la sûreté à Sisli, dans la partie européenne d'Istanbul. Un policier a été tué et sept autres personnes blessées lorsque le kamikaze a fait exploser dans le bâtiment des explosifs qui étaient fixés sur lui.

L'opération de la police dans les prisons en décembre s'est achevée avec un bilan de 32 morts, dont 30 détenus, qui se sont pour la plupart immolés par le feu, et 2 membres des forces de l'ordre. – (AFP)

DÉPÉCHES

■ **RUSSIE :** plus de 270 soldats russes se sont donné la mort en 2000 et plusieurs dizaines d'autres ont tenté de mettre fin à leur vie, selon l'agence russe militaire d'informations AVN. Plusieurs facteurs seraient à l'origine de ces suicides, tels que le bas niveau des soldes, la réforme des forces armées, qui risque de faire disparaître des emplois, et l'avenir incertain des retraités. – (AFP)

■ **CÔTE D'IVOIRE :** les élections municipales, qui ont été reportées, auront lieu le 25 mars 2001, a annoncé, jeudi 4 janvier, un communiqué du Conseil des ministres qui cite un décret du président Laurent Gbagbo. Le scrutin était initialement prévu le 28 janvier, mais le principe d'un report pour des raisons d'organisation avait été annoncé le 23 décembre par le ministre de l'Intérieur. – (AFP)

■ **ETATS-UNIS :** le républicain Henry Hyde, qui avait été l'un des principaux « procureurs » dans le procès de destitution du président Bill Clinton en 1998, a été chargé par ses pairs de présider la puissante commission des relations internationales à la Chambre des représentants, a annoncé jeudi la direction républicaine de la chambre basse. Connue pour ses positions ultra-conservatrices, M. Hyde succède à un autre républicain, Benjamin Gilman. – (AFP)

■ **LIBYE :** le président américain Bill Clinton a informé jeudi 4 janvier le Congrès de sa décision de reconduire pour un an les sanctions économiques des Etats-Unis contre la Libye après l'attentat de Lockerbie contre le vol 103 de la PanAm en raison du soutien toujours accordé par Tripoli, selon Washington, au « terrorisme ». –

GOUVERNEMENT Lionel Jospin a réuni ses ministres, jeudi 4 janvier, à l'hôtel Matignon. Cette discussion a permis au premier ministre de mobiliser son équipe, et de faire l'in-

ventaire de l'ensemble des réformes en cours ou en préparation. Lionel Jospin entend démontrer qu'il n'est pas menacé par l'immobilisme, comme l'a suggéré le chef de l'Etat, le 31

décembre 2000. ● LA RÉFORME DE LA PRESTATION autonomie pour les personnes âgées sera présentée au conseil des ministres avant mars. ● M. VAILLANT, ministre de

l'intérieur, veut relancer le débat sur la décentralisation. ● POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, M. Jospin ne veut pas se retrouver dans la situation de dépendance hiérarchique qui

fut celle de Jacques Chirac face à François Mitterrand, en 1988. Il envisage donc de quitter Matignon au moment où il officialisera sa candidature, au début de l'année 2002.

Lionel Jospin fixe le programme de son « année utile »

La réunion du gouvernement, jeudi 4 janvier, a été l'occasion pour le premier ministre de mobiliser son équipe. Il a invité chaque ministre à poursuivre le travail de réforme engagé depuis trois ans. Il envisage de quitter Matignon au moment où il officialisera sa candidature

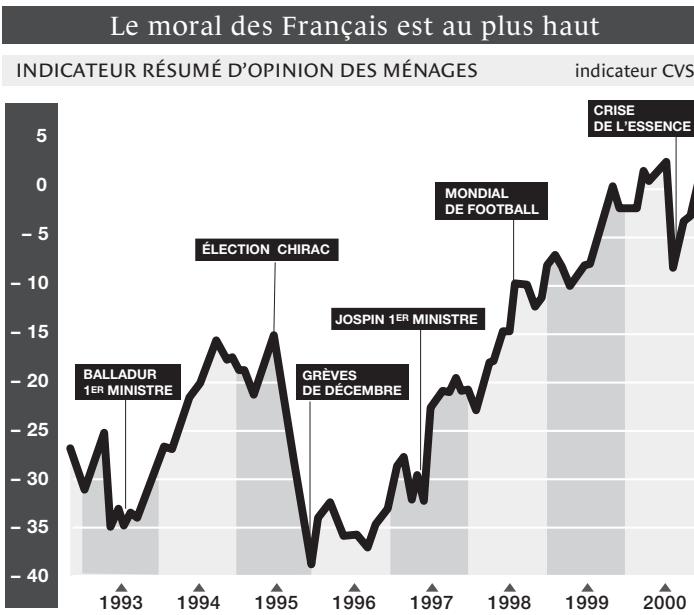
QUE C'EST LONG, dix-sept mois, c'est le temps qui sépare de l'élection présidentielle de 2002 et qu'il va bien falloir remplir. Et ce « remplissage »-là figurait, jeudi 4 janvier, au programme de la réunion de ministres à Matignon. Bien qu'il n'ait jamais été cité, un convive s'est imposé dans la discussion générale : Jacques Chirac, avec son adresse implicite au gouvernement pour faire de 2001 « une année utile ». Dix-sept mois, a observé Jean-Claude Gayssot, ministre des transports et de l'équipement, qui s'était livré à un savant calcul, c'est autant, voire plus, que ce dont beaucoup de gouvernements précédents ont disposé et « cela laisse donc du temps pour agir ».

Pas question, a souligné le premier ministre, de se laisser engluer dans les accusations d'immobilisme que ne manquera pas de porter l'opposition. « Le gouvernement ne va pas se croiser les bras », a-t-il dit. Pas question, non plus, de partager avec la droite le retour de la croissance, comme a tenté de le faire M. Chirac en évoquant, à l'occasion de ses vœux du 31 décembre, le travail « des gouvernements successifs ». La croissance, qu'en se le dise, c'est eux et personne d'autre. Encore, faut-il que cela se sache. Evoquant au passage la publication, le jour même, de l'indice sur le moral des ménages qui atteint un niveau record à la fin de l'année 2000 (voir ci-contre), M. Jospin s'est félicité de ce « message favorable ». « Rien n'est acquis », a-t-il toutefois ajouté, en insistant sur les aléas de l'action politique, que le coup de

semaine de l'automne 2000 lui avait brutalement rappelé.

M. Jospin a donc appelé son équipe à l'aide. Comme on l'enferme dans « une bulle présidentielle » – « soit on me taxe d'autosatisfaction quand je parle, soit on me reproche de me taire », a-t-il observé –, il a besoin d'être relayé par les ministres pour valoriser le bilan du gouvernement, notamment sur la parité, ce « séisme politique » selon Jack Lang et sur les 35 heures – avant les élections municipales et cantonales. « Il faut tout de même montrer qu'il y a les gouvernements qui ont regardé passer les trains et d'autres qui ont agi », a déclaré le ministre de la ville, Claude Bartolone. « La presse régionale est beaucoup plus lue que la presse nationale », a rappelé, sur ce point, le garde des sceaux, Marylise Lebranchu, en encourageant ses collègues à sillonnaient le pays.

Pendant que les ministres valorisent l'acquis, M. Jospin, lui, pourra se consacrer à l'avenir. Le premier ministre s'est donc enquis de ce que recélaient en projets les tiroirs ministériels. Du visible, du « à gauche », du « majorité plurielle », ont plaidé plusieurs participants, qui ne veulent pas voir se renouveler l'alliance de circonstance entre le PS et une partie de la droite, qui a permis l'adoption par les députés du texte sur l'inversion du calendrier. Attention, a toutefois observé Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, tout ne sera pas possible. Si les perspectives économiques sont « bonnes », avec un euro au prix prévu en 2002, et une inflation en baisse, la croissance ne devrait pas dépas-



L'enquête mensuelle de conjoncture de l'Insee, publiée jeudi 4 janvier, témoigne que le moral des ménages a atteint, en décembre, un niveau record (+3, en hausse de 6 points) depuis la création de cet indicateur en 1987, après la brusque dépression enregistrée à l'automne au moment de la crise de l'essence. L'« indicateur résumé », établi à partir d'une enquête auprès de 2 000 ménages, fait la synthèse de l'opinion des Français sur l'évolution passée et les perspectives d'évolution de la situation financière personnelle et du niveau de vie en France, ainsi que sur l'opportunité d'acheter.

ser 3 %. Les marges d'action financières sont donc réduites, a-t-il prévenu.

La discussion a ensuite porté sur le « temps utile » disponible d'ici la fin de la législature. Le ministre chargé des relations avec le Parlement, Jean-Jack Queyranne, a présenté à ses collègues le calendrier parlementaire. Avant les municipales, seuls les textes sur l'inversion du calendrier et l'épargne salariale devraient être

menés à terme. A cela s'ajoute le débat sur la décentralisation, organisé le 17 janvier, et dans lequel M. Jospin hésite encore à intervenir (lire ci-dessous).

Priorité sera ensuite donnée à des textes à forte connotation sociale. Il faut « sélectionner et hiérarchiser », a prévenu M. Jospin. Le projet de loi sur la dépendance des personnes âgées, défendu par Elisabeth Guigou, devrait ainsi symboliquement figurer à l'ordre

du jour du conseil des ministres avant mars, pour une adoption en première lecture à l'Assemblée d'ici le mois de juin. La réforme des tribunaux de commerce sera aussi inscrite dans la présente session.

Quelques idées nouvelles ont été bienvenues : le secrétaire d'Etat au petites et moyennes entreprises et à la consommation, François Patriat, aurait ainsi convaincu le premier ministre de la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour du Parlement, un projet de loi d'orientation sur l'artisanat. Et la proposition du ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, d'organiser prochainement un séminaire du gouvernement, « ouvert à la société civile » sur la question de la violence des adolescents, a elle aussi fortement intéressé M. Jospin. Avant M. Lang, le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, avait longuement insisté sur la nécessité, pour le gouvernement, de prendre des initiatives en matière de sécurité, qui sera l'un des enjeux décisifs des élections municipales.

Dans ce débat de politique générale, très « libre et tonique » selon un participant, l'actualité s'est aussi invitée avec les dernières décisions du Conseil constitutionnel censurant plusieurs projets de loi du gouvernement. S'appuyant sur les commentaires publiés dans la presse, Jean Glavany, ministre de l'agriculture, a observé que le Conseil « apparaît comme un allié politique de Jacques Chirac. Ce n'est pas le rôle que lui confie la Constitution », a-t-il dit. Le risque est grand de voir le projet de loi relatif au statut de la Corse – autre réforme à

laquelle M. Jospin tient beaucoup – subir, lui aussi, la censure constitutionnelle, a-t-il souligné. Le « calendrier utile » devra donc aussi prendre en compte les retours de la copie gouvernementale, pour correction. « Espérons que les sages seront vraiment sages », a soupiré le premier ministre.

« Soit on me taxe d'autosatisfaction quand je parle, soit on me reproche de me taire »

Lionel Jospin

Enfin, à l'adresse de tous ses ministres candidats aux élections municipales, qui désertent de plus en plus leurs ministères, M. Jospin a adressé une mise en garde : à partir du 11 février, leur a-t-il dit, « plus question d'utiliser les moyens de l'Etat » pour rejoindre leurs terres électorales. « Prenez le temps qu'il faut pour faire vos campagnes mais pas au-delà de ce qui est nécessaire à l'action gouvernementale », a-t-il ajouté. La mise en garde n'a pas dû paraître bien sévère : à peine le séminaire du gouvernement était-il terminé que les ministres s'emprenaient de monter dans leur voiture pour rejoindre au plus vite, leurs fiefs électoraux.

Gérard Courtois,
Michel Noblecourt
et Pascale Robert-Diard

Quitter Matignon en 2002, mais quand ?

MARDI 19 DÉCEMBRE 2000, devant les députés socialistes conviés à l'hôtel de Lassay, juste après le débat sur l'inversion du calendrier électoral de 2002, Lionel Jospin avait étonné son public, en lançant : « Quand nous aurons notre candidat en 2002, vous verrez que c'est important, pour lui, cette inversion. » Puis, se tournant vers François Hollande, il avait demandé : « C'est quand, déjà, la désignation ? » « Janvier 2002 », lui avait répondu le premier secrétaire du PS.

Janvier 2002, c'est un peu tôt, se dit-on aujourd'hui à Matignon, où l'on commence déjà à réfléchir sur la date idéale pour officialiser la candidature de M. Jospin à l'élection présidentielle. « Il ne veut pas faire comme les autres », souligne un de ses proches. « Les autres », c'est-à-dire Jacques Chirac, premier ministre de François Mitterrand et candidat à l'élection présidentielle contre lui en 1988, et, bien sûr, Edouard Balladur, en 1995. Les « autres » qui ont payé du prix de la défaite cette situation ambiguë de premier ministre candidat. Le premier, d'abord, qui est pour M. Jospin, le contre-exemple absolu.

RETRouver SA LIBERTÉ DE TON

Face à François Mitterrand, M. Chirac, qui inaugurait la cohabitation, n'est jamais parvenu à s'abstraire du terrible lien hiérarchique qui soumet le premier ministre au président. Jusqu'à ce fameux face-à-face télévisé de l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle de 1988, où M. Mitterrand, qui ne manquait jamais une occasion de s'adresser à « Monsieur le Premier Ministre », avait amené M. Chirac à lui donner du « Monsieur le Prési-

dent ». Le deuxième, ensuite, sur lequel pesait à la fois les critiques d'*« immobilisme »* dans l'action gouvernementale et les risques quotidiens inhérents à Matignon, dont les otages de décembre 1994, ou l'affaire Schuller-Maréchal, qui mettait directement en cause son ministre de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua.

De tout cela, M. Jospin ne veut pas. Candidat à l'élection présidentielle, il souhaite avoir les mains libres, à la fois face à M. Chirac pour retrouver à son égard une liberté de ton et de critiques que la cohabitation – même largement rééquilibrée en faveur du premier ministre depuis 1997 – n'autorise pas, et face aux aléas de l'action gouvernementale. Le premier ministre est en outre convaincu que l'opinion serait sensible à un choix présenté comme celui de la clarté : candidat à temps plein et rien d'autre.

Mais cette exigence soulève d'autres difficultés. Bien que M. Jospin ait annoncé lui-même, en juin 1997 sur le perron de l'Elysée, sa nomination à Matignon, le choix du premier ministre reste de la compétence absolue du président de la République, *a fortiori* lorsqu'on arrive en fin de législature.

M. Jospin n'a donc aucun moyen de choisir son successeur pour les quelques mois qui sépareront son départ de Matignon des élections présidentielle ou législatives. Le premier ministre a encore un an pour résoudre ce dilemme : se donner une liberté plus grande pendant la campagne, mais en concéder une, stratégique, à son rival.

P. R.-D.

IL COURT, il court, le projet de loi sur la prestation autonomie des personnes âgées. Promis depuis des mois, il devrait être enfin présenté en conseil des ministres à la fin du mois de janvier ou, au pire, en février. C'est du moins ce qu'a plaidé la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, lors de la réunion du gouvernement jeudi 4 janvier. A la veille des élections municipales et cantonales, cet agenda permettrait d'afficher une volonté de réforme sur un sujet populaire et plus que sensible pour les départements, étant entendu qu'une première lecture du texte à l'Assemblée nationale ne pourra être inscrite à l'ordre du jour qu'à partir du printemps. Mais enfin, le programme sera annoncé.

Déjà, le Parti socialiste a tenté d'amorcer la pompe, lors de son bureau national du 19 décembre 2000, en revendiquant la mise en place « dans un délai très proche » de la réforme destinée à remplacer la prestation spécifique dépendance (PSD) créée par le précédent gouvernement, en 1997. Las, ce jour-là, la censure du Conseil constitutionnel sur l'allégement de la CSG en faveur des bas salaires avait totalement éclipsé le sujet...

Dans son rapport, la secrétaire nationale du parti chargée de la solidarité, Marisol Touraine, estime que de « grandes attentes existent pour une prise en charge » des personnes âgées dépendantes, « d'autant plus fortes que la loi de 1997 du gouvernement Juppé (...) est unanimement considérée comme un échec ». A la place serait instaurée une « aide personnalisée à l'autonomie » (APA), « autonomie » résonnant plus agréablement que « dépendance », comme l'avait déjà suggéré l'étude commandée par Martine Aubry au député socialiste d'Orléans, Jean-Pierre Sueur et remise en mai 2000. A l'époque, ce chantier était inscrit dans les priorités « avant la fin de l'année ».

Pour la députée d'Indre-et-Loire,

une telle réforme devrait amener « à moyen terme, à l'instauration d'un « cinquième risque » de l'existence. Dans l'immédiat, cependant, l'APA continuera à être gérée par les conseils généraux mais selon un « barème défini nationalement ». A l'heure actuelle, en effet, de fortes disparités existent entre les départements.

Selon une récente étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress) du ministère de l'emploi et de la solidarité, la proportion de personnes bénéficiant de la PSD varie de 1 à 10 selon les départements, pour un montant moyen de prestation de 3 400 francs à domicile. Cette même étude souligne la progression du nombre total de bénéficiaires, estimé, au 30 juin 2000, à 130 000 alors que plus d'un million de personnes sont potentiellement concernées. En un trimestre, le nombre de demandes auprès des conseils généraux a ainsi progressé de 6 %, alors que les attributions ont très peu augmenté (1 %).

LE SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ

Les socialistes souhaiteraient que le plafond de ressources, aujourd'hui limité à 6 200 francs par mois, prenne pour référence « les revenus moyens, par exemple jusqu'à 14 000 francs ». Le recours sur succession, considéré comme un frein aux demandes, devrait « disparaître » ou, « à défaut », être relevé à « 1 million de francs ». Cela constituerait, écrit Mme Guigou, « l'un des signes forts d'une politique de justice envers les personnes dépendantes et leurs familles ». A travers l'APA, c'est en réalité toute une série de « signes forts » que le gouvernement cherche à afficher.

La réforme de la PSD, qualifiée de « projet de loi magnifique » par Mme Guigou, possède en effet plusieurs atouts. Elle a déjà servi à la ministre pour justifier son refus d'agréer le plan de soins infirmiers (PSI) (Le Monde daté 10-11 décembre 2000) destiné à réorganiser les

DETAILLANT - GROSISTE VEND AUX PARTICULIERS

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...
MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sutren etc...
5500 m2 d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe

• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie

01.42.08.71.00

7 jours sur 7

M. Vaillant veut relancer le processus de décentralisation

LIONEL JOSPIN n'aime pas le sujet, mais il a fini par être convaincu qu'il était d'importance. Alors, autour de lui, ils sont plusieurs à travailler sur ce qui pourrait être l'un des enjeux de l'élection présidentielle : la nouvelle étape de la décentralisation. Depuis son discours de Rennes, à l'automne 1998, Jacques Chirac ne manque pas une occasion de plaider en faveur de la démocratie de proximité et de célébrer les élus locaux. Face à lui, M. Jospin apparaît en retrait, et ce n'est pas le discours convenu qu'il a prononcé à Lille le 27 octobre 2000 qui a pu lui permettre de remonter son handicap.

A Matignon, pourtant, la décentralisation a un allié de poids en la personne d'Olivier Schrameck, directeur de cabinet de M. Jospin et surtout ancien collaborateur de Gaston Def-

ferre, le « père » des grandes lois de 1982 et 1983. Il entend aussi régulièrement les plaidoiries en ce sens du premier secrétaire du PS, François Hollande, du maire (PS) de Quimper et ex-président de la Fédération nationale des élus socialistes, Bernard Poignant, ou du maire (PS) d'Orléans et président de l'Association des grandes villes de France, Jean-Pierre Sueur, ainsi que celle de son ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant.

Mercredi 3 janvier, M. Vaillant a ainsi convié Pierre Mauroy place Beauvau pour réfléchir aux suites à donner au rapport sur la décentralisation remis cet automne par le maire de Lille à M. Jospin. Il s'agissait de préparer le débat d'orientation générale sur la décentralisation, prévu le 17 janvier à l'Assemblée nationale, et de voir quelles mesures pourraient

P. R.-D.

Pour la députée d'Indre-et-Loire,

Dominique Voynet pèse le pour et le contre d'une candidature à la présidentielle

Ses proches jugent inconcevable qu'elle ne représente pas les Verts en 2002

Absente du déjeuner ministériel de rentrée, jeudi 4 janvier, la chef de file des Verts, Dominique Voynet, consulte ses amis et ses partenaires

depuis plusieurs jours sur la stratégie à adopter face aux futures échéances électorales. La ministre de l'environnement s'interroge sur l'opportunité

de sa candidature aux primaires internes que les Verts organisent pour désigner leur représentant à l'élection présidentielle.

SANS EUX. C'est sans Verts, sans la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, sans le secrétaire d'Etat Guy Hascocé, que le gouvernement de la gauche plurielle a déjeuné, pour la rentrée, jeudi 4 janvier. « Dominique a besoin de prendre des forces, de préparer la séquence qui vient, marquée par une activité intense et Lionel Jospin l'a bien compris », explique un proche conseiller de la chef de file des écologistes. L'année 2000 s'est terminée par une Berezina sur l'écotaxe, partiellement censurée par le Conseil constitutionnel (*Le Monde* du 1^{er} janvier), et il n'y a guère d'espace pour la ministre de l'environnement dans l'action gouvernementale des mois qui viennent. Mais, surtout, Mme Voynet veut prendre le temps de la réflexion pour effectuer les choix qui se présentent à elle.

Candidate en difficulté à la mairie de Dole (Jura), sera-t-elle candidate à la candidature, lors des primaires qui désigneront le représentant des Verts à l'élection présidentielle et, si oui, à quelles conditions ? Hésitante, voulant prendre en compte tous les paramètres politiques et personnels de la question, Mme Voynet consulte beaucoup ses amis et ses partenaires. Pour ses fidèles, son conseiller Jacques Archimbaud, le porte-parole Denis Baupin, le secrétaire national Jean-Luc Bennahmias, le député Yves Cochet, le député euro-

péen Alain Lipietz, notamment, il ne fait pas de doute que la ministre doive « *y aller* ». Parce qu'elle est, selon eux, la plus légitime, qu'elle porte de façon large le projet des Verts, que la présidentielle est l'élection majeure de la vie politique et que « *celui* » qui « *ira* » aura la main sur le parti.

Et puis, ils ne veulent surtout pas de Noël Mamère, seul candidat déclaré pour l'heure, bien qu'il ne soit « *pas un ennemi politique* ». Ils reprochent au député de la Gironde son rattachement récent aux Verts, son aventure avec Bernard Tapie, ses petites phrases, la façon dont son entourage fait de la politique et, désormais, « *son positionnement en bas à gauche* » de l'échiquier politique. « *Son projet, c'est Millau et Seattle et c'est tout* », assure un proche de Mme Voynet qui connaît bien, aussi, l'aversion de Matignon pour l'incontrôlable maire de Bègles, bien que ce dernier ait soutenu Lionel Jospin dès le premier tour de la présidentielle de 1995.

S'ils sont d'accord sur tous ces points, les amis de la ministre divergent sur le calendrier. M. Baupin et M. Bennahmias auraient souhaité que le Conseil national interrégional (CNIR), le Parlement des Verts, des 27 et 28 janvier, soit fixé sur les intentions de Mme Voynet, mais il paraît désormais acquis qu'elle ne se déterminera qu'en mars, après les municipales.

Se présenter à une primaire interne, si elle ne gagne pas la mairie de Dole, alors que M. Mamère conserverait celle de Bègles, ne la mettrait, certes, pas dans une situation facile.

Toutefois, pour Jacques Archimbaud, cette « *primaire nombriliste* » n'intéresse guère que les Verts et il importe peu que Mme Voynet fasse connaître au plus vite sa déci-

Le vrai problème reste cependant que les Verts n'ont pour l'instant en main ni un parti opérationnel ni un programme cohérent

sion. L'important, selon le conseiller de la ministre et ses amis, mais aussi selon M. Hascocé, que Mme Voynet a consulté il y a quelques jours, est de savoir quel projet les Verts vont porter lors de l'échéance de 2002. « *Si le cahier des charges de cette élection est seulement de fixer un pourcentage de voix, autour de 8 % ou de 9 %, ce*

n'est pas intéressant », assure M. Archimbaud qui voit M. Mamère jouer sur sa capacité supposée à obtenir un meilleur score que la ministre de l'environnement. « *L'autre question, c'est de bien réaffirmer notre ancrage dans la majorité plurielle et d'arrêter de mordiller les cheveux de nos alliés* », affirme le conseiller de Mme Voynet. C'est toute la question des positionnements respectifs de la ministre, adepte de la politique de la « *crémaillère* », avançant cran par cran, se voulant raisonnable et posée, et du député de Gironde, prompt à fustiger les échecs gouvernementaux et n'hésitant pas à attaquer le chef de l'Etat dans l'hémicycle.

Le vrai problème reste cependant que les Verts n'ont pour l'instant en main, ni un parti opérationnel, ni un programme cohérent. Bien conscient de cette situation, M. Archimbaud estime que c'est la toute première des priorités et briquera pour ces raisons, la succession de M. Bennahmias, démissionnaire du secrétariat national, au mois de juin. Mme Voynet peut suivre l'avis de ses lieutenants. Ou écouter l'avis d'amis plus détachés du parti, qui lui conseillent de conserver sa tribune ministérielle le plus longtemps possible et de se préparer dans les meilleures conditions à retrouver un poste de député en 2002.

Béatrice Gurrey

Corse : MM. Chevènement et Pasqua critiquent le silence de M. Chirac

LA PUBLICATION de la lettre d'Yvan Colonna, dans laquelle il nie être l'assassin du préfet Claude Erignac, et les menaces proférées par le groupe clandestin Armata Corsa (*Le Monde* du 5 janvier) ont suscité de nombreuses réactions. L'avocat de la famille du préfet, M. Joël Lagrange, considère l'envoi de la lettre comme « une véritable provocation » et « un pied-de-nez à l'institution judiciaire ». « Si Yvan Colonna a des explications à donner, il doit les donner aux juges et à personne d'autre », a affirmé l'avocat, en soulignant que le meurtrier présumé du préfet n'avance aucune explication, aucun alibi, pour étayer ses propos.

Interrogée peu avant une réunion des ministres à l'Hôtel Matignon, le garde des sceaux, Marylise Lebranchu, a pareillement appelé Yvan Colonna à se rendre. « J'espère que ceux qui le connaissent pourront le convaincre que l'idéal pour lui, c'est d'aller devant le juge d'instruction », a affirmé Mme Lebranchu. Le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a assuré, de son côté, que la détermination du gouvernement pour rechercher les assassins du préfet Erignac « reste totale ». Evoquant les menaces d'Armata Corsa, le ministre a seulement indiqué : « Le gouvernement ne gouverne pas sous la menace. »

C'est ce dont doutent précisément deux des prédécesseurs de M. Vaillant au ministère de

l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement et Charles Pasqua, dont les analyses sur la Corse se rejoignent. Dans un entretien publié, vendredi 5 janvier, par *Le Figaro*, le second n'exclut d'ailleurs pas une initiative commune avec le premier. « *Le vrai choix n'est pas entre les démocrates et ceux qui seraient sclérosés ou rétrogradés. Il est entre les républicains et les autres* », assure M. Pasqua. Le président du RPF reproche au premier ministre d'avoir « *abdiqué devant les revendications permanentes des nationalistes* ». « *D'ailleurs, lorsqu'on parle du "plan Jospin", il vaudrait mieux dire tout simplement "le plan des nationalistes"* », affirme-t-il. M. Pasqua doute par ailleurs que le projet de loi du gouvernement sur la Corse puisse être validé par le Conseil constitutionnel et il invite le président de la République à « *sortir de son rôle d'observateur, de commentateur* ».

NOUVEL ABANDON DE SOUVERAINETÉ

M. Chevènement, dans un entretien publié, ce même vendredi, par *Le Parisien*, estime, lui aussi, que « *le président de la République n'a pas joué son rôle* » et qu'« *il est donc coresponsable de la dérive corse, de ce nouvel abandon de la souveraineté nationale* ». L'ancien ministre considère que si Yvan Colonna veut se disculper, il doit se livrer à la justice. « *Mais, ajoute-t-il,*

c'est un lâche. » M. Chevènement donne aussi cette explication : « *Nous sommes au cœur de la stratégie des indépendantistes, et des avocats qui les conseillent (...) Il s'agit, pour eux, de briser la machine répressive de l'Etat et, d'abord, le dispositif antiterroriste qui a fait la preuve de son efficacité (...) Les indépendantistes entendent ainsi créer les conditions de l'amnistie générale qu'ils demandent au gouvernement pour les terroristes incarcérés ou recherchés.* »

Lors d'une cérémonie de vœux à l'Elysée, le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), a évoqué l'avenir institutionnel de la Corse en affirmant qu'« *il ne convient pas de conférer à une seule région le monopole de la singularité en vertu de son insularité* ». L'ancien secrétaire général d'A Cuncola Indépendantiste, François Santoni, estime, de son côté, que la lettre d'Yvan Colonna n'est qu'un « *courrier misérable* » et que « *sa manière de se manifester manque de panache* ». « *Il aurait dû le faire devant les caméras, les armes à la main* », affirme M. Santoni dans un entretien publié par *Le Parisien*. Le dirigeant nationaliste explique aussi que « *l'assassinat du préfet Erignac se voulait au départ un acte de refondation du nationalisme* » et qu'« *à l'approche de leur procès, les membres présumés du commando se dégonflent tous* ».

M. Tiberi offensif avant sa rencontre avec le chef de l'Etat

LES ÉLUS SÉGUINISTES du Conseil de Paris ont boycotté, jeudi 4 janvier, la traditionnelle cérémonie d'échange des vœux avec le maire de Paris, Jean Tiberi. Sauf Roger Chinaud, ancien maire (DL) du 18^e arrondissement, les 63 conseillers de Paris séguinistes qui avaient rejeté, en décembre 2000, le dernier budget de la mandature étaient absents. M. Tiberi a dû se contenter d'un comité restreint d'une trentaine de fidèles.

Le maire, qui devait, vendredi après-midi, présenter à son tour les vœux du Conseil de Paris au président de la République, ne s'est pas privé de commenter un comportement « *affligeant pour les règles républicaines de la démocratie* ». « *Chacun appréciera en toute conscience* », a estimé M. Tiberi, qui, devant deux présidents de groupes d'opposition, Georges Sarte (MDC) et Henri Malberg (PCF) – Bertrand Delanoë s'étant fait excuser –, a rappelé que les vœux sont l'occasion de réunir « toutes les sensibilités ». « *Cette absence, a-t-il poursuivi, ordonnée par l'extérieur, sera ressentie par les Parisiens.* »

Comme le veut la tradition, c'est le premier adjoint (DL), Jacques Dominati, qui s'est exprimé au

nom du Conseil. Sous l'œil attentif de quelques électrons libres séguino-tibériens, comme le maire du 15^e, René Galy-Dejean, ou indépendants, comme Benoîte Taffin, maire du 2^e, M. Dominati a rendu un hommage vibrant à la famille Tiberi, avec une mention spéciale adressée à « *Xavière* », cette « *grande femme corse* ». « *Jean, les yeux dans les yeux, je te le dis, tu peux être fier de ton bilan* », a lancé le premier adjoint.

A la veille de son échange avec Jacques Chirac, le premier depuis un an, l'occasion était trop belle pour le maire de Paris. Selon un mécanisme désormais bien rodé, destiné à le faire apparaître comme l'agressé, il a, sitôt le rituel des vœux terminé, lancé un « *appel à l'union dès le premier tour* » des municipales. « *J'appelle tous ceux qui veulent participer à l'action dans l'intérêt général (...) à me rejoindre au sein des listes Ensemble pour Paris* », écrit M. Tiberi. Et, paraphrasant en manière d'hommage la formule du président de la République le 31 décembre 2000, il conclut : « *2001 doit être une année utile pour Paris et, demain, pour la France*. »

Christine Garin

Le président de la République préfère le contrat à la contrainte

JACQUES CHIRAC, qui recevait à l'Elysée les vœux des bureaux des assemblées (Sénat, Assemblée nationale, Conseil économique et social), plaide, jeudi 4 janvier, pour « *le contrat, qui doit toujours être préféré à la contrainte* ». Pour le chef de l'Etat, le dialogue social « *permet d'éviter qu'une règle de droit ne soit imposée de manière unilatérale et uniforme, sans qu'un débat national ait été ouvert. Il permet aussi de mieux appréhender la diversité des situations* ». Pour le président de la République, « *le dernier mot doit rester à la loi, garante de notre ordre public social. Mais cette supériorité du législateur ne doit plus empêcher ceux qui auront à appliquer le droit de prendre une part plus grande à son élaboration par la négociation collective* », a-t-il ajouté.

DÉPÈCHES

■ **SONDAGE : la cote de confiance de Lionel Jospin a baissé de 2 points** en décembre, tandis que celle de Jacques Chirac a progressé de 3 points, selon le baromètre mensuel de la Sofres, réalisé du 21 au 26 décembre 2000 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes et publié par *Le Figaro Magazine* (daté samedi 6 janvier). Le premier ministre recueille 57 % d'opinions positives contre 40 % qui ne lui font pas confiance. Le président de la République est, pour sa part, crédité de 50 % d'opinions positives, contre 47 % qui ne lui font pas confiance.

■ **SANTÉ : le Syndicat national professionnel des médecins du travail (SNPMT) a dénoncé**, jeudi 4 janvier, le « *mauvais coup* » de l'accord conclu le 18 décembre 2000 entre le Medef, la CFTC, la CFE-CGC et la CFDT sur la santé au travail, « *immolée sur l'autel de la refondation sociale* ». Cet accord « *aggrave les dysfonctionnements bien repérés de la médecine du travail* » et « *n'améliore en rien l'indépendance* » des médecins, regrette le SNPMT.

■ **GUYANE : le Parti socialiste guyanais a formalisé**, jeudi 4 janvier, son projet d'évolution institutionnelle, en proposant la création d'une « *région autonome de Guyane* » dotée d'une assemblée disposant de nouvelles compétences décentralisées. Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Christian Paul, est attendu le 11 janvier à Cayenne.

LE MONDE diplomatique

JANVIER 2001

La FNSEA, un syndicat « à la soviétique »

Une enquête en Vendée, à Paris et dans les régions

DOSSIER

L'irrésistible ascension des juges :

De l'affaire Pinochet au financement des partis ; de la torture en Algérie à la Cour pénale internationale...

Dérive autoritaire du gouvernement marocain

VIVENDI-UNIVERSAL : Un prédateur à l'ère d'Internet

ISRAËL

La gauche reprend la parole
Des colons entre rage et résignation

Egalement au sommaire :

Irréversible, la mondialisation ? (*Bernard Cassen*) ; L'« Empire », stade suprême de l'impérialisme (*Toni Negri*) ; Pourquoi la coopération franco-africaine a échoué (*Jean-Pierre Cot*) ; L'adhésion à l'Union européenne fait peur aux Polonais (*Bruno Drweski*) ; Ce trafic « légal » des armes légères (*Steve Wright*) ; Cultures illégales, narcotrafic et guerre en Colombie (*Maurice Lemoine*) ; Tout est cousu d'enfance (*Claire Brisset*) ; etc.

ÉTHIQUE Une étude, publiée par *The Lancet*, révèle que, en dépit de leur caractère illégal, l'arrêt ou la limitation des pratiques de réanimation sont des pratiques courantes dans les unités de

soins intensifs en France. ● **PLUS DE LA MOITIÉ** des décès intervenus pendant les deux mois de l'étude ont été consécutifs à une telle décision. ● **LES COMPORTEMENTS** envers les familles

évoluent : celles-ci sont informées dans 59 % des cas et associées dans 44 % des cas aux décisions des équipes soignantes. ● **UNE AUTRE ÉTUDE**, qui porte sur la réanimation néonata-

le, fait apparaître que des « *interruptions actives de la vie* » sont souvent pratiquées chez les grands prématurés. ● **MOSTAFA MOKHTARI**, de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, explique que,

si les médecins optent pour l'« *a priori de vie* » en faveur de tous les nouveau-nés, ils peuvent décider collégialement d'arrêter les soins quand les lésions neurologiques sont sévères.

Les unités de soins intensifs assument la limitation ou l'arrêt de la réanimation

Selon une étude de l'hebdomadaire britannique « *The Lancet* », plus de la moitié des décès survenus en France dans ces structures résultent d'une décision de ne pas réanimer le patient. Informées ou associées, les familles participent de plus en plus à l'accompagnement de cette fin de vie

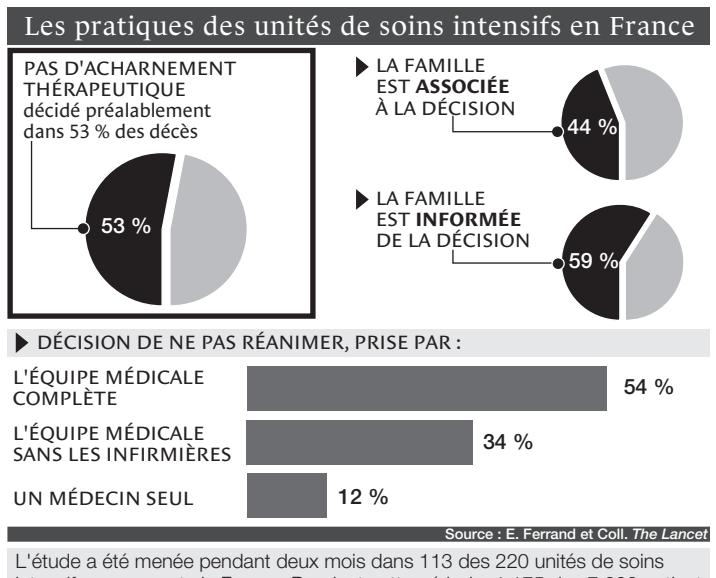
EN DÉPIT de leur caractère illégal, l'abstention ou l'arrêt des traitements de réanimation constituent une pratique courante dans les unités de soins intensifs en France. Une étude publiée dans l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* daté du 6 janvier et signée de quatre médecins français indique, en effet, qu'un peu plus de la moitié (53 %) des décès survenus dans ces structures faisaient suite à une décision préalable de limiter ou d'arrêter les manœuvres de réanimation. Près de neuf fois sur dix, la décision a été prise collectivement par des soignants et, dans 44 % des cas, la famille y a été associée. Au total, ces traitements n'ont pas été mis en œuvre ou ont été interrompus chez 11 % des personnes hospitalisées en soins intensifs (4,6 % de limitations et 6,4 % d'arrêts).

Les auteurs, anesthésistes-réanimateurs pour trois d'entre eux, précisent que la proportion d'un décès sur deux consécutif à une limitation ou un arrêt de la réanimation correspond à celle observée dans des études nord-américaines au début des années 90. Depuis lors, une étude nationale américaine réalisée en 1998 a montré que ces pratiques concernaient 90 % des décès. Dans ce domaine, les études européennes sont peu

nombreuses, surtout en Europe du Sud. Cela ne souligne que davantage l'originalité d'un travail, le premier de cette ampleur en France, dont une partie des résultats avait été présentée en 1998, lors d'une réunion de la Société de réanimation de langue française.

ABSENCE DE CADRE JURIDIQUE L'étude, baptisée « *Latarea* » (« *Limitation et arrêt thérapeutique en réanimation* »), a été menée durant deux mois en 1997 dans 113 des 220 unités de soins intensifs (USI) de France – ce qui lui confère une représentativité certaine –, avec un total de 7 309 malades, dont 1 175 sont décédés au cours de l'étude. Celle-ci n'a pas inclus de structures de réanimation néonatales, pour lesquelles d'autres études ont été conduites (*lire ci-dessous*). Dans chaque USI, un médecin a été chargé de collecter les données pendant la période concernée.

Ce tableau des pratiques en milieu de réanimation a d'ailleurs alimenté la réflexion préalable à l'avis rendu public le 3 mars par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), qui prenait en compte les attitudes face à la fin de vie et proposait d'instaurer une « *exception d'euthanasie* », sans pour autant dériminaliser cette dernière (*Le Monde* du 4 mars). L'avis



L'étude a été menée pendant deux mois dans 113 des 220 unités de soins intensifs que compte la France. Pendant cette période, 1 175 des 7 309 patients traités sont décédés.

du CCNE, de même qu'un document équivalent à l'échelle européenne, traduit « *une évolution en recommandant de débuter des soins de confort, même s'ils sont susceptibles d'entraîner le décès du malade* », estime le docteur Edouard Ferrand, anesthésiste-réanimateur à l'hôpital Henri-Mondor, à Crétie (Val-de-Marne), qui est l'un des auteurs de l'étude. Partir de la

réalité permet, selon le docteur Ferrand, de « *s'écartier du discours qui assimile à tort arrêt des traitements visant à maintenir en vie et euthanasie* ». La limitation a été définie par les auteurs comme la décision planifiée de ne pas commencer des traitements qui auraient pu être justifiés : intubation endotrachéale, dialyse, augmentation des doses de certains

médicaments, chirurgie, transfusion sanguine, etc. L'arrêt a été entendu comme l'interruption de thérapeutiques en cours : perfusions, nutrition, hydratation, arrêt de la ventilation artificielle... Dans l'étude, la limitation de la réanimation a été suivie d'un taux de mortalité de 56 % et son arrêt de plus de 90 % de décès.

Dans les services de soins intensifs, deux types de situations posent la question de l'arrêt ou de la limitation de la réanimation. La première est celle de l'échec thérapeutique : le patient ne guérira pas et l'arrêt des thérapeutiques va entraîner le décès. « *Il s'agit en l'occurrence d'arrêter l'agonie d'un malade* », précise le docteur Ferrand. L'autre situation est celle où il n'y a plus d'espérance de qualité de vie pour le malade. « *Dans tous les cas, insiste le docteur Ferrand, si certains traitements sont arrêtés, les thérapeutiques visant au confort du malade sont toujours maintenues*. »

Du point de vue du législateur, l'euthanasie, entendue comme l'administration d'une ou de plusieurs substances provoquant la mort, est considérée comme un homicide volontaire. Les pratiques dites d'« *euthanasie passive* », à savoir la limitation ou l'arrêt de la réanimation, restent illégales, même si le Code de déontologie

médicale s'oppose à « *une obstination déraisonnable* », plus familièrement désignée sous le terme d'« *acharnement thérapeutique* ». « *En réanimation, souligne le docteur Ferrand, le médecin est amené à prendre des décisions du fait de l'absence de cadre juridique clair pour les arrêts thérapeutiques*. » A la différence des Etats-Unis, il n'existe pas en effet en France de possibilité légale permettant de désigner une personne habilitée à se substituer au malade si celui-ci n'est pas en mesure de donner son consentement. Les auteurs précisent d'ailleurs que 27 % seulement des patients inclus dans l'étude étaient en état d'être informés des décisions.

DISCUSSIONS COLLECTIVES

Faute de disposer de recommandations, de documents d'orientation ou de prises de positions émanant des sociétés savantes de soins intensifs, d'anesthésie ou de médecine d'urgence, les médecins ne peuvent trouver une légitimité à leur décision que par des discussions collectives au sein de l'équipe soignante. Cela est vrai dans 88 % des cas, selon l'étude, même s'il faut remarquer que seulement un peu plus de la moitié (54 %) des décisions d'arrêt ou de limitation de la réanimation ont fait suite à des débats incluant les infirmières et que dans 12 % des cas, la décision a été prise par un seul médecin.

Les comportements évoluent également vis-à-vis des familles. « *De plus en plus, il existe une harmonisation empirique par des discussions quotidiennes avec la famille du malade* », observe le docteur Ferrand, sans aller jusqu'à leur faire prendre la responsabilité de la décision. » Selon les résultats publiés dans *The Lancet*, la famille a été associée au processus de décision dans 44 % des limitations ou arrêts de la réanimation. Dans 59 % des cas, elle a été informée de la décision arrêtée par l'équipe soignante. Le chemin à faire pour rejoindre la réalité nord-américaine où, selon les études, 92 % à 100 % des familles sont informées des décisions de limitation ou d'arrêt de soins, reste encore long.

Paul Benkimoun

« Si tout est fichu, il ne faut pas que cela dure trop longtemps »

LES FAITS datent d'il y a un peu plus d'un an, dans un hôpital de la région parisienne, et Cécile en parle encore avec une émotion à vif. Sa sœur Annie, son aînée de quinze mois, est décédée à quarante-six ans d'un

TÉMOIGNAGE

« Les mots n'ont pas été prononcés, raconte Cécile, qui a accompagné sa sœur malade. Il fallait respecter la forme »

cancer du sein métastasé, après un mois et demi d'hospitalisation, au terme duquel son départ a été médicalement accompagné. « *Le cancer d'Annie, qui avait disséminé aux poumons, au larynx et aux os, n'a pas été tout de suite diagnostiquée. Au début, ses troubles avaient fait évoquer une tuberculose, se souvient Cécile. Pendant quelques jours, des*

*mesures d'isolement étaient prises avec port de masques et de gants pour elle et ses visiteurs. » Ce diagnostic allait cependant être rapidement écarté. Pendant la quasi-totalité de l'hospitalisation, la mère d'Annie, médecin retraité, a été l'interlocuteur privilégié du chef du service de pneumologie où sa fille était hospitalisée. Lorsqu'elle fut informée du diagnostic de cancer du sein primitif, elle en fit part à Cécile, qui aussitôt demanda si Annie le savait. Ce n'était pas le cas. « *Je lui ai aussitôt déclaré : « On le lui dit ! », explique Cécile. Ce sera finalement le médecin qui annoncera la nouvelle à Annie.**

« *La perspective de la chimiothérapie la terrorisait, poursuit Cécile. Elle m'a demandé d'être présente. Ce fut terrible. Au cours de la séance de perfusion, elle a fait une phlébite. Elle suffoquait. De sa voix que j'étais la seule à comprendre, elle m'a avoué : « Je suis complètement paniquée. » Le lendemain, et jusqu'à la fin, j'ai transporté dans mon sac des médica-*

ments qui, pris à forte dose, étaient létaux, au cas où. » Par l'intermédiaire de sa mère, Cécile tente de convaincre le médecin de renoncer à la deuxième séance de chimiothérapie, ou tout au moins de remplacer les médicaments par un placebo. Le fit-il ? Cécile l'ignore. Toujours est-il que la seconde séance fut moins pénible à supporter.

DE LA MORPHINE À LA DEMANDE

Mais les résultats d'examen indiquent les jours suivants que le traitement restait sans effet sur ce cancer étendu. Son état s'aggravant, Annie fut mise sous assistance respiratoire, des sondes et des perfusions de toutes parts, et reçut de la morphine à la demande.

Alors, Cécile, qui n'avait pas jusque-là discuté avec le médecin, a eu avec lui ce dialogue dont elle se souvient : « *Elle n'a plus de chances, mais nous n'allons pas la laisser souffrir* », a affirmé le médecin. – *On ne peut pas*

la laisser s'asphyxier, a répondu Cécile. Si tout est fichu, il ne faut pas que cela dure trop longtemps. – *On va l'aider. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de la tuer. – Bien sûr que non* », a approuvé Cécile, pour qui « *les mots n'ont pas été prononcés. Il fallait respecter la forme* ». Le médecin s'est alors adressé devant Cécile à une infirmière en lui indiquant : « *Vous lui ferez x milligrammes de..., et vous doublerez la dose toutes les deux heures.* » Elle en est sûre : cette prescription de sédatifs à doses croissantes faisait suite à des discussions au sein de l'équipe, sur laquelle Cécile ne tarit pas d'éloges.

Cécile est restée toute la nuit auprès de sa sœur, qui a progressivement plongé dans le coma. Elle l'a quittée vers 8 heures du matin lorsque sa mère, arrivée à l'hôpital, lui a conseillé de rentrer se reposer. Annie est morte une heure et demie plus tard.

P. Be.

Des « interruptions actives de la vie » sont fréquemment pratiquées chez les grands prématurés

C'EST UN CONSTAT original, douloureux autant que dérangeant que publie, dans le dernier numéro de la revue *Médecine, Thérapeutique, Pédiatrie*, une équipe de chercheurs coordonnée par Micheline Garrel et Monique Kaminski (unité 149 de l'Inserm spécialisée dans la recherche épidémiologique sur la santé des femmes et des enfants). Cette étude correspond à la partie française d'un travail mené depuis plusieurs années à l'échelon européen. Elle fournit, pour la première fois, une série de données concrètes sur les « attitudes et les pratiques des soignants confrontés à des problèmes éthiques en néonatalogie », au sein des services hospitaliers spécialisés dans la prise en charge des nouveau-nés de très faible poids de naissance ou nés avant la 27^e semaine de grossesse.

MOINS DE 1 500 G À LA NAISSANCE

Ce travail a été conduit durant l'année 1996 dans 17 unités françaises de réanimation néonatale qui, chaque année, prennent en charge au moins vingt enfants pesant moins de 1 500 grammes à la naissance, peuvent pratiquer une ventilation mécanique prolongée, et ne transfèrent pas les enfants qui leur sont confiés dans des services plus spécialisés. Au total, 206 médecins et 425 infirmières et infirmiers ont répondu au questionnaire – strictement anonyme – qui leur était proposé. « *Les résultats de ce travail indiquent que les médecins et les infirmières travaillant en réanimation néonatale*

tale pensent qu'il est nécessaire de limiter les soins par abstention ou par arrêt thérapeutique pour un nouveau-né dont le pronostic est très sombre, écrivent les auteurs. Ils estiment qu'il est parfois nécessaire d'intervenir activement pour mettre un terme à la vie d'enfants qui ont un très grand risque de handicap sévère. »

Plus précisément, il apparaît, au vu de ce travail, que la « très grande majorité » des soignants français interrogés décrivent clairement « *la possibilité d'une interruption active de la vie* », même « *lorsque l'enfant était autonome sur le plan vital* ». De telles pratiques n'avaient jusqu'à présent été que très peu relayées, à l'exception de publications émanant des Pays-Bas, où la pratique de l'euthanasie est admise dans certaines situations pathologiques et où des néonatalogistes ont, ces dernières années, décris des « *arrêts thérapeutiques* », y compris lorsque la vie de l'enfant ne dépendait plus directement du maintien des soins intensifs. « *En France, écrivent les auteurs, la situation est d'autant plus fréquente que les néonatalogistes français ont admis le principe d'une réanimation d'attente. Cette attitude a pour but de donner un maximum de chances à l'enfant après la naissance et conduit à la réanimer avant de préciser la conduite à tenir au cours des heures ou des jours qui suivent.* »

La fréquence de ce type de question et de prise de décision résulte notamment des avancées réalisées

dans le champ de la réanimation néonatale, ainsi que dans le développement des pratiques de procréation médicalement assistée, qui ont notamment augmenté la fréquence des grossesses multiples et de leur corollaire : la naissance de grands prématurés et de nouveau-nés de très faible poids.

De ce point de vue, cette publication démontre la mesure prise par les unités spécialisées en réanimation néonatale des conséquences de ce qui peut être rapproché, aux

TROIS QUESTIONS À... MOSTAFA MOKHTARI

1 En tant que praticien hospitalier dans le service de réanimation néonatale de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul et membre du groupe d'étude de néonatalogie qui donne depuis quinze ans les repères éthiques de la spécialité, quelle évolution voyez-vous dans les fondements éthiques de votre pratique ?

La réanimation néonatale n'a que vingt ans. Dès 1986, trois principes ont été arrêtés : donner leur chance à tous les enfants de plus de 500 g – c'est l'*« a priori de vie »* – ; faire une réanimation d'attente qui permette d'examiner l'enfant, de suivre son évolution et d'avoir une idée du pronostic. Le troisième, qui en découle, consiste à défaire ce qui a été fait, arrêter les soins, si les lésions neurologiques sont

prémisses jours de la vie, de l'acharnement thérapeutique parfois mis en œuvre dans certaines unités de soins intensifs.

L'étude révèle d'autre part quelques peuvent être les convictions des équipes soignantes confrontées à une réalité qui peut être traumatisante. Médecins et infirmières pensent majoritairement qu'*« qu'il n'est pas souhaitable que les parents participent directement à la décision concernant leur enfant »*. Pour autant, ils ne sont pas hostiles à ce que

sévères. Cette décision est prise collégialement. Dans les situations où des lésions graves ont été décelées avant la naissance, la réanimation peut ne pas être entreprise en connaissance de cause.

2 Vos problèmes éthiques sont-ils différents de ceux rencontrés en réanimation d'adultes ?

En ce qui concerne les adultes, la décision de réanimer ou non est prise avant l'entrée en réanimation. S'il est décidé de ne pas réanimer, la personne est dirigée vers une entité de soins palliatifs. Pour les nouveau-nés, nous les recevons tous. Par ailleurs, les critères de qualité de vie recherchés sont extrêmement différents. En effet, gagner une ou plusieurs années de vie pour un adulte ou un nouveau-né n'a pas la même signification. Le nouveau-né aura à assumer les conditions et les contraintes de vie sur une durée de vingt à soixante-dix ans, ce qui est

leur point de vue soit pris en compte ». Ces mêmes soignants apparaissent divisés quant au rôle que pourraient jouer dans ce domaine les comités locaux d'éthique. « *La majorité des répondants pensent que leur pratique n'est pas en accord avec la législation* », soulignent par ailleurs les auteurs. Nombre des soignants jugent que « *ce n'est pas le rôle du législateur que de tenter de résoudre les problèmes éthiques* ». Ceux qui refusent l'éventualité d'une modification de la loi sont aussi nombreux

que ceux qui estiment qu'elle devrait, au contraire, « *être modifiée dans le sens d'une plus grande tolérance vis-à-vis des gestes qui mettent un terme à la vie du patient* ».

DIFFÉRENCES EN EUROPE Dans ce constat, les réponses des membres des soignants – médecins et infirmières – des équipes de néonatalogie apparaissent dans l'ensemble homogènes. Pour autant, elles divergent sur la sensibilité aux risques de l'acharnement thérapeutique, plus grande chez les infirmières, qui sont aussi plus soucieuses des risques de séquelles dont pourraient souffrir ces enfants.

On estime aujourd'hui à 9 000 le nombre des grands prématurés qui naissent en France chaque année. L'état de santé de 7 000 d'entre eux permet une prise en charge dans un service de soins intensifs de néonatalogie. Des différences notables existent sur le sujet en Europe. Certaines équipes réaniment des enfants nés à la 23^e semaine de grossesse, alors qu'aux Pays-Bas un consensus veut qu'aucune réanimation ne soit entreprise avant le 24^{e</sup}

Les policiers relativisent une partie des infractions imputées à la MNEF

La note de synthèse ne suit pas la Cour des comptes

L'ENQUÊTE sur les dérives découvertes dans les secteurs de l'imprimerie et de la communication de l'ancienne Mutualité nationale des étudiants de France (MNEF) est sur le point d'être close par les juges d'instruction Armand Riberolles, Françoise Néher et Marc Brisset-Foucault. Les magistrats devraient procéder, durant le mois de janvier, aux derniers actes, qualifiés de « formels » par plusieurs avocats, avant de notifier la fin de leurs investigations.

Les juges disposent, depuis le mois d'octobre, d'une note de synthèse de la police résumant deux ans de recherches sur des faits qui ont été dénoncés en août 1998 au parquet de Paris par la Cour des comptes. Cette dénonciation avait constitué le point de départ de l'affaire judiciaire visant la gestion de la mutuelle. Les policiers observent que la MNEF ne se serait, en fait, rendue coupable d'actes pénalement répréhensibles qu'avec une seule des trois sociétés épinglees par la Cour. Les enquêteurs reprochent, en effet, aux dirigeants de la MNEF d'avoir soustrait illégalement des fonds de la société de courtage en imprimerie Spim à des fins personnelles ou contraires aux intérêts de l'entreprise. En revanche, ils semblent exclure l'existence de prise illégale d'intérêt ou de prestations fictives dans le cadre des relations entre la MNEF et les sociétés Transim et Pollicité.

La société Spim, créée en 1993, a reprise, en location gérance, le fond de commerce de la société Efic dont le passif était alors estimé à 15 millions de francs. Principal client d'Efic et actionnaire majoritaire en 1990, la MNEF paraît avoir contribué à la déconfiture de cette société. Selon Philippe Plantagenest, président d'Efic à partir de 1990, l'entreprise aurait déséquilibré ses comptes en rachetant, sur ordre de la MNEF, l'imprimerie de l'Organisation communiste internationaliste (OCI), Abexpress, comme contrepartie politique au ralliement au Parti socialiste d'un groupe de l'OCI dirigé par Jean-Christophe Cambadélis.

« Jamais mise en concurrence, écrivent les policiers, Efic a pratiqué pendant plusieurs années, au grand jour, avec l'aval tacite de la MNEF, une facturation de 20 % à 25 % sur les travaux réalisés par la mutuelle. » Nommé en 1990 à la tête d'Efic, Bruno Pelletier, un ami d'enfance du direc-

teur général de la MNEF Olivier Spithakis, aurait contribué à la dérive financière de la société. « M. Peltier, indique le rapport de synthèse, a mis en place un système de fausses factures à grande échelle [8 millions de francs] qui a permis d'extraire de fortes sommes en espèces de la gestion d'Efic, entre la fin 1990 et 1993. Ces sommes ont été remises à Wilson Bihi Zenou [conseiller de M. Spithakis], en partie pour assurer l'achat du Derya », bateau souvent mis à la disposition des dirigeants du groupe pour leur usage personnel. « Il apparaît que c'est la MNEF, concluent les enquêteurs, qui enregistre les préjudices de ces différents systèmes mis en place par M. Spithakis. Elle est victime de surfacturations élevées d'Efic puis de Spim (...) durant près de dix ans, ce qui représente 20 à 30 millions de francs. »

ANALYSES DIVERGENTES

En revanche, l'examen des liens entre la MNEF et le bureau d'études Transim ne paraît pas avoir été l'objet d'opérations irrégulières, selon les policiers. Transim, sur ordre de M. Spithakis, a bien salarié le président de la Fédération d'associations générales d'étudiants (FAGE), Guillaume Raguet, dans le cadre d'un rapprochement entre les deux organisations, traditionnellement opposées. Intervention utile, jugent les policiers : « M. Raguet a réellement permis un rapprochement de la MNEF et des associations étudiantes. »

De même, les analyses des enquêteurs et de la Cour des comptes divergent sur le rôle joué par la société de communication Pollicité. La Cour suspectait l'existence de prise illégale d'intérêt. Pollicité, client important de la MNEF, étant dirigée par Gérard Obadia, époux de la directrice de communication de la mutuelle, Marie-Belle Obadia. Les enquêteurs assurent que le recours aux services de Pollicité n'a pas causé de surcroît à la MNEF et que les prix pratiqués étaient à la hauteur du « marché ». Enfin, « l'autonomie budgétaire de Mme Obadia était à la fois récente, limitée et relative. Il a été relevé l'absence de délégation de mission de service public à son bénéfice, rendant impossible la commission de délit de prise et conservation illégales d'intérêts ».

Jacques Follorou

Au cinéma, les héros ont-ils forcément besoin d'une cigarette ?

LES FILMS ayant eu le plus grand nombre d'entrées aux Etats-Unis recèlent-ils des dessins aussi obscurs que les salles du même nom en servant de véhicule à des publicités clandestines pour des marques de cigarettes ? C'est la question que se sont posée plusieurs médecins américains, dont un pédiatre, le docteur James Sargent (Lebanon, New Hampshire), auteurs d'un article publié dans l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* daté du 6 janvier. Pour en avoir le cœur net, ils ont visionné les vingt-cinq films les mieux placés au box-office américain sur dix ans entre 1988 et 1997, et dont la moitié des recettes ont été réalisées hors des Etats-Unis. Autant dire des films que tout le monde a vus ou presque : *Men in Black*, *Chérie, j'ai rétréci les gosses* ou *Le Mariage de mon meilleur ami*. James Sargent et ses confrères ont traqué l'apparition de marques de cigarettes, en prenant soin de distinguer les cas où elles sont visibles en arrière-plan et les cas où l'un des acteurs les présentent. Les auteurs ont séparé les films en deux périodes : celle qui a précédé et

celle qui a suivi l'interdiction que l'industrie américaine du cinéma s'est imposée, en 1989, de recourir à des insertions payantes dans les films. Cette pratique de marketing s'est largement développée, y compris en France, avec des films comme *Les Visiteurs*, et à laquelle les industriels de différents secteurs ont consacré au total près de 98 millions de dollars, selon l'article du *Lancet*. En s'appliquant cette autocensure, les treize leaders de l'industrie cigarettière américaine auraient voulu éviter de se voir imposer une législation fédérale plus contraignante.

PRÉSENTATION DE LA MARQUE À L'ÉCRAN La pêche de James Sargent et de ses confrères a été riche. Dans leurs filets, ils ont ramené soixante-dix films (28 %) où une marque de cigarette apparaissait (137 apparitions en tout), sachant que dans plus de 85 % de ces productions, du tabac était consommé. Quatre marques (Marlboro, Winston, Lucky Strike et Camel) bénéficiaient de 80 % de cette visibilité. Ces apparitions concernaient des films de toutes les

catégories : 32 % des films autorisés aux adolescents, 35 % de ceux destinés aux adultes et 20 % de ceux accessibles aux enfants. A cet égard, il n'y a pas globalement de différence entre les films d'avant l'engagement de l'industrie, en 1989, et ceux d'après.

En revanche, et c'est le plus intéressant de l'étude, on voit monter en flèche les situations à l'écran où l'acteur présente la marque : de 1 % avant l'auto-interdiction, elles passent à 11 % après. Dans le même temps, les apparitions uniquement en arrière-plan diminuaient (de 27 % avant l'auto-interdiction à 17 % après).

James Sargent et ses confrères insistent sur ce point car diverses études ont attesté que, chez les adolescents, il existe un lien entre le fait de voir à l'écran son acteur favori fumer et son propre comportement à l'égard du tabac. De là à imaginer que l'industrie cigarettière ait trouvé un moyen détourné pour continuer à recruter des clients...

Paul Benkimoun

Convoyeurs de fonds : le gouvernement demande un inventaire des sites à risques

EN DEMI-TEINTE. Tel était le sentiment des syndicats de convoyeurs de fonds à l'issue d'une réunion de trois heures placée sous l'égide du ministère des transports, jeudi 4 janvier, après la mort d'un convoyeur, mercredi, dans le hall d'accueil de l'hôpital Gustave-Roussy de Villejuif (*Le Monde* du 5 janvier). Les syndicats devaient se prononcer, vendredi 5 janvier au matin, sur la suite de la grève entamée la veille. Les convoyeurs de fonds de la Brink's Ile-de-France ont annoncé la poursuite de ce mouvement au moins jusqu'à lundi, et annoncé qu'ils boycotteraient désormais « tous les points sensibles ».

Au cours de la table ronde, le gouvernement a demandé aux donneurs d'ordres (banques et grandes surfaces) de « mettre en œuvre » les mesures de sécurité détaillées par le décret du 18 décembre, qui prévoit l'amélioration de la sécurité de 70 000 distributeurs de billets.

DISPOSITIF JUGÉ IRRÉALISTE

Ce décret impose aux banques et aux grandes surfaces d'équiper les sites de dépôt et de collecte de fonds d'un dispositif de sécurité avant le 31 décembre 2002. Dispositif jugé irréaliste par les donneurs d'ordres, qui veulent se focaliser sur les sites sensibles et se

dissent prêts à « jouer le jeu ». Les syndicats ont émis des doutes sur « la position des banques ». Elles « sont restées sur leurs positions », a regretté Jacques Charles, délégué syndical central à la Brink's et responsable du secteur transport de fonds à la CFDT.

Jean-Michel Houry, directeur général de la Brink's, a jugé que les décisions du gouvernement « allaient dans le bon sens et a précisé qu'il annoncerait des mesures complémentaires » vendredi. Une nouvelle table ronde est prévue fin janvier.

Pascale Santi

L'enquête sur les ventes d'armes en Angola menacée par l'invocation d'un nouvel argument de droit

Un décret de 1939 imposait l'aval du gouvernement pour permettre des poursuites pour « trafic d'armes »

L'enquête sur les ventes d'armes vers l'Angola, dans laquelle est notamment mis en cause Jean-Christophe Mitterrand, est menacée par une

nouvelle irrégularité de procédure. L'avocat de l'homme d'affaires Arcadi Gaydamak invoque un décret de 1939 dont les dispositions pour-

raient empêcher les juges d'instruire l'affaire. Selon ce texte, les poursuites auraient dû recevoir l'aval du gouvernement.

quisition, estime M. Konitz, les juges n'étaient pas saisis du cas de M. Falcone.

Dans ses réquisitions, communiquées le 15 décembre à la chambre de l'instruction dans la perspective de l'audience du 12 janvier, le parquet général a, sur ce point, donné raison à la défense et conclu à l'irrégularité de cette partie de l'enquête.

« A ce stade de l'enquête, aucun élément du dossier ne justifiait la consultation du dossier client Falcone », indique l'avocat général, précisant que « les pièces qui en avaient été extraites [...] l'avaient été hors de la saisine du magistrat instructeur. » Si la chambre de l'instruction devait suivre ces réquisitions, tous les actes liés à la mise en cause de M. Falcone tomberaient à leur tour, y compris la mise en examen de Jean-Christophe Mitterrand.

A une semaine de l'audience, le président du tribunal de Paris, Jean-Claude Magendie, s'est publiquement « étonné », jeudi 4 janvier, « des mises en cause personnelles dont fait l'objet le juge Courroye ». Le procureur de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, a affirmé sa « totale solidarité » avec le juge d'instruction.

Hervé Gattegno et Fabrice Lhomme

ministres compétents de la défense nationale, de la guerre, de la marine, de l'air ou des finances ». En d'autres termes, les juges auraient dû communiquer aux autorités gouvernementales les éléments sur lesquels ils fondaient leurs soupçons afin que celles-ci puissent décider ou non de saisir la justice. Le code pénal précise que « la plainte préalable des ministres compétents » est « exigée » pour que « l'action publique soit régulièrement exercée ». « Les juges se sont bien gardés de réclamer au ministre compétent l'indispensable autorisation de poursuivre ce délit imaginaire », a déclaré au *Monde* M. Goldnadel, estimant que les magistrats se seraient « affranchis » de la loi, mais aussi « du temps et de l'espace ».

Il assure en effet que les poursuites visant des livraisons d'armes remontant à 1993 et 1994 seraient « en tout état de cause prescrites » et que la justice française serait incomptente pour enquêter sur les ventes de matériels militaires n'ayant pas transité par le sol français, quoique plusieurs contrats aient été signés à Paris. Sur cette dernière question, la brigade financière avait interrogé le Secrétariat général de la défense nationale, qui avait répondu par écrit, le 15 novembre,

qu'« aucune demande d'agrément » n'avait été déposée par les sociétés de MM. Falcone et Gaydamak aux fins d'exporter des armes vers l'Angola.

REQUÊTES EN ANNULATION

Le décret de 1939 et l'absence d'autorisation gouvernementale pour engager les poursuites pénales devraient être invoqués, le 12 janvier, devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, qui doit examiner deux requêtes en annulation déposées par les défenseurs de personnes mises en examen dans ce dossier. La première, formée par M. Guillaume Weill-Raynal, avocat de la secrétaire du marchand d'armes Pierre Falcone – qui avait été incarcérée au mois de novembre – conteste la validité d'une ordonnance de soit-communiqué signée par M. Courroye, qui a été antédatée au 3 juillet 2000 et qui visait à obtenir l'élargissement de la saisine des juges. La seconde requête, introduite par M. Michel Konitz, défenseur de l'avocat fiscaliste Allain Guilloux, lui aussi poursuivi, critique les conditions de la saisie, au cabinet de M. Guilloux, le 7 juillet 2000, de documents relatifs aux contentieux fiscaux de MM. Falcone et Gaydamak. Lors de la per-

Une requête en récusation vise le juge Courroye dans une autre affaire

cations à l'administration ou à la surveillance desquelles il participe ont intérêt dans la contestation » ou encore « si le juge ou son conjoint, leurs parents ou alliés en ligne directe ou un différend sur pareille question que celle débattue entre les parties ».

DES PROCHES SOUSCRIPTEURS

En l'espèce, le différend porte sur les dépôts effectués par plusieurs centaines de milliers de particuliers sur des comptes d'épargne ouverts auprès de l'Association française d'épargne et de retraite (AFER), et sur lesquels les fondateurs, Gérard Athias et André Le Saux, ont perçu des dividendes avoisinant un total de 800 millions de francs. Saisie d'une plainte déposée, à l'été 1999, par 140 courtiers et souscripteurs, la justice conteste les conditions dans lesquelles ces rémunérations ont été perçues par les dirigeants de l'AFER. S'il dénie toute manœuvre fraudu-

leuse dans l'obtention de ces sommes, le défenseur de ces derniers estime que « dès lors que des poursuites ont été engagées sur un soupçon de détournements, tous les adhérents de l'AFER sont susceptibles d'en être tenus pour victimes, et donc se constituer partie civile ».

Or parmi les souscripteurs figurent le père, la mère et la tante de l'épouse de M. Courroye. Cette dernière apparaît depuis le mois de décembre 1999, selon les documents internes à l'AFER, comme la « bénéficiaire des sommes placées », ainsi que l'attestent les pièces produites par l'avocat. Le total des sommes dont Mme Courroye serait destinataire avoisinerait 650 000 francs, a déclaré au *Monde* M. Poinard. « Je ne doute pas que le juge ignorait que sa famille disposait de comptes à l'AFER, assure-t-il, mais ce fait étant maintenant connu, il ne serait pas admissible qu'il poursuive l'instruction. » L'avocat a d'ailleurs

demandé la suspension de l'instruction dans l'attente d'une décision sur la récusation.

Contestant tout lien entre son initiative et les critiques contre l'instruction du même M. Courroye sur le dossier des ventes d'armes en Angola, M. Poinard assure n'avoir découvert la coïncidence qu'il y a deux semaines. Il assure en outre n'avoir « pas compris » pourquoi le juge, qui avait d'emblée ordonné, en septembre 1999, une expertise sur les montages financiers de l'AFER, avait choisi de poursuivre MM. Athias et Le Saux sans attendre les conclusions des experts. Mis en examen les 20 et 21 décembre, soit au moment même où le juge Courroye s'attaquait à Jean-Christophe Mitterrand, les deux hommes s'étaient vu infliger chacun une caution de 40 millions de francs.

H. G. et F. Lh.

La climatisation responsable des cas de légionellose à Rennes

LES INVESTIGATIONS menées après plusieurs cas de légionellose dans le département de l'Ille-et-Vilaine orientent l'origine de la contamination vers trois tours aéroréfrigérantes appartenant à des systèmes de climatisation du centre-ville de Rennes, a annoncé, jeudi 4 janvier, la préfecture. Ces installations ont fait l'objet de mesures de désinfection qu'un arrêté préfectoral impose aux exploitants de toutes les installations similaires. L'enquête épidémiologique et environnementale n'exclut pas d'autres sources de contamination. Les prélèvements effectués au domicile des personnes contaminées se sont néanmoins révélés négatifs. Depuis juillet 2000, 24 cas de légionellose ont été recensés en Ille-et-Vilaine par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Cinq personnes sont décédées. Le dernier cas a été déclaré le 23 novembre.

DÉPÈCHES

■ **JUSTICE :** 18 audiences pénales et 54 audiences civiles seront supprimées en 2001 au tribunal de grande instance de Strasbourg, en raison d'un déficit de 14 magistrats et de l'entrée en vigueur de la loi sur la présomption d'innocence, a annoncé, jeudi 4 janvier, le président de la juridiction, Guy Schrub. Ces suppressions d'audience, qui représentent 250 affaires pénales et 250 affaires civiles, sont « sans précédent à Strasbourg, sans précédent dans ma carrière et dans de nombreuses juridictions de France », a déploré le magistrat.

■ **La directrice d'une école maternelle à Vayres (Gironde) a été mise en examen**, fin décembre, pour faits de violences répétés sur des élèves dans le cadre de la classe. Elle a été laissée en liberté et placée sous contrôle judiciaire, avec interdiction d'enseigner à Vayres et obligation de soins.

■ **Un homme de quarante-huit ans a été mis en examen et écroué**, jeudi 4 janvier, pour « coups mortels ayant entraîné la mort sans intention de la donner », à la suite de la découverte du corps de son épouse, mardi, dans leur pavillon d'Epône (Yvelines). Mère d'un petit garçon de trois ans et demi, la jeune femme aurait succombé à des coups portés au bas ventre, qui auraient occasionné l'éclatement de la rate. Lors de l'autopsie, des traces anciennes de brutalités ont été relevées sur le corps de la victime.

■ **PRISON :** une nouvelle tentative d'évasion a été déjouée, mercredi 3 janvier, par les surveillants de la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, qui ont découvert que des barreaux avaient été partiellement descellés dans une cellule occupée par un détenu basque. Cet incident intervient après les tentatives manquées d'évasion, mardi 26 décembre, du tueur en série présumé de l'Est parisien, Guy Georges, et de deux autres détenus. Le quartier d'isolement, où étaient incarcérés les trois hommes, a été vidé pour des travaux de réfection.

DISPARITIONS

William Rogers

Le premier secrétaire d'Etat de Richard Nixon

L'ANCIEN secrétaire d'Etat américain William Rogers est mort, mardi 2 janvier, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Avocat de formation, il avait été le collaborateur de Richard Nixon de 1969 à 1973 et s'illustra par une tentative de médiation dans le conflit du Proche-Orient en 1970.

Né le 23 juin 1913 dans l'Etat de New York, William Pierce Rogers vit sa famille ruinée par la dépression des années 30 et s'il réussit à entreprendre des études de droit à la prestigieuse Cornell University, ce fut au prix de divers petits métiers exercés tout au long de sa scolarité. En 1938, il entra au bureau du procureur du comté de New York, où il resta jusqu'en 1942. Pendant la guerre, Rogers servit à bord de l'*USS Intrepid*, dans le Pacifique. Il obtint le grade de lieutenant-colonel.

A son retour, il exerça les fonctions de premier conseiller de la

commission d'enquête sénatoriale sur la guerre, puis premier conseiller de la sous-commission permanente d'enquête du Sénat. Républicain, il observa toujours une scrupuleuse réserve et conserva ses fonctions sous un démocrate. C'est à cette époque qu'il gagna la confiance de Richard Nixon, alors jeune sénateur.

Après la victoire des républicains en 1952, il fut nommé attor-ney général adjoint des Etats-Unis par le président Eisenhower, sous recommandation de Nixon. Il devint attorney général (ministre de la justice) en 1957. Pendant toutes ces années, il se montra activement partisan de la défense des droits civiques, dont il fit une division au département de la justice. Quand les démocrates revinrent au pouvoir en 1961, il retourna à son cabinet juridique d'origine, devenant désormais un des associés. Il y eut comme client le *Washington Post*. En 1964, il défendit avec succès un autre grand quotidien américain, le *New York Times*, devant la Cour suprême dans un procès en diffamation. Un moment, il représenta aussi les intégristes de Martin Luther King.

Parallèlement, il se constitua une connaissance des dossiers internationaux en intégrant la délégation américaine à la 20^e assemblée générale des Nations Unies, en 1965, puis la commission des quatorze puissances chargée de conduire à l'indépendance le Sud-Ouest africain.

L'élection à la présidence de Richard Nixon, le 5 novembre 1968, résulte en grande partie du mécontentement de l'opinion sur la guerre du Vietnam. En annonçant

son choix pour le poste de chef de la diplomatie, Nixon déclara : « Après une période de confrontation, nous entrons maintenant dans une période de négociation, et par conséquent, je voulais un secrétaire d'Etat qui soit le meilleur négociateur du monde. » Compte tenu de son manque d'expérience, la nomination de Rogers fut une surprise. Rapidement, il se trouva en porte-à-faux avec le principal conseiller diplomatique de Nixon, Henry Kissinger, au point d'apparaître comme un pâle numéro deux. Il donna d'ailleurs sa démission en août 1973 et Kissinger fut nommé secrétaire d'Etat.

Alors qu'il était secrétaire d'Etat, William Rogers fut à l'origine d'un plan de paix audacieux pour mettre un terme aux hostilités entre l'Egypte et Israël. Il proposa en décembre 1970 qu'Israël se retire des territoires égyptiens occupés en 1967. Son plan, qui prévoyait la création d'une zone démilitarisée, demandait aussi la réunification de Jérusalem sous le contrôle conjoint d'Israël et de la Jordanie, avec des garanties données à tous les habitants concernant leur liberté de mouvement. Israël rejeta ce plan, estimant que la paix devait passer par des négociations directes avec l'Egypte. Celles-ci se traduisirent par les accords de Camp David sous l'égide du président Jimmy Carter.

Une des dernières missions de William Rogers fut de diriger la commission d'enquête sur l'explosion en vol de la navette Challenger le 28 janvier 1986, à la demande du président Reagan.

Corine Lesnes

— Le président de l'université de Provence,
Et l'ensemble des membres de l'université,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BOURDE,
professeur honoraire
de l'université de Provence.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 30 décembre 2000.

« Une vie non examinée
ne vaut pas la peine d'être vécu »
Socrate

Micheline Declerck,
son épouse,
Patrick et Marie-Béatrice Declerck,
John Declerck,
ses fils et sa belle-fille,
Morgane Declerck,
sa petite-fille,
Jean et Basile,
ses amis,
ont la douleur de faire part du décès
brutal, le 3 janvier 2000, à Nieuwpoort
(Belgique), de

Roger DECLERCK,
professeur d'université,
ancien consultant à la Banque mondiale,
né à Bruxelles, le 20 août 1929.

Les funérailles ont eu lieu dans la stricte intimité familiale, à Nieuwpoort.

Résidence Robert-Orlent,
app. 1/b,
Watersportlaan 7S,
8620 Nieuwpoort.
184, rue Legendre,
75017 Paris.
33, rue des Trois-Mollettes,
59800 Lille.

— Thiers. Cervières.

Claude et Christian Bec,
Paul et Anne Chatelain,
Noëlle et François Daubrée,
ses enfants,
Ses dix petits-enfants,
Ses vingt arrière-petits-enfants,
Madeleine et Henri Toulon,
ses neveux thiernois,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Georgette CHATELAIN,

survenu dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Une cérémonie religieuse aura lieu le samedi 6 janvier 2001, à 15 heures, en l'église de Cervières.

Condoléances sur registre.

La défunte repose à la chambre funéraire Ronzier, à Noirétable.

La famille remercie le personnel de la résidence Les Charmilles, à Beaumont, pour les soins attentifs qui ont été offerts à Mme Chatelain.

Et rappelle dans la pensée son petit-fils,

François,

décédé à l'âge de vingt ans.

— Odessa 3.5.1905 – Bréhat 2.1.2001.

Raïa Moïseyevna EPCHTEIN

a rejoint sa mère, Anna, et sa sœur, Claire ; son grand-père pendu dans un pogrom en Lituanie ; son père, mobilisé en 1914-1921 dans l'armée russe, puis déporté et mort à Tachkent ; son second époux,

Jean BENEZECH,
1914-1918,
résistant,

qui la cacha et la sauva.

son premier mari,

Marc GOIREMBERG,
e. v. en 1939 au 1^{er} étranger.

Boris Goiremburg, Crec'h Tarec,
22870 Bréhat.

[Boris Goiremburg a travaillé au *Monde*, au sein du service de la correction. Ses anciens collègues le prient d'accepter leurs condoléances et l'assurent de toute leur sympathie.]

— M. Bernard Godeau,
son époux,
M. et Mme Denis Godeau,
M. Antoine Godeau,
M. Patrice Godeau,
M. Vincent Godeau,
ses enfants,

Béatrice, Marine et Camille,
ses petites-filles,

M. et Mme Alain Godeau,
Benoît et Sophie,

M. et Mme Philippe Godeau,
Thierry, Christine, Elisabeth, Joëlle et
Pierre-Nicolas,

M. Philippe Delostal,
et Bruno,

Caroline, Isabelle et Sophie Detroys,

ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et

nièces,

Chantal Yven,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Bernard GODEAU,
née **Françoise DETROY**,

survenu à Paris, le 2 janvier 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 9 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris-7^e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière du Montparnasse, à Paris-14^e.

Ni fleurs ni couronnes.

42, boulevard des Invalides,
75007 Paris.

— Le directeur et le personnel du groupe d'étude des semiconducteurs de l'université Montpellier-II-UMR 5650 du CNRS, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Christian JOUANIN,
professeur des universités,

survenu le 25 décembre 2000,

et s'associent à la douleur de sa famille et de ses proches.

Françoise Pasquier

La force de la passion au service de la curiosité littéraire

L'ÉDITRICE Françoise Pasquier, qui est morte jeudi 4 janvier à Paris à l'âge de cinquante-six ans, n'a pas eu une très longue existence, pourtant elle a su vivre plusieurs vies, toutes marquées par la même force de la passion : militante féministe, librairie, éditrice. Non pas des activités successives, séparées, mais des moments d'un même parcours, d'un même destin de femme énergique, enflammée, combattante, curieuse de découvertes.

Au début des années 70, elle était de toutes les luttes, tandis qu'elle animait une librairie dans le centre commercial Montparnasse, puis la librairie Parallèle. Plus tard, de 1983 à 1990, en plus de ses activités dans l'édition, elle possédait la librairie Plurielle, rue de la Roquette, à Paris (11^e), qu'elle avait fondée avec une autre éditrice, Sylvie Messinger. C'est en 1973 qu'elle avait créé, sans beaucoup de moyens financiers, les éditions Tierce – qui deviendront DeuxTemps/Tierce –, où l'on dé-

couvre son goût pour les textes raffinés ou insolites et son enthousiasme à défendre des écrivains peu connus ou encore totalement inconnus en France.

C'est ainsi qu'elle publia la Canadienne anglophone Mavis Gallant, déjà installée depuis de nombreuses années à Paris, mais dont aucun livre n'avait encore été traduit dans la langue du pays où elle avait choisi de vivre. Elle introduit aussi en France Alice Munro, aujourd'hui une romancière reconnue et fit de Norman McLean, un vieux monsieur américain qui n'avait jamais publié avant sa retraite de l'université, un tardif auteur à succès avec *La Rivière du sixième jour*.

Ce fut une de ses dernières batailles à la tête de DeuxTemps/Tierce, car, en 1993, elle rejoignit les éditions Rivages, où elle put, non seulement continuer à faire partager sa connaissance et son goût de certains auteurs anglo-saxons – au premier rang desquels Jane Smiley et Annie Proulx et,

tout récemment, le mystérieux Rick Moody (« Le Monde des livres » du 11 février 2000) –, mais aussi montrer que sa curiosité s'étendait à toutes les littératures. Après avoir fait connaître au public français les Italiens Rosetta Loy et Sergio Ferrero, l'Espagnol Rafael Chirbes, elle avait mis toute son énergie à défendre le jeune Brésilien Bernardo Carvalho et les Australiens Rodney Hall et Tim Winton.

Françoise Pasquier avait un pouvoir de conviction peu commun. Lorsqu'elle voulait que les journalistes, premiers médiateurs entre les textes qu'elle choisissait et le public, lisent les auteurs qu'elle venait de découvrir, il était assez difficile de lui résister. Il est triste de savoir, que, désormais, les « lecteurs professionnels », risquent de se laisser aller un peu plus aisément à la paresse qui les prend, parfois, devant l'inconnu.

Josyane Savigneau

DÉFENSE
Le général de corps d'armée **Henri Bentégeat** a été élevé au rang et à l'appellation de général d'armée, par le conseil des ministres de mercredi 3 janvier.

[Né le 27 mai 1946 à Talence (Gironde), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié ès lettres, ancien élève de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, Henri Bentégeat a commandé le régiment d'infanterie et de chars de marine (RICM) en 1988-1990, puis les forces armées aux Antilles (1996-1998), avant d'être nommé, en avril 1999, chef de l'état-major particulier de la présidence de la République.]

baine de Dunkerque (1981-1983), avant d'être directeur du parc national du Nord-Pas-de-Calais (1983-1985). Conseiller technique au cabinet de Noël Josèphe à la présidence du conseil régional de Nord - Pas-de-Calais (1985-1986), il fut ensuite chargé de mission à la liaison fixe transmanche (1986-1991), avant d'être conseiller technique au cabinet de Bernard Derosier à la présidence du conseil général du Nord (1991-1992), puis chargé de mission au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (1992). Il est depuis 1997 chargé de mission pour le programme européen Life au syndicat mixte de la Côte d'Opale. Gilles Cocquempot fut notamment chargé de mission (1978-1983) puis directeur de l'Agence ur-

— Marie-Magdeleine Stervinou, née Fales,

Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Louis STERVINOU,

survenu le 2 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 9 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7^e. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Jean-de-Latte (Hérault).

29, boulevard Edgar-Quinet,
75014 Paris.

— Le conseil d'administration de la Fondation Arp,
Les Amis de Sophie Taeuber et de Jean Arp,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Alain SANCHEZ,

avocat à la cour,
survenu brutalement le 31 décembre 2000, à l'âge de quarante ans.

Une messe sera célébrée le 8 janvier 2001 à 16 heures à Port-Ariane, en l'église Saint-Bernard, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Jean-de-Latte (Hérault).

Norton Rose,
42, rue Washington,
75008 Paris.

— L'Eglise Evangélique Luthérienne de France,
Inspection de Paris et Inspection de Montbéliard,
ont la douleur de faire part du décès de

Lucien LINDON
(1897-1978),

veuve en premières noces de

Pierre HIRSCH
(1900-1942),

mort en déportation à Auschwitz.
L'enterrement a eu lieu dans l'intimité.

83, rue de l'Université,
75007 Paris.
80, boulevard Flandrin,
75116 Paris.

survenu le 20 décembre 2000, des suites d'un accident, dans sa soixante-dixième année.

Le service funèbre a eu lieu le mardi 2 janvier 2001, en l'église luthérienne des Bilitz.

Eglise évangélique luthérienne de France,
16, rue Chauchat,
75009 Paris.

— Robert Toussaint,
son frère,
Bernard et Maria-Conceição Toussaint,
Yves Toussaint et Josiane Jouët,
le docteur et Isabelle Duprat,
ses neveux,

Olivier et Delphine Devillard,
et leurs enfants,
Guillaume Duprat,
ses petits-neveux,
La famille Maginot,
ont la douleur d'annoncer la mort de

Colette TOUSSAINT,

ancien maire de Tannois (Meuse),
survenue le mercredi 3 janvier 2001.

L'Ile-de-France veut garder ses agriculteurs

Plus de la moitié de la superficie de la région est encore rurale, mais les exploitations sont menacées par l'urbanisation. Quelques communes ont décidé de protéger les terres agricoles. Reportage dans les Yvelines, à Vernouillet

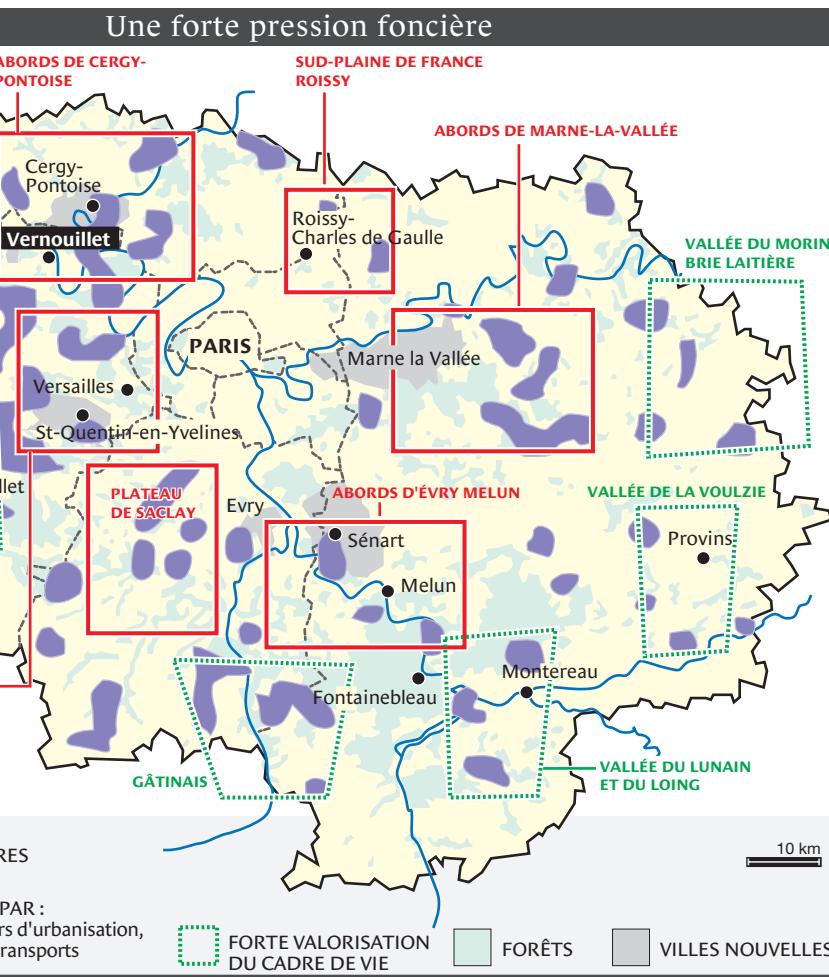
FRANÇOIS SURGIS est serein. En cet hiver pluvieux et morose, sa terre reste étonnamment souple, ses arbres fruitiers et ses légumes sont sains. « Le sous-sol de la vallée de la Seine est sablonneux et ne retient pas l'eau », explique cet exploitant dont la famille est installée depuis plusieurs générations à Vernouillet, une commune des Yvelines d'un peu moins de 10 000 habitants, située à une trentaine de kilomètres de Paris. Mais François Surgis a d'autres raisons de voir l'avenir avec confiance. « Mon fils est prêt à reprendre l'exploitation, maintenant que nous sommes sûrs que les terres agricoles sont à l'abri d'un déclassement. »

Il n'a pas besoin de longues explications pour décrire la menace qui pesait sur ses arbres fruitiers : les alignements de pavillons grignotent le paysage, comme les tentacules d'une pieuvre urbaine. La banlieue ouest de l'Ile-de-France

« Il fallait organiser le territoire pour permettre la cohabitation entre l'espace urbain et l'espace agricole »

ce s'est étendue tout au long de la Seine depuis Paris. Tout était d'ailleurs prêt pour accueillir plusieurs milliers de nouveaux habitants à Vernouillet. Une usine d'incinération était en projet, ainsi que l'extension des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau. Les tracés des voies rapides pour traverser la commune étaient dans les cartons. Et des zones d'activité devaient prendre la place des champs de la périphérie.

Bernard Giraudy a été élu maire (divers droite) en 1995 pour mettre un terme à ces projets. « La population de Vernouillet avait déjà augmenté de 40 % au cours des



quinze dernières années, et les habitants voulaient conserver le caractère rural de la commune », explique ce chef d'entreprise qui ne se représente pas en mars pour pouvoir profiter de sa retraite. Pensant avoir perdu la partie, plusieurs agriculteurs avaient déjà abandonné le métier. Pour 155 hectares cultivés, il y a aujourd'hui 100 hectares en friche à Vernouillet. Bien que classées en « espaces naturels sensibles », ces terres constituaient en fait la réserve foncière de la ville. Un seul changement d'affectation à l'occasion d'une révision du plan d'occupation des sols (POS) aurait suffi à les rendre constructibles.

« Il ne reste que sept exploitations sur la commune. Elles emploient une quarantaine de personnes. Nous n'avons pas raisonné en termes d'électoral, ou de potentiel fiscal, mais avec le souci de maintenir une activité rentable, explique M. Giraudy. C'est pourquoi nous avons commencé à rattacher ce secteur au service en charge de l'économie et de l'emploi. » Le maire et son équipe comprennent d'abord que les agriculteurs n'investissent plus sur leurs exploitations en raison des menaces qui pèsent sur l'avenir de leurs terres. Ils constatent ensuite combien l'insertion des cultures en zone urbanisée pèse sur leurs

bilans : vols de récoltes, dégradations des champs par les motos ou les voitures tout-terrain. Ils découvrent également que les agriculteurs sont eux aussi victimes des embouteillages qui ralentissent la circulation autour de la commune une partie de la journée.

« Il ne s'agissait plus alors uniquement de protéger l'environnement et le cadre de vie des habitants, reconnaît M. Giraudy. Il fallait organiser le territoire pour permettre la cohabitation entre l'espace urbain et l'espace agricole. » Pour éviter que les citadins n'aillent se promener dans les champs, des lieux de promenade, véritables zones tam-

pons, sont prévus aux limites de l'urbanisation. Des espaces sont réservés pour le stockage des récoltes et du matériel agricole.

La municipalité de Vernouillet décide également de faire l'inventaire des chemins ruraux de la commune. Les plus utiles à la circulation des agriculteurs devront être rénovés pour permettre le passage des engins modernes, les autres pourront retourner à la culture. Les fossés vont être entretenus, à la fois pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales en cas d'orage... et pour servir de frontière naturelle au moment des récoltes. Un plan de clôture des vergers sera également mis en place. Des puits vont être creusés pour faciliter l'irrigation. Alors que les agriculteurs écoulaient déjà une partie de leur production sur le marché, un rayon de « produits locaux » devrait apparaître dans la grande surface de la ville.

Une fois ces grands principes rassemblés, il a fallu deux ans aux élus pour trouver les moyens de les traduire dans les faits. Une « charte de développement agricole » a été signée le 20 octobre 2000 par la commune, le conseil général des Yvelines, le conseil régional d'Ile-de-France et l'Etat, ainsi, bien sûr, que par les agriculteurs de Vernouillet. Une conférence annuelle doit réunir tous ces signataires – que M. Giraudy tient à appeler « partenaires » – pour faire le point sur le calendrier des actions à programmer.

Le conseil régional d'Ile-de-France vient de mettre en place son périmètre d'intervention sur Vernouillet. Il va permettre à l'Agence régionale des espaces verts de se substituer à la Safer pour préempter les terres menacées par l'urbanisation, afin de leur garantir une vocation agricole, immédiatement inscrite dans le nouveau POS de la commune. « Nous adressons ainsi un message clair aux investisseurs et aux promoteurs immobiliers, assure M. Giraudy. Ce n'est pas la peine d'essayer d'acheter des parcelles dans l'espérance que toute une zone

deviendra ainsi constructible. Ces terres resteront agricoles ! »

En échange des garanties sur la pérennité de leur activité, les agriculteurs de Vernouillet se sont engagés à respecter plusieurs règles environnementales. Ils ont également accepté de rendre certains services à la commune, comme l'entretien des sentiers de ran-

Huit communes contre les OGM

Dans le parc naturel du Vexin, au nord de l'Ile-de-France, huit communes rurales viennent d'adopter une motion contre la culture, commerciale ou expérimentale, d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur leurs territoires. Cette décision, qui n'a pas force d'interdiction, concerne trois communes des Yvelines (Gargenville, Guernes et Mézy-sur-Seine) et cinq du Val-d'Oise (La Roche-Guyon, Aincourt, Livilliers, Valmondois et Vigny). Catherine Ribes, directrice du parc, explique que cette délibération a été proposée aux communes « par mesure de précaution : il s'agit de donner l'exemple en matière de protection de l'environnement ». Un nouveau document va proposer aux 94 communes du parc l'interdiction des aliments contenant des OGM dans les cantines scolaires.

Le Parc naturel des Landes de Gascogne avait été le premier des 38 parcs régionaux à prôner l'interdiction des cultures génétiquement modifiées.

donnée et des espaces boisés. Ils devraient également montrer leur savoir-faire aux enfants des écoles maternelles et primaires. « Nous avons souscrit à cette charte parce que c'est bien la première fois que l'on ne nous considère pas seulement comme des jardiniers du paysage », assure M. Surgis.

Christophe de Chenay

Les pouvoirs publics se mobilisent pour défendre une profession menacée

LES COLLECTIVITÉS et le gouvernement sont aux petits soins pour les 30 000 personnes qui vivent de l'agriculture en Ile-de-France. Jean Glavany, ministre de l'agriculture, avait tenu à être présent pour la signature, fin novembre 2000, des huit premiers contrats territoriaux d'exploitation (CTE) mis en place dans la région. La publication, il y a un an, d'un rapport alarmiste du Conseil économique et social d'Ile-de-France (CESR) avait montré qu'il ne s'agissait plus uniquement d'un problème de « mitage », c'est-à-dire de grignotage des terres agricoles par le développement d'une mégapole parisienne de 11 millions d'habitants.

La région reste certes aux trois quarts rurale : 25 % de la superficie en espaces boisés et 50 % en terres agricoles. La grande culture (oléagineux, betteraves et céréales), qui occupe 90 % des terres agricoles, n'est guère menacée, en particulier sur les plaines de la Beauce et de la Brie. Mais plus de 1 800 des 6 400 exploitations de la région, essentiellement dans les vallées et en lisière des villes, sont exposées : cultures maraî-

chères, horticoles, fruitières et, dans une moindre mesure, élevage, sont ainsi souvent à la merci de l'urbanisation. Le CESR a noté que les installations de jeunes agriculteurs en Ile-de-France étaient passées de 158 en 1990 à 48 en 1999. A ce rythme, le nombre d'agriculteurs franciliens risque de diminuer de moitié en quinze ans.

Le conseil régional, présidé par le socialiste Jean-Paul Huchon, a donc engagé depuis deux ans une politique de soutien à cette activité. Un volet agricole a été introduit pour la première fois dans le contrat de plan Etat-région. Des crédits ont été débloqués. Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour venir en aide aux agriculteurs, tels que l'appui à la transmission et à la reprise des exploitations.

« AU CONTACT DU FRONT URBAIN »

Les premiers CTE signés en Ile-de-France visent à accompagner les agriculteurs dans des projets respectueux de l'environnement, mais comportent aussi des mesures spécifiques adaptées à leur situation « au contact du front urbain ».

Sous l'impulsion d'Alain Rist, vice-président (Verts) chargé de l'environnement et des contrats régionaux et ruraux au conseil régional, un système d'aides a également été mis en place « pour une production agricole de haute qualité environnementale ». Ces programmes vont de l'étude de l'utilisation des produits phytosanitaires à travers un réseau de 350 fermes en Seine-et-Marne à l'insertion des silos dans le paysage, en passant par le recyclage des boues d'épuration.

Mais pour M. Rist, l'essentiel reste tout de même le soutien à l'activité agricole : « Un espace qui n'a pas de fonction devient vite une friche. Comme les collectivités locales et les pouvoirs publics d'Ile-de-France n'ont pas les moyens et le savoir-faire d'entretenir les 75 % d'espaces non urbanisés qui recouvrent la région, l'activité agricole est la meilleure et la seule possible pour entretenir des paysages indispensables à l'équilibre des citadins. »

C. de C.

dépréciations dans les exploitations strictement périurbaines rendent ces dernières très vulnérables. Ces dégâts représentent jusqu'à 25 % de perte de récolte, et, dans ce secteur, le non-renouvellement des exploitations est pire que dans d'autres. Mais les gros exploitants ont aussi des problèmes. Les gens prennent parfois nos champs pour des dépotoirs, et 70 % des exploitations sont frappées par la modulation des aides, une mesure gouvernementale que nous dénonçons.

CHRISTOPHE DE RYCKE

1 Vous êtes président du centre régional des jeunes agriculteurs d'Ile-de-France. L'urbanisation menace-t-elle vos activités ?

Près de 1 800 hectares agricoles disparaissent chaque année dans la région ainsi qu'une vingtaine d'exploitations. Il faut non seulement compter les terres « mangées » par les routes, autoroutes, zones d'habitation et industrielles, mais les abords de ces ouvrages auxquels les aménageurs donnent une vocation paysagère. La démographie agricole ici est moins encourageante encore que dans d'autres régions. Dans les années 90, on recensait une centaine d'installations nouvelles, une quarantaine à peine aujourd'hui. Pépiniéristes, maraîchers, horticulteurs, arboriculteurs, mais aussi céréaliers sont inquiets. Nos charges sont plus lourdes en termes logistiques. Quand une exploitation est divisée en dix parcelles et qu'il faut que nos engins traversent des grandes routes en période d'affluence, on perd un temps fou...

2 Tout de même, quand on est à la tête de 100 ou 150 hectares on vit mieux qu'un petit maraîcher de banlieue... Certes. Le vandalisme, les vols et

Propos recueillis par François Grosrichard

Filets anti-sous-marins et explosifs contre le rocher de Menton

NICE
de notre correspondant

La société Escota, gérante de l'autoroute A 8, a indiqué vendredi matin 5 janvier que l'énorme rocher déstabilisé par les fortes pluies de ces dernières semaines, en surplomb de l'autoroute à Menton (Alpes-Maritimes), serait dynamité dans l'après-midi. Celui-ci, pesant 500 tonnes, menace de s'effondrer sur l'autoroute depuis le 26 décembre.

Le glissement de plusieurs masses rocheuses a provoqué la fermeture de l'A 8 et l'évacuation, lundi, de 300 habitants du quartier de Garavan, à l'est de Menton. Dans un premier temps, près de 150 personnes ont été relogées par la mairie. Mercredi, grâce aux travaux de sécurisation, une centaine de riverains de la partie inférieure du Garavan ont pu regagner leur domicile. Ce glissement a également entraîné de fortes perturbations de la circulation : le trafic transfrontalier des poids lourds est interdit depuis le 1^{er} janvier sur l'A 8 et sur les RN 7 et 98. Le transit des camions entre la France et l'Italie n'est toujours possible que par le tunnel du Fréjus.

Les travaux de sécurisation du bloc rocheux ont commencé mercredi. Des équipes de spécialistes des travaux acrobatiques de deux sociétés spécialisées, Sisyphe et Simeco, et d'Escota ont déroulé sur la chaussée sud de l'autoroute plusieurs filets anti-sous-marins. Ces filets, qui pèsent 2 tonnes chacun et mesurent 20 mètres de long sur 10 de large, sont destinés, grâce à des ancrages, à maintenir l'ensemble des blocs sur la paroi. Une fois disposés, ces lourdes nasses sont ensuite hélitreuillées par un Super-Frelon de la base de Saint-Mandrier (Var). « Nous avons mis au point un système de filets anti-éboulements qui permet d'arrêter un bloc de 10 mètres, en chute libre de 40 mètres, sur une course de 8 mètres. Cette technique est utilisée ici à Menton », précise le PDG de la société Sisyphe.

DES CHARGES DE 100 GRAMMES

Au sol, les spécialistes ont pour tâche d'arrimer les filets, puis de placer l'explosif de façon que l'explosion fragmente les blocs et limite leur volume, afin de réduire les glissements de roches. Des trous de mines sont

forés, au travers de ces filets, dans lesquels sont introduites des cartouches d'explosifs, déclenchées par la suite grâce à un tir électrique. Sur les 500 tonnes du rocher, seules 250 tonnes vont être fragmentées avec, au total, 50 kilos d'explosifs, répartis en charges de 100 grammes.

Selon le directeur d'exploitation d'Escota, « il n'y a aucun risque de projection de bloc rocheux au-delà du filet anti-sous-marin ». La mise en place des filets anti-sous-marins s'est terminée jeudi. Leur arrimage devait avoir lieu vendredi matin et une toile devait être déployée sur les filets en prévision de l'explosion, afin de limiter la projection de particules rocheuses.

Un périmètre de sécurité s'étendant sur 250 mètres au-delà de la zone de tir devait être mis en place. Pendant le « pétardage », qui peut durer jusqu'à deux heures, une partie des habitants des quartiers du Garavan, qui avaient déjà retrouvé leur domicile, devaient être, provisoirement, de nouveau évacués. L'autoroute pourrait être partiellement rouverte à la circulation dès samedi matin. – (Intérim)

DÉPÈCHES

■ **INTEMPÉRIES** : les quais et la basse ville de Quimperlé ainsi que le centre de Pont-Aven, dans le Finistère, étaient recouverts d'eau jusqu'à 1 mètre de haut, vendredi matin 5 janvier, après une nouvelle nuit très pluvieuse. La préfecture avait signalé, jeudi, une « progression sensible de la crue » à Quimperlé, déjà très touchée par des inondations exceptionnelles, en décembre 1999. Les niveaux atteints dans la journée de vendredi devaient égaler ceux des crues de 1995. Les autorités préfectorales indiquent que les « seuils d'alerte sont en passe d'être atteints » à Quimperlé et à Châteaulin. Aucune amélioration n'est envisagée avant samedi. En Ille-et-Vilaine, huit routes départementales ont été fermées. – (Corresp.)

■ **Une mini-tornade s'est abattue sur plusieurs communes d'Indre-et-Loire**, jeudi 4 janvier. De fortes rafales de vent ont endommagé des dizaines de toitures à Azay-le-Rideau et dans plusieurs communes proches. Le service des trains entre Tours et Chinon a été temporairement interrompu, le temps de dégager des arbres tombés sur les voies.

VOYAGE DANS 2 LA CARAÏBE

Le ferry qui fait la traversée en une nuit entre le port de Mayagüez, à l'extrême sud de Porto Rico, et Santo Domingo, capitale de la République dominicaine, a été refondu en 1992 dans les chantiers de La Spezia, en Italie : nous n'en saurons pas davantage sur son pedigree. Il bat pavillon des Bahamas et son équipage parle l'anglais chantant des West Indies. La nuit est chaude, la brise douce, la mer phosphorescente, le ciel étoilé. Ce grand passage où se rejoignent les eaux de l'Atlantique et de la mer des Antilles ne se montre pas toujours aussi clément. Les dizaines de milliers de Dominicains et de Haïtiens qui l'affrontent chaque année clandestinement sur des embarcations de fortune en font l'expérience. Le nombre des naufrages est inconnu. Des centaines de morts, dit-on. N'étant pas, comme les *balseros* cubains, des victimes de Fidel Castro, ces boat people retiennent moins l'attention. Au fait, de qui sont-ils les victimes ?

On ne se lasse jamais de l'approche d'un port au lever du soleil. A voir grandir lentement à l'horizon les forts, les docks, l'embouchure étroite enjambée par des ponts de béton géants, les immeubles de bord de mer, puis la dentelle des palmiers et les *tramp steamers* au mouillage, je pense aux vers de José Lezama Lima, le grand poète cubain qui évoquait La Havane surgissant de la nuit au petit matin : « *La mer violette rêve à la naissance des dieux/ car naître ici est une fête sans nom... Immobile la mer et l'air sans ses oiseaux/ naissance de la ville...* »

Et puis, dès le premier pas sur le quai, le dos tourné à la mer violette, plus de rêve. La ville est là. Et c'est comme une explosion. Explosions de bruit d'abord. Les Dominicains se définissent eux-mêmes comme les gens les plus bruyants du monde. Même si la concurrence est rude, on ne peut leur donner tort. Tintamarre des avertisseurs, hurlements des musiques qui sortent de partout, de la sono des voitures, des maisons, des boutiques, des centaines de vendeurs de la rue, cris et appels dans la foule des piétons. Appels aussi venant de la légion des voitures ou camionnettes collectives tenant lieu de transports urbains, qui passent dans un grand ferraillement, un garçon cramponné d'une main dans l'ouverture béante de la portière, le corps dehors pour hurler la destination.

Explosion de toute la ville, dont on dirait qu'elle s'est développée à la manière d'un cyclone : tournant follement sur elle-même, incontrôlable, incontrôlable, mettant tout sens dessus dessous, expulsant aveuglément des quartiers entiers vers de lointaines périphéries en pleine nature dévastée, ravageant certaines zones, en préservant d'autres, jetant ici une autoroute aérienne au-dessus de maisons en bois, et là des buildings de trente étages en pagaille, semant à tous vents de spectaculaires amoncellements d'ordures qui dégringolent jusque dans la mer. Et, dans l'œil du cyclone, le périmètre presque calme de la ville coloniale fondue du vivant même de Christophe Colomb par Bartolomeo, le frère, avec sa cathédrale et l'Alcazar de Diego, le fils... et les boutiques de cigares les plus luxueux du monde, et les grands magasins. Une foule paisible et animée y déambule. Quelques individus amicaux y proposent aussi *ladies, girls et boys* au touriste mâle.

Explosion de la misère, explosion de la richesse, les deux juxtaposées, exhibées. Une ville malade de son expansion livrée pendant des décennies à la double pression de l'exode rural massif et de la spéculation foncière sauvage. On comprend que, plutôt que de lutter désespérément pour y survivre, tant de Dominicains tentent tout aussi désespérément de quitter le pays. La plus forte augmentation d'entrées illégales sur le territoire des Etats-Unis depuis dix ans, disent les statistiques. Et probablement de refoulements. Ces maladies de la ville apparaissent quotidiennement dans la presse : un jour, ce sont des riverains qui protestent contre les inondations dues aux canalisations crevées ; un autre, d'autres dénoncent l'insécurité, les agressions à main armée ; ici, la police fait état d'une prise de plus de 400 kilos de cocaïne brute ; là, des éléments de cette même police sont accusés d'avoir fait justice eux-mêmes en exécutant sommairement les jeunes d'une bande de délinquants.

Dans les quartiers aérés, au-dessus du fleuve, les rues serpentent entre des parcs privés verdoyants. Guère de piétons. Nous n'entrerons pas



KLAVDII SLUBAN

La République dominicaine, seconde étape du périple de François Maspero, est malade. Livrée à la double pression de l'exode rural et de la spéculation immobilière, sa capitale est au bord de l'explosion

dans ces châteaux style Disneyland, ces résidences dignes de Beverly Hill. Des murs, des grilles, des gardes les protègent. Plus accessibles, pour nous en tout cas, sont les « condominiums » d'une bourgeoisie qui étaie sans complexes ses priviléges, ses appartements de plusieurs centaines de mètres carrés avec trois domestiques, un chauffeur, trois voitures, et les indispensables génératrices pour pallier les constantes pannes d'électricité... Cela, dans un pays où 60 % pour cent de la population vit au-dessous de seuil de pauvreté, dont 30 % dans une indigence absolue.

Si, j'ai parfaitement remarqué que la crosse d'un pistolet dépasse de sa poche. Ce n'est pas le premier que je vois se promener ainsi. Ni le dernier. Mais je soutiens qu'un homme qui laisse ainsi négligemment dépasser la crosse de son arme est bien moins dangereux qu'un homme qui ne laisse rien dépasser.

Il y a, surtout, les bidonvilles dont les toits de tôle rouillée s'étendent à perte de vue entre les mailles de tous ces quartiers dispersés. Un bon tiers de la population de la ville doit y vivre, et il est fortement déconseillé d'y pénétrer sans accompagnateur déjà introduit. Il s'en trouve même en plein centre-ville, à un jet de pierre de la cité coloniale, dans l'embouchure du fleuve, sous les gigantesques ponts autoroutiers. C'est la *Cienaga*, le marécage. Le nom traduit bien l'insalubrité de ce lieu que viennent occuper les premiers exilés fuyant la misère des campagnes, il y a trente ans. Depuis, le terrain est devenu l'objet de la convoitise des promoteurs immobiliers.

Mais c'est là aussi qu'a pris corps l'action du groupe de Ciudad alternativa, dont le projet pourra se résumer par une phrase du Père José Cela : « *Une ville qui ne se pense pas à partir de ses pauvres est condamnée à être noyée dans ses propres excréments.* » Organisation de comités, résistance à des expulsions sommaires qui consistaient à entasser habitants et meubles dans un camion pour les relâcher, dispersés, ayant perdu leurs attaches sociales, dans une zone de la périphérie, entre champs abandonnés et collines déforestées, à charge pour eux d'y construire de nouvelles habitations précaires privées des services élémentaires. Assainissement de l'habitat sur place ou obtention de vrais logements ailleurs, scolarisation, services sociaux, ce combat est un

laboratoire et un modèle d'organisation communautaire qui rayonne, par son exemple et ses nombreuses publications, dans toute l'Amérique latine et au-delà.

Pour voir le pays, quel meilleur moyen que de prendre la ligne du bus régulier qui, en quelques heures, nous conduira à Santiago de los Caballeros et, plus loin, à Monte Cristi ? Monte Cristi pour tout Cubain synonyme de liberté, puisque, en 1896, José Marti y lança son appel à l'indépendance cubaine en compagnie du futur vainqueur de la guerre, Maximo Gomez, lequel était un Dominicain, tant il est vrai que l'histoire de toutes ces îles est indissolublement liée. Mais les bus dominicains réservent une mauvaise surprise au passager avide de paysages : la règle est d'y voyager rideaux fermés, avec pour tout spectacle, une bande vidéo. De plus, nous manquons de chance : le conducteur, qui produit un froid polaire réjouissant pour le natif des tropiques, émet un sifflement strident lequel, se superposant à celui d'une sono poussée au maximum, produit le bruit d'un réacteur au décollage.

Après quelques centaines de mètres, un vague mouvement de protestation se dessine parmi les passagers. Le conducteur, de mauvaise grâce, sort de son obscurité et apparaît dans le couloir. « *Qu'est-ce que vous voulez ? Que je coupe l'air conditionné ?* » Quelques voix expriment leur assentiment. Il repart, et rien ne se passe. Sifflement, sono, écran brouillé de télévision brouillé perdueront sur 200 kilomètres. A Cuba, en pareil cas – en toute hypothèse, car il n'y a pas l'air conditionné dans les bus cubains –, il y aurait eu un meeting, une révolte, une révolution, et des passagers promus au rang de délégués du peuple auraient remis vertement au pas l'Autorité pour sa désinvolture. Il est vrai que, lorsqu'on est dans la poigne de fer de l'Autorité suprême, on se rattrape sur l'autorité qu'on peut. Soyons justes : au retour, tout marchait normalement et nous avons pu suivre le film.

C'était un film d'horreur américain, au côté duquel *La Nuit des morts vivants* relève des albums du Père Castor. Pendaisons assortis d'étripements, ingurgitation forcée d'acide sulfurique. Hurlements de la sono, cris d'épouvante du public. Mais fasciné, le public. Des enfants de six mois aux vieilles dames.

L'Autorité suprême, la République dominicaine l'a subie, trente ans

durant avec la dictature de Trujillo. Trujillo était soutenu par les Etats-Unis : l'ordre dans la région, avant tout, et Trujillo et les siens maintenaient l'ordre. A coup de massacres, de tortures, d'emprisonnement. A coup de paternalisme aussi, dans ce régime où syndicalisme et partis étaient interdits, où le culte du *Bienfaisant* et la délation étaient les deux piliers du civisme.

Puis vint la révolution cubaine. Exemple désastreux pour le peuple dominicain : et si lui aussi se soulevait contre le dictateur dont l'oppression et les folies devaient de plus en plus indéfendables ? D'où la décision de Washington de s'en débarrasser. Il fut donc assassiné en 1962 par ses propres sbires. Là-dessus, les Dominicains éliront Juan Bosch pour président. Il était réputé de gauche. Danger, toujours, de la contagion... et débarquement des marines américains en 1965, combats sanglants durant plusieurs mois, puis installation du gouvernement de Joaquin Balaguer, un ancien trujilliste, dont le parti a régné avec la bénédiction des Etats-Unis, presque sans interruption pendant trente-cinq ans.

Les dernières élections ont porté au gouvernement le parti qualifié de « social-démocrate » du président Hipolito Mejia. Soyons justes : la presse qui se lamente du mauvais état du pays est également pleine de ses interventions quotidiennes : lutte contre la corruption, reprise en main des services publics, incitation à une agriculture de pointe, développement d'un tourisme en plein essor, zones franches... Tout cela sur fond de privatisations accélérées, dont celle de l'industrie du sucre, terres comprises, qui gardera un avenir tant que

Octobre 2000, scène de rue à Saint-Domingue.

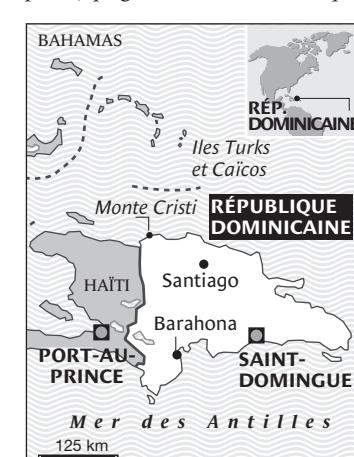
dureront les accords d'achat des Etats-Unis à un prix triple de celui du marché...

Mais ce que ne disent ni les journaux ni les statistiques officielles, c'est la part de la drogue, venue d'Amérique du Sud, dans l'économie et la société. Chacun la désigne comme la plus grosse source de financement des buildings d'affaires qui poussent comme champignons. Et chacun dit qu'elle est un facteur à la fois de survie et de pourrissement de la population déshéritée. Et de même qu'à Porto Rico on désignait la République dominicaine comme la principale responsable, ici c'est Haïti et les Haïtiens qui sont dénoncés.

« Six mille Haïtiens en situation irrégulière expulsés le mois dernier », titre le journal *Listin*. Les Dominicains n'ont jamais tout à fait accepté d'avoir à partager l'île d'Hispaniola avec Haïti. Cette république née de la révolte d'esclaves noirs, qui pratique le vaudou et parle le créole, leur est fondamentalement étrangère. Les pouvoirs qui se sont succédé de ce côté-ci de la frontière se sont toujours affirmés catholiques et hispaniques. Pour Trujillo, c'était une obsession : le « monde libre » dont il se revendiquait était un monde blanc, dans un pays où les statistiques affichent 16 % de Blancs, 11 % de Noirs et 73 % de métis. En 1938, dans son épope *Compadre Mon*, le poète dominicain populaire, Manuel del Cabral, qualifiait le Haïtien d'adjectifs locaux qui signifient tous plus ou moins « filou », brodat autour du mot « nègre » : *etiope, bambu*, et ravalait le créole au rang de patois. A la même époque se déchaînait un massacre des travailleurs haïtiens, qui viennent couper la canne et qui étaient parqués dans des camps tristement célèbres, les *bateyes* : au moins vingt mille morts. Les bateyes existent toujours.

Il y a un bus par jour pour Port-au-Prince. Six heures de route pour traverser l'île. Le voyageur est prévenu par la compagnie : dans le bus sont interdits les drogues, les stupéfiants et les armes à feu. Le chauffeur et le conducteur portent chacun un pistolet à la ceinture.

François Maspero



PROCHAIN ARTICLE :
Haïti la naufragée

L'aide à l'insertion économique doit être maintenue

AVEC LE RETOUR de l'emploi et la baisse spectaculaire du chômage, une fausse idée circule actuellement en France : l'aide à la création d'emplois par et pour les chômeurs le plus en difficulté ne serait plus nécessaire. En quelque sorte, il suffirait désormais de s'en remettre aux mécanismes naturels du marché pour venir à bout du chômage de longue durée. Mieux, certains pronostiquent la fin, à terme, de tous les dispositifs existants, faute de candidats à des soutiens techniques et financiers qui se sont développés depuis plus de dix ans.

« *Absurde !* », répliquent en choeur tous ceux qui suivent de près ces dossiers, de Maria Nowak, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), à Claude Alphandéry, qui vient de quitter la présidence de France Active pour y être remplacé par Christian Sautter, ancien ministre de l'économie et des finances. Non seulement le nombre des chômeurs inscrits depuis plus d'un an reste élevé (747 000 à la fin octobre 2000, dont la moitié depuis plus de deux ans) et nécessite qu'on poursuive les actions entreprises, mais les difficultés d'insertion persistent. C'est précisément quand la situation économique générale s'améliore que le risque de décrochage prend l'allure d'une injustice. Raison de plus, expliquent-ils, pour accentuer l'effort et mobiliser les initiatives.

UN BILAN ÉLOQUENT

Justement, l'actualité récente montre que, face à la tentation de la démission, le sursaut s'organise. Profitant de la présidence française, Maria Nowak, devenue membre du cabinet de Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, a pu mettre sur pied la première conférence européenne sur le micro-crédit et les micro-entreprises, qui s'est tenue les 11 et 12 décembre 2000 à Paris, pour y présenter les expériences françaises et étrangères de lutte contre l'exclusion. En passant la main à Christian Sautter, au même moment et après des années d'infatigable dévouement, Claude Alphandéry voulait transformer son retrait en un signal fort. France Active, qu'il a créé en 1988 avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations et la Fondation Macif, notamment, connaît un second souffle, et lui-même continue de présider le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (Cniae).

Un peu plus tôt, en mai, et pour les mêmes raisons, il avait déjà cédé les rênes de la Société d'investissement de France Active (Sifa) à Edmond Maire, ancien secrétaire général de la CFDT, qui, depuis, a augmenté le capital de cette société de capital-risque jusqu'à 33 millions de francs, pour améliorer les fonds propres des entreprises d'insertion par l'économie. Parallè-

lement se prépare une grande révolution : dans le cadre de leur changement de statuts, pour devenir une banque coopérative, les caisses d'épargne vont pouvoir, au titre des articles 1^{er} et 6, utiliser des « *dividendes sociaux* » afin d'intervenir dans des projets régionaux. Elles disposeront ainsi de 300 millions de francs, et davantage encore les années suivantes.

Avec le recul, le bilan des actions menées pendant les pires années de la crise est éloquent, même si les résultats n'ont représenté qu'une goutte d'eau. Cela a surtout permis de démontrer que l'exclusion n'était pas une fatalité et que les chômeurs les moins armés pouvaient, eux aussi, se prendre en main, créer leur propre entreprise ou rebondir, pour peu qu'on les accompagne.

Depuis ses débuts, l'ADIE a financé 8 000 projets de création de très petites entreprises (3 000 en 2000), dans près de la moitié des cas présentés par des allocataires du RMI, qui ont permis la création de 11 000 emplois. Les prêts, de 30 000 francs au maximum, sont remboursés à 90 % et, comme pour la création d'autres entreprises, le taux de survie à cinq ans y est de 50 %. Tant et si bien que le coût de la création d'un emploi indépendant ressort à environ 15 000 francs, quand la charge annuelle d'un chômeur est évaluée à 120 000 francs.

De son côté, France Active intervient sur des projets individuels un peu plus ambitieux ou soutient financièrement des structures économiques qui accueillent des chômeurs. Au total, grâce à sa garantie, 200 millions de francs d'emprunts bancaires à moyen terme ont été consentis à l'insertion par l'emploi et 50 millions de francs ont été investis en capitaux permanents – son rôle consistant aussi à impliquer le système bancaire traditionnel et à trouver des techniques financières efficaces et rassurantes pour tous.

C'est ainsi, entre autres innovations, que France Active a aidé en 1994, avec la CFDT, au lancement du seul fonds commun de placement éthique (FCPIE) qui a collecté 360 millions de francs et dont 10 % des sommes sont consacrées à des opérations d'insertion par l'économie.

Avec des prêts d'un montant moyen de 114 000 francs, des concours financiers, des apports de capitaux et les cautions, ce sont 10 000 entreprises individuelles, commerciales ou associatives qui ont pu se développer. Cela a permis de créer ou de consolider 30 000 emplois, le taux d'échec étant désormais tombé à 15 %.

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Plus que jamais, ces actions, proches du terrain et qui mobilisent un réseau grandissant d'acteurs locaux, se révèlent indispensables. Surtout quand la situation économique offre des marges supplémentaires pour agir. Outre

qu'elles ont le mérite d'apporter des solutions concrètes, aux antipodes des dispositifs d'assistance, elles parient sur un dynamisme retrouvé et contribuent à réduire la fracture sociale. Ainsi, pour France Active, Christian Sautter se fixe-t-il pour objectif d'aider à la pérennisation des emplois-jeunes et de favoriser les porteurs de projets issus des quartiers difficiles.

DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

Parce qu'elles autorisent l'expérimentation, enfin, ces mêmes actions participent au passage des nécessaires mutations d'une société moderne. Elles sont le lieu d'invention de nouveaux mécanismes financiers, via le micro-crédit, mais aussi de nouvelles solidarités. Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, pense par exemple à la généralisation d'un soutien à l'insertion économique par les fonds communs de place-

ment, dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale. Aux avant-postes également, Maria Nowak imagine une évolution du cadre institutionnel, mieux adapté aux besoins de la micro-entreprise ou facilitant l'articulation entre le statut de travailleur indépendant et celui de demandeur d'emploi, qui serait de plus bénéfique pour toutes les formes d'emploi en émergence.

Tout cela vaudrait mieux que de recommander l'erreur commise en 1996, lorsque l'aide aux chômeurs créateurs ou entrepreneurs d'entreprise (Accre) fut supprimée... à cause de son trop grand succès. Alors que la reprise s'amorçait à peine, à l'époque, cette décision avait ruiné bien des espoirs, sans tenir compte du fait que 44 % des créateurs d'entreprise sont des chômeurs.

Alain Lebaube

Les gens par Kerleroux



Comment relancer le débat européen

Suite de la première page

Tel n'est assurément pas l'état d'esprit de Condoleezza Rice, qui s'apprête à devenir le Kissinger - black - du second président Bush. Définissant il y a un an, dans un article de *Foreign Affairs*, le credo de l'équipe républicaine en matière de politique étrangère, elle conclut que celle-ci devrait être basée sur « *le solide terrain de l'intérêt national, et non des intérêts d'une illusoire communauté internationale* ». Elle ajoutait : « *L'Amérique peut utiliser sa puissance sans arrogance et pour suivre ses intérêts sans se montrer impérieuse ni fracassante*. Si elle agit ainsi en accord avec ceux qui partagent ses valeurs fondamentales, le monde deviendra plus prospère, démocratique et pacifique. »

Belles paroles, dira-t-on, mais qu'en résultera-t-il sur le plan pratique ? Le général Powell, qui va devenir secrétaire d'Etat, a fait ses preuves lorsque, au moment de la guerre du Golfe, il était à la tête des armées américaines : c'est un militaire de l'école Eisenhower, c'est-à-dire qu'il déteste faire couler le sang, et notamment celui de ses compatriotes. Mais, surtout, les déclarations de divers porte-parole de la nouvelle équipe montrent que celle-ci entend avant tout doter les Etats-Unis du National Missile

Defence, nouvel avatar de la guerre des étoiles. Il est supposé être capable de détruire en vol par le seul effet du choc, et quel que soit son point de départ, n'importe quel engin menaçant le territoire américain. On ne risque pas beaucoup de se tromper en disant que le NMD va rapidement devenir l'un de ses thèmes principaux des débats de politique étrangère dans le monde (*Le Monde* du 3 janvier). Censé compléter un maillage de dissuasion qui n'a plus de sens, dans sa forme actuelle, depuis qu'a disparu la menace soviétique, il devrait pouvoir neutraliser la dizaine de fusées intercontinentales dont dispose la Chine, plus les engins dont cherchent à se doter les « *rogue States* », les « *Etats-voyous* », comme la Corée du Nord, l'Iran ou l'Irak, pour lesquels Washington cherche actuellement des qualificatifs plus aimables.

OREILLES ATTENTIVES
Ce mirifique projet soulève comme on sait beaucoup d'objections aux Etats-Unis même, en Russie, où on lui reproche, non sans raison, de remettre en question le traité de 1963 sur les ABM – les antimissiles –, en Chine, naturellement, où l'on voit un moyen de perpétuer l'indépendance de fait de Taïwan, mais aussi en Europe, où l'on redoute qu'il ne nourrisse un retour, toujours possible, des Etats-Unis à l'isolement.

Il serait inconcevable que les Quinze de l'UE ne parviennent pas à élaborer, sur ce sujet, une posi-

tion commune. D'une manière générale, il devrait d'ailleurs leur être plus facile de s'entendre entre eux sur les réponses à apporter à des décisions américaines, dès lors que celles-ci seraient prises au nom de l'intérêt national, et non plus de grands principes. Cela dit, il serait surprenant que la diplomatie de Washington, face à une opposition un peu ferme, ne cherche pas à diviser ses rangs, et surprenant aussi qu'elle ne rencontre pas d'oreilles plus attentives que d'autres.

Du moins peut-on se dire que l'avènement de la nouvelle administration américaine, coïncidant avec un net fléchissement économique, ouvre à une Europe somnolente matière à un beau débat. Mais il faut en définir le cadre. Bien sûr, il n'est pas interdit aux gouvernements de l'alimenter. Mais la veilleur se faisant plutôt rare entre membres de l'U.E, on peut se demander s'il n'y aurait pas intérêt

à ce qu'il se déroule d'abord au sein de l'institution la moins marquée par les divisions nationales, le Parlement européen, puisque c'est la seule où les regroupements se font autour de courants idéologiques et non d'appartenances étatiques.

Reste qu'il se rendrait service à lui-même et renforcerait son autorité en exprimant le vœu d'une réduction du nombre de ses membres, ridiculement grossi par le sommet de Nice, et d'une modification du mode de scrutin. Le système en vigueur des listes nationales en réduit la portée à celle d'un sondage en grandeure réelle. C'est seulement lorsque les candidats au Parlement de Strasbourg seront suffisamment proches de leurs électeurs pour leur parler de la façon dont ils conçoivent l'avenir de l'U.E qu'on a une chance sérieuse d'assister à une vraie relance du débat européen.

André Fontaine

PRÉCISION

VILLE DE PARIS

Jean Godfroid, directeur de l'architecture de la Ville de Paris condamné à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis par le tribunal de Nanterre pour avoir « *orchestré* » la fraude dans la passation de marchés publics (*Le Monde* du 30 novembre 2000), nous prie de préciser qu'il n'a pas été qualifié de « *satrape* » par ses collaborateurs, mais par un seul d'entre eux, son adjoint. Quant aux accusations de « *népotisme* », elles ont été

portées par Jean-Claude Pittau, PDG de l'entreprise Mazzotti. M. Godfroid conteste par ailleurs que le montant de 38 millions de francs soit « *le préjudice qu'auraient subi les Parisiens* » puisqu'il « *s'agit là du montant total des marchés litigieux* ». L'énoncé exact du jugement est le suivant : « *Sa volonté de favoriser l'entreprise Mazzotti l'a conduite à truquer trois marchés publics au préjudice des contribuables parisiens pour un montant global de 38 millions de francs* ». M. Godfroid précise enfin qu'il a fait appel de ce jugement.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La mort consentie

S'ABSTENIR de mettre en œuvre ou interrompre des manœuvres de réanimation médicale chez des personnes pour lesquelles il n'y a plus d'espoir de guérison ou d'amélioration de la qualité de vie est loin d'être chose rare en France. L'étude menée dans la moitié des unités de soins intensifs montre qu'un peu plus d'un décès sur deux surviennent dans des services de réanimation est consécutif à ce refus de l'acharnement thérapeutique.

Tout cela vaudrait mieux que de recommander l'erreur commise en 1996, lorsque l'aide aux chômeurs créateurs ou entrepreneurs d'entreprise (Accre) fut supprimée... à cause de son trop grand succès. Alors que la reprise s'amorçait à peine, à l'époque, cette décision avait ruiné bien des espoirs, sans tenir compte du fait que 44 % des créateurs d'entreprise sont des chômeurs.

Alain Lebaube

d'information, qui ne mentionne pas explicitement l'exigence d'un consentement, et le refus affiché par de nombreux réanimateurs de « *faire prendre aux familles la responsabilité de l'arrêt des soins* », le chemin est étroit. La désignation, comme aux Etats-Unis, d'un représentant légal, pour le cas où le malade serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté, serait certainement utile.

La question prend un relief particulier dans le contexte de la réanimation néonatale, marquée en France par une culture de réanimation quasi systématique. Cette attitude est grevée par des situations ultérieures trop souvent catastrophiques, que le dispositif d'accueil médico-social ne peut toutes résoudre. Ne pas prolonger l'agonie d'une personne qui a vécu et ne pas réanimer un nouveau-né pour lequel le pronostic peut être sombre ne sont certes pas des situations strictement comparables. Les soignants de néonatalogie semblent ainsi, d'après une autre étude, plus enclins à ne pas exclure une intervention active pour mettre un terme à la vie d'un nouveau-né qui pourrait être trop lourdement handicapé.

Malgré ces différences, les problématiques ne sont pas si éloignées. Les éclairages apportés par les études sur les pratiques en France imposent d'élargir le débat public, déjà éclairé par le Comité consultatif national d'éthique, sur ces questions, en l'ancrant dans une réalité qui a évolué. Plus encore que par des modifications de la loi, c'est la meilleure manière d'aider les malades, leur famille, de même que les soignants.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directrice : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noë-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhoteau
Directeur artistique : Dominique Royette
Rédacteur en chef : Alain Fournier
Rédacteur en chef : Laurent Frachon (*Éditoriaux et cahiers spéciaux*) ;
Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Fottorino (*Enquêtes*) ;
Éric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Anne Chemin (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josiane Savignac (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lescouer (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Georges Wakhevitch, décorateur-protégé

« ...ET DANS DES DÉCORS de Wakhevitch » : la formule est devenue aussi familière parmi les gens de théâtre que le slogan « *poème de Prévert sur la musique de Kosma* ». Georges Wakhevitch, décorateur-protégé, qui habille dans le même temps le théâtre, le ballet et le cinéma, un jour ici, l'autre jour là, volant de son atelier au studio et du studio à la scène sans paraître jamais altéré dans sa santé, est certainement l'artiste le plus demandé de la place à l'heure actuelle. Etre toujours à l'affiche avec Montherlant, Salacrou, Rousin, Bernstein, n'est pas à elle seule une mince performance. Mais poursuivre la carrière à New York avec Roland Petit, en Bavière avec Christian-Jaque, à Milan avec Menotti, en est une autre.

Wakhevitch est un naturaliste dans le plus pur style du Théâtre libre d'Antoine. Il a ainsi reconstitué la mansarde de Jean Babilée dans *Le Jeune Homme et la Mort*, l'estaminet de Roland Petit dans *La Croqueuse de diamants* ou l'appartement dévasté par les bombardements du Havre dans *Dieu le savait de Salacrou* : le décor lui-même est vrai, avec de vraies poutres, un vrai zinc, du vrai plâtre. Le trompe-l'œil est au-delà, avec une ligne de fuite vers la coulisse.

Olivier Merlin
(6 janvier 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le communisme Prada

par Thomas Clerc

« Le châtiment a de telles allures de fête ! » (Nietzsche)

CERTAINES festivités sont dures à digérer : entre autres celles qui semblent, signe des temps, déjà rangées au magasin des anecdotes, alors qu'elles ne sont pas pauvres en calories sémantiques – je veux parler de la soirée que le couturier Prada a récemment organisée au siège du Parti communiste.

Mais ceci, prodigieux, que je lis dans *Le Monde* daté 17-18 décembre 2000, tiré de *L'Humanité* du 13 décembre, vient confirmer l'inventivité permanente du PC. Afin de pallier le manque d'argent et de recrues, il renouvelle ses fréquentations par un mot d'ordre qui fera date : « *Night-clubbers de tous les pays, unissez-vous !* » Marx disait que l'Histoire se répète toujours sous forme de farce. Avait-il prévu que c'est l'histoire même du communisme qui se verrait ainsi tournée en dérision à mort ? Que le PC ait orchestré ces bacchanales involontairement dignes de Marcel Duchamp – « L'idéalisme mis à nu par les idéalistes mêmes » – fait penser au mot si profond de Nietzsche.

En effet, qui peut croire, à part Prada sans doute, que cette fête se résume tautologiquement à une fête ? Comme tout phénomène social, elle est chargée de sens et du coup analysable en termes sémiologiques. « Faire la fête » d'abord, leitmotiv de l'époque : il faut croire que le PC n'a plus la cote auprès des éléments susceptibles de s'y livrer spontanément. Le parti serait-il gagné par l'âge ? Rajeunissons-le ! Hélas, je doute que le niveau de conscience politique des night-clubbers soit très élevé. Si le monde de la nuit et de la mode avait fourni beaucoup de Robespierre, on le saurait.

Le sens de la fête populaire était en revanche une réalité encore vi-

vace dans la tradition du parti ; une party privée réservée à des stars l'invalide d'un coup. On s'amuse entre riches – renversement sémantique complet. La Fête de l'Huma est bien loin...

Le choix du siège du Parti communiste est lui aussi stratégique de ce retourneur du sens. En le visitant, lors des Journées du patrimoine, on avait pu constater son esthétique moderniste ; mais c'est une modernité connotée, récupérée comme signe d'un monde contemporain qui aime les retours en arrière. Dans cette logique, ce lieu ne vaut que parce qu'il est daté.

L'effet est cruel : pris comme simple résonance et miroir de la mode actuelle, il se voit coupé de son historicité. Ainsi, c'est bien le décor années 1970 de la place du Colonel-Fabien que Prada a élu : avec son style kitsch, il est furieusement branché. Tout juste rappellera-t-il aux anciens, par clin d'œil, le bon vieux temps où le parti faisait 20 % des voix. En vidant les choses de leur contenu pour les ramener à une forme vide – attitude typiquement postmoderne dont le principe est la dérision du sens –, le couturier a réduit le communisme (avec l'assentiment du parti) à un pur signe dont le signifiant de « *joie collective* » ne s'accompagne d'aucune dimension politique, mais auquel le kitsch et la nostalgie donnent, sous couvert de fête, une signification idéologique véritable. Stylisation inédite du sens de l'Histoire que cette conversion à son contraire.

Prada, enfin : quelle marque dit mieux le monde actuel ? Avec ses mannequins décalés, ses fringues hors de prix et son ultra-snobisme, elle est un parfait symptôme du libéralisme ambiant. Chic jusqu'à l'écoeur, Prada représente exactement le contraire du communisme. Alors qu'il était mû par un discours critique, voici le PC retourné

comme une crêpe par un univers où règne le second degré, celui d'une mode dont le mauvais goût spectaculaire fait office de bon goût – stratégie contemporaine qui consiste à réfuter d'avance toute critique par l'intégration de sa propre dérision.

Une nouvelle figure de style est née, par laquelle l'idéologie se cache sous le naturel décomplexé :regar-

sur l'argent, le sexe et bien souvent l'art, désignés comme intrinsèquement bourgeois, c'est-à-dire « *vers* », elle a entériné sa défaite future. On a bien vu ce que les professions de vertu cachent dans leurs arrière-cuisines... A l'inverse, la supériorité écrasante du discours libéral réside dans la valorisation de la jouissance depuis que, prétdenu-

Pour ne pas paraître ringard – stratégie mortelle puisqu'elle pré-suppose un acquiescement aux valeurs de l'autre –, le PC croit-il avoir trouvé la solution de son redressement : une fête branchée dans ses murs, moyennant 300 000 francs. Le communisme a donc un prix (comique) – celui d'un enterrement de première classe.

Déjà électoralement rétrécis, les communistes se voient maintenant obligés de pratiquer un *hara-kiri* festif pour se faire croire à eux-mêmes qu'ils existent encore. Quel cynisme pathétique se dégage d'un tel événement ! A lui seul il condense toute son époque, que l'absence de réaction générale vient compléter. Tout cela ne réhabilitera évidemment jamais les instances dirigeantes du parti, puisque, possédées par plus fort qu'elles, elles ont choisi un bourreau à la mesure de leur masochisme.

On pourrait même se demander si leur inconscient de culpabilisé ne vient pas de commettre là son plus beau coup d'éclat : vendre son âme, ce n'est déjà pas terrible, mais choisir son pire ennemi pour exécuteur des hautes œuvres, et ce dans son propre quartier général, c'est carrément surréaliste. Céline n'avait-il pas déjà parlé du « *communisme Labiche* » ? Voici maintenant sa dernière incarnation, le « *communisme Prada* ». Le parti, on le sait, a besoin d'argent. Mais

se faire maintenir en coma artificiel par son adversaire, quelle mort minable ! « Le communisme relooké par Prada dans le décor kitsch du Colonel-Fabien » – voilà le plus grand tableau pompier de notre époque. Un sujet en or pour un romancier... Il n'en reste pas moins que ce spectacle recèle, pour quiconque cherche à résister au présent, ou tout au moins à ne pas accepter le monde tel qu'il est, une amertume teintée de grotesque, d'autant plus forte que tout le monde semble en avoir pris son parti.

Alors « *que faire ?* », comme disait Lénine, qui se trompait lourdement en pensant que les capitalistes sont des idiots. Qui répondra à cette question en des termes neufs sera le premier homme du XXI^e siècle. En attendant, il faudrait, plus modestement, poursuivre la tâche commencée naguère par Roland Barthes : débusquer inlassablement les petites mythologies de notre grande époque. Elle le mérite, puisqu'elle nous propose de si spectaculaires renversements : les communistes sont tellement bêtes qu'ils se pendront avec les vêtements que Prada leur aura vendus !

Thomas Clerc est maître de conférences en littérature française et stylistique à l'université Paris-X-Nanterre.

Poutine, disciple de Louis-Philippe ?

par Alexandre Melnik

LES Français n'en finissent pas de s'interroger sur la personnalité et la politique de Vladimir Poutine. Par quelle alchimie un espion ex-soviétique préside-t-il aux destinées de la Russie, qui se veut « *nouvellement* ? Où veut-il amener son pays ?

Loin de prétendre percer ces mystères, je me permets d'apporter un élément d'éclairage. Référons-nous à l'histoire de France, qui émet, tout le monde en convient, un message universel. Vu sous cet angle, le maître du Kremlin s'inspire largement du modèle de Louis-Philippe. Certes, la Russie contemporaine n'est pas la France de 1830. Néanmoins, dans les deux cas, nous sommes en présence d'une grande nation divisée, au sortir d'une période particulièrement tumultueuse. Il s'agit donc de recoller les morceaux d'une identité éclatée, de restituer la continuité de l'Histoire.

Dans cet esprit, le dernier roi des Français fit ériger, sur la place de Paris martyrisée par la guillotine révolutionnaire, l'obélisque de Louxor, censé symboliser la Concorde. Cent soixante-quatre ans plus tard, le maître du Kremlin impose à son pays, au seuil du XXI^e siècle, les symboles de la Russie « éternelle ».

D'abord, deux vestiges tsaristes : aigle bicéphale et drapeau tricolore. Ceux-ci ont déjà été ressuscités, en 1991, par un Boris Eltsine en proie au retour du refoulé. A l'époque, il fallait marquer la rupture avec le communisme. Du passé soviétique, faisons table rase ! Aujourd'hui, la donne n'est plus la même. Six Russes sur dix disent regretter l'époque soviétique. Non celle du Goulag et des pénuries, un peu trop vite effacées de la mémoire collective, mais celle des avantages sociaux : absence de chômage, gratuité des soins médicaux et de l'éducation, aspect familial et convivial des années 60-70, juste avant la dégradation du contexte économique.

Simultanément, une nouvelle soif d'Empire remonte dans une Russie trop fière pour digérer la perte de son statut et de ses territoires. Une question, aussi pertinente que vaincante, taraude les Russes : pourquoi avons-

nous perdu, en quelques jours, une partie de cet immense espace que les tsars, puis les communistes, avaient conquis, au fil des siècles, par le fer et par le feu ?

Un tel phénomène est d'ailleurs connu en médecine : c'est le « *membre fantôme* », sensation douloureuse qu'éprouve un sujet à l'endroit d'un membre amputé comme si ce dernier était encore présent.

Il répond à une nostalgie, de plus en plus lancinante, d'un cadre de vie stable

Face à cette situation, Vladimir Poutine a décidé de remettre au goût du jour l'hymne soviétique avec de nouvelles paroles et le drapeau rouge (sans faufile ni marteau) comme bannière de l'armée. Au fond, c'est son droit d'inventaire sur l'ancienne URSS. Il répond ainsi à une nostalgie, de plus en plus lancinante, d'un cadre de vie stable, ordonné et avec des règles du jeu clairement définies.

Voilà un exemple de la politique du juste milieu, intronisée par Louis-Philippe au nom de la reconstitution de l'identité nationale. Bien sûr, il en faut davantage pour réconcilier les Russes « blancs » et les Russes « rouges ». Et la distance historique est encore trop courte pour apaiser les passions. De toute évidence, ce n'est qu'un pas sur un long chemin. Mais, en fin de compte, il serait sans doute préférable que l'ancien espion soviétique, propulsé au Kremlin à l'âge de quarante-sept ans, cherche ses références dans l'histoire de France plutôt que dans celle de ses ancêtres du KGB.

Alexandre Melnik est chargé de cours à l'université de Caen et à l'Institut commercial de Nancy, rédacteur en chef de la lettre d'information « *Eco Russie* ».



Dyslexie : attention aux confusions

par Jean-Michel Pedespan

QUE toute notre connaissance commence par l'expérience, cela ne fait aucun doute. » Le début de la Critique de la raison pure aurait dû accompagner, jusqu'à leur conclusion, les propos d'un article consacré à la dyslexie dans les colonnes du *Monde* du 9 novembre 2000.

La lecture suscite de nombreux commentaires. La dyslexie existe mais elle est rare. Les médecins scolaires, les pédiatres et médecins généralistes la connaissent et savent la reconnaître. Ceux-ci savent adopter une démarche riche et uniciste devant un enfant en difficulté.

Les propos contenus dans cet article illustrent le cloisonnement disciplinaire regrettable et dangereux qui peut rapidement accabler la médecine des enfants. Tous les enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de la lecture ne sont pas dyslexiques ou dysphasiques. Nombre d'entre eux sont atteints de troubles sensoriels, immatures, avec dysharmonie de la personnalité justifiant non pas l'intervention prioritaire d'un orthophoniste mais plutôt celle d'un otorhinolaryngologue, d'un pédiatre, d'un pédiatre ou d'un généraliste.

Apprendre à lire ne se réduit pas à reconnaître un ordonnancement de mots en respectant des règles rigides. Lire, tout comme parler,

écouter un morceau de musique, regarder un tableau, ne consiste pas à reconstruire une image en mobilisant une aire spécialisée du cerveau. La mise en jeu d'une zone spécialisée impliquera le plus souvent celle des aires voisines, enrichissant ainsi largement les strictes fonctions de reconnaissance des formes, de la vision des couleurs.

Un lecteur se construit très tôt, dès les premières rencontres avec le livre

L'étude du langage n'est donc pas une science exacte. Son approche doit s'accompagner d'humilité et éviter les tentatives explicatives pathogéniques hâtives : dysfonctionnement du cervelet, origine génétique, environnement... La vérité fait probablement évoquer une origine multifactorielle et beaucoup de complexité. Une activité de lecture ou son anomalie ne peuvent pas, dans l'état actuel de nos connaissances, être assimilées à une molécule, à un gène ou sa mutation, à un groupe de neurones bien ou mal organisés entre eux. Elle est le produit d'un

organisme constitué d'un ensemble d'éléments en interaction soumis à la modulation des émotions.

Le langage, avant de devenir un facteur de progrès des acquisitions, commence par se construire à partir des interactions avec le milieu dans lequel évolue l'enfant. Avant d'apprendre à parler et à lire, l'enfant exprime son envie de communiquer à travers les sourires, les vocalises, la reproduction d'intonations dans un jargon devenant de plus en plus mélodieux adressé à son entourage.

L'écrit pénètre les familles de différentes façons (du livre classique aux factures et publicités) et, très tôt, l'enfant s'imprégnera des comportements de lecteurs de son environnement. Un lecteur se construit très tôt, dès les premières rencontres avec le livre, dans la lecture des histoires. Plus tard, savoir lire s'accompagnera pour l'enfant d'un enjeu majeur : la sensation d'une appartenance au monde des adultes, en adoptant un code de communication commun. Lorsque l'accès à celui-ci se trouve perturbé pour des raisons sensorielles, psychiques ou inconnues, la perte de confiance et l'échec s'infiltrent très rapidement dans la vie de l'enfant, devenant source de multiples consultations : objets de conflits et d'opposition.

L'accès à la lecture se trouve aujourd'hui modifié par l'évolution d'un monde où l'écran et l'image sont omniprésents, proposés à l'en-

fant dès son plus jeune âge ; il les utilise le plus souvent seul, sans l'accompagnement de l'adulte. Il devient impossible de partager des images comme on transmet un peu de soi-même lorsqu'on lit une histoire. En outre, apprendre et se divertir entretiennent la confusion. Le cerveau de l'enfant a besoin, pour se construire, d'apports plus riches que ceux procurés par les sons, les couleurs, les odeurs, les images... Seuls, les cerveaux de ses semblables adultes lui apporteront les éléments nécessaires à ses progrès et à la subtilité de son organisation grâce à une merveilleuse « porosité ».

Le cerveau de l'homme de Néandertal est resté un potentiel inutilisé faute de pouvoir établir des connexions verbales avec ses semblables. Trois évolutions se rencontrent au sein du cerveau : celles des espèces, des cultures et de l'individu. Le sens des mots est aussi soumis à une perpétuelle évolution. Le caractère inachevé du cerveau de l'homme à sa naissance le rend particulièrement sensible et exposé à des phénomènes complexes qui expliquent la particulière importance de la reconnaissance des éléments affectifs, sensoriels ou de l'environnement social dans la compréhension des troubles du langage de l'enfant.

Jean-Michel Pedespan est neuropédiatre au CHU de Bordeaux.

Un scandale intellectuel français

par Georges-Arthur Goldschmidt

Il est beaucoup question en ce moment de la « grandeur » et de la « décadence » des « intellectuels français » (voir, par exemple, l'enquête du *Monde des livres* du 15 décembre 2000). Or la vivacité des débats et le constant brassage d'idées en France ne donnent nullement à l'étranger l'impression du déclin. Il n'y a ni grandeur ni décadence. La vie intellectuelle française se porte de nouveau fort bien. Elle est pleine de diversités et de pistes de toutes sortes. Il suffit d'ouvrir les yeux. Elle est même d'une richesse toute particulière, surtout, il est vrai, depuis qu'elle se débarrasse progressivement des lourdeurs qui l'encombraient.

Depuis une trentaine d'années, un scandale majeur avait, en effet, presque paralysé la liberté de penser ou d'inventer sans empêcher, bien sûr, les esprits libres de continuer à formuler ce qu'ils avaient envie de dire. Il se trouve que la germanomanie s'était si largement emparée de la réflexion philosophique dans son ensemble qu'il n'y avait pour ainsi dire plus de philosophie sans référence à la « pensée allemande ». Pas de texte sans vocabulaire allemand ou sans concepts directement tirés de l'allemand, au point de paralyser une expression philosophique qui n'y aurait pas recours.

Le culte de la germanité a littéralement été une nouvelle forme d'invasion du territoire. On ne pouvait plus ouvrir une revue ou un livre de philosophie ou même de simple critique littéraire sans les voir agrémentés de mots allemands en italiennes et entre parenthèses. C'était comme si on ne pouvait plus penser sans passer par l'allemand et comme s'il fallait, de plus, germaniser le français pour « penser » correctement. Freud a causé à cet égard des ravages particulièrement graves : devenu incompréhensible en français, il a de plus rendu le français incompréhensible.

Mais ce n'est nullement là que se situe le scandale, les avatars de la psychanalyse sont plutôt excitants pour l'esprit. Le scandale résidait ailleurs : dans l'invasion avouée de la pensée française par le nazisme officiel représenté en l'occurrence par Martin Heidegger, Carl Schmitt et Werner Sombart, coqueluches des bons salons parisiens et dont la manière seule d'utiliser l'allemand et le style révèlent presque d'emblée (chez Heidegger à partir du § 27 d'*Etre et Temps*) l'appartenance intellectuelle à l'intime même du nazisme.

Non seulement l'engagement de ces trois « maîtres à penser » ne fut pas fortuit ou occasionnel, mais il fut constitutif de l'essence même de leur pensée. Hélas, la traduction en une langue aussi peu capable d'élémentaire brutalité que le français ne permet aucunement d'en rendre compte.

Il y a eu, au sein de la pensée française, dès avant guerre, une véritable opération de commando ; il s'agissait de dévaloriser une fois pour toutes une pensée française déclarée nulle, mondaine et « plate », dont Bergson était censément la manifestation « spiritualiste » la pire (il écrivait bien et, plus grave encore, avait déjà tout dit). Vouée, paraît-il, au psychologique et aux problèmes mineurs, la langue française passait aux yeux de certains philosophes pour ne pas pouvoir accéder aux problèmes essentiels.

Et voici que, en 1945, divine surprise, quelques jeunes gens découvrirent en fond de Forêt-Noire un

penseur nazi interdit d'enseignement par les autorités françaises, qui savaient ce qu'elles faisaient. On imagine le ravissement du personnage à voir débarquer ces jeunes Français ingénus et enthousiastes, boudouillant un peu d'allemand et ravis d'être admis dans la hutte de cette sommité qui meubla, ce qu'ils ignoraient sûrement, le Parti nazi d'innombrables jeunes intellectuels conquis par son jargon.

Dès lors, on ne pouvait plus penser en français sans citer de l'allemand, pourtant contaminé en profondeur par la langue nazi, la LTI si bien décrite par Victor Klemperer. Celui qui n'y allait pas de sa citation allemande (et c'est toujours de l'allemand prétentieux et artificiel, une langue morte) faisait figure de pionniers aux yeux des autorités intellectuelles au pouvoir, qui en savaient peut-être encore moins que lui. C'est peut-être l'une des causes du déclin d'audience, elle bien réelle, des intellectuels français auprès du public.

La germanomanie s'était si largement emparée de la réflexion philosophique qu'il n'y avait pour ainsi dire plus de philosophie sans référence à la « pensée allemande »

Toute la philosophie française qui, qu'on le veuille ou non, détermine tout de même de grands pans de la pensée entière, avait littéralement été envahie, sinon contaminée, par une monstrueuse excroissance verbale de l'allemand, qui commence au début du XIX^e siècle et dont le philosophe allemand Schelling avait, il y a plus de cent cinquante ans, signalé les dangers, dont Henri Heine annoncera les conséquences fatales et qui, avec Heidegger, fournira la matière vive du nazisme, avec son ami Ernst Jünger, plus retors encore et apparemment moins cynique. Ce dernier faisait la promotion des gaz de combat en termes rendus si élégants par l'aménité de la langue française qu'on n'y lit jamais ce qui est vraiment écrit en toute granitique vulgarité.

Mais le plus grave, c'est qu'une fois de plus on réimporte en Allemagne du fait d'un certain nombre de snobs ce dont elle s'était comme à tout jamais débarrassée : puisque les Français si avisés aiment cela, c'est que ce n'était pas si mauvais. Et voici les fondements de la pensée nazie réinstallés en Allemagne (on a failli, récemment, inaugurer à l'université de Fribourg une salle « Martin-Heidegger ») du fait de « philosophes » français qui ignorent la langue allemande et ses « aventures » historiques. Et il est vrai qu'à force de penser « allemand », on pourrait bien avoir affaire non à la « décadence » mais à de redoutables retours de bâton.

Georges-Arthur Goldschmidt est écrivain et traducteur.

AU COURRIER DU « MONDE »

DONNER LA MORT

Dans vos articles et points de vue sur la législation de l'euthanasie (*Le Monde* du 30 novembre), pas une seule fois n'a été abordé le point de vue de ceux qui doivent, une fois la décision prise, « donner la mort ». Qui va donner la mort ? Celui qui décide ? Des subordonnées ? Avez-vous rencontré des infirmières, des médecins qui administraient des cocktails lithiques ou autres ? Que ressentent-ils ? Est-ce que cela leur pose des problèmes, lesquels ? Merci de prendre en compte ceux qui font, et non pas seulement ceux qui décident pour leur départ...

Prisca Michel
Paris

Agnès Barth-Lassus
Paris

The advertisement features a large sailboat on the left and a silver Renault Espace minivan on the right, set against a backdrop of a calm sea and a clear sky. The Renault logo is visible on the front of the car. The text "RENAULT Espace" is at the top, followed by "Série limitée THE RACE" and "Et si le vrai luxe c'était l'Espace ?". The website "www.renault.fr" is at the bottom right.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le dépistage systématique de l'ESB sur les bovins âgés de plus de 30 mois envoyés à l'abattoir, qui devait prendre effet le 1^{er} janvier, a

du mal à se mettre en place. ● LES QUATORZE laboratoires publics départementaux actuellement agréés ne suffisent pas à couvrir la demande des 450 abattoirs français.

● PARADOXE : alors que la confiance revient, une pénurie de viande de bœuf sur les étals des bouchers n'est pas exclue. ● LE DÉPISTAGE de l'ESB, qui sera obligatoire dans toute l'Europe en juillet, suscite les convoitises des laboratoires et des fabricants de tests de diagnostic. ● LE MARCHE EUROPÉEN, pour traiter les 6 millions de bovins concernés chaque année,

est évalué à 300 millions d'euros. ● EN FRANCE, les laboratoires privés sont impatients d'être homologués. Eurofins Scientific multiplie brevets et acquisitions en Europe.

Le dépistage des vaches folles suscite la convoitise des laboratoires privés

La mise en place en France, depuis le 1^{er} janvier, de la mesure sanitaire européenne, se révèle laborieuse.

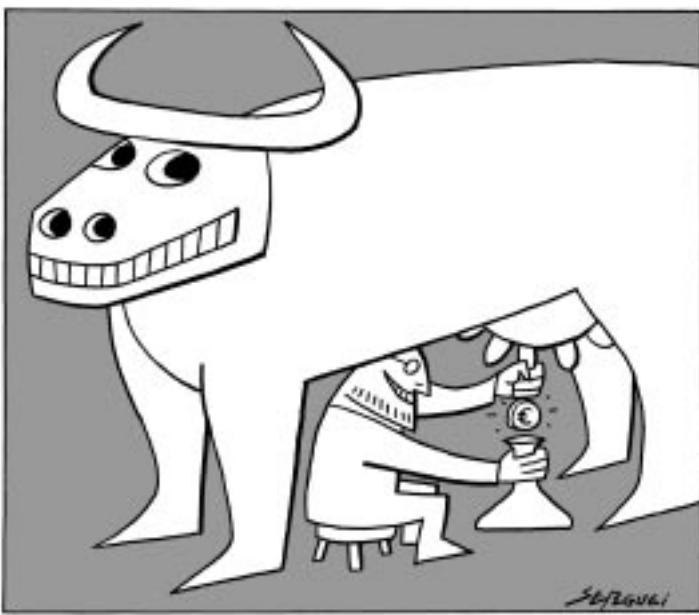
A ce jour, une quinzaine de laboratoires publics seulement sont agréés pour mener les tests de dépistage, alors que 43 candidats se sont déclarés

LE PROGRAMME de dépistage systématique de la maladie de la vache folle sur les bovins de plus de trente mois, censé être mis en place en France dès le 1^{er} janvier, connaît un démarrage difficile. Jeudi 4 janvier, le chiffre de 1 900 tests a été atteint en une journée. Il en faudrait le double pour atteindre le chiffre programmé de 20 000 bovins testés par semaine. Les treize laboratoires vétérinaires départementaux agréés à ce jour n'y suffisent pas. Jeudi 4 janvier, deux nouveaux agréments ont été annoncés, dans l'Orne et la Sarthe. Ce dernier ne sera opérationnel qu'« à partir du début du mois de février. Il réalisera 200 tests par jour pour couvrir les besoins des trois abattoirs sarthois », a précisé jeudi le conseil général de la Sarthe. Il doit auparavant recevoir l'« agrément technique d'aptitude » réalisé par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), basée à Lyon.

Des trous béants demeurent dans la couverture du territoire. Ainsi, le département de Saône-et-

Loire, où se trouve le berceau de la race charolaise, n'a pas de laboratoire agréé. Le Limousin, autre berceau d'une race à viande très prisée, ne dispose que d'un seul laboratoire (à Limoges) pour trois départements. Des réunions sont organisées au niveau des préfectures de région : « L'objectif est que les abattoirs qui, dans certaines régions ne disposent pas de laboratoires agréés, ne soient pas désavantagés, par le coût de transport des échantillons notamment », indique un porte-parole du ministère de l'agriculture.

Conscient de ces carences, le ministère de l'agriculture prépare l'agréement de nouveaux centres d'analyse. Quarante-trois laboratoires ont déposé leur candidature, dont quinze laboratoires privés. En France, l'accès au marché de la vache folle leur était jusqu'ici interdit. A ce jour, le dépistage systématique de la maladie prôné par Bruxelles, et lancé en avant-première dans l'Hexagone, a mobilisé exclusivement des laboratoires publics et semi-publics.



« Tout a été fait pour que les tests ESB soient réservés aux laboratoires départementaux. Les privés n'ont pas eu l'autorisation légale de s'ap-

rovisionner en kits de diagnostic du fabricant suisse Prionics afin de se préparer », déplore Gilles Martin, le PDG d'Eurofins Scientific. Celui-ci avait demandé, dès le 13 juillet 2000, la possibilité d'ouvrir des laboratoires-tests, voués à l'analyse de l'ESB. L'autorisation leur a été refusée à l'été 2000 et de nouveau le 2 novembre. Jusqu'à la décision de Lionel Jospin d'anticiper le dépistage systématique.

« Quinze jours avant Noël, tout le monde s'est réveillé, raconte M. Martin. Maintenant, tout le monde nous critique parce que nous ne sommes pas encore agréés, alors que le cahier des charges d'agrément ne nous a été faxé que le vendredi 22 décembre à 20 heures ! Mais l'AFSSA travaille sérieusement et ne peut donc pas valider les laboratoires en deux jours. »

Selon les décisions arrêtées en

Un marché européen de 300 millions d'euros

● **Le coût de l'opération.** Un test de détection rapide de l'ESB est commercialisé à environ 50 euros (350 francs) en abattoir, l'UE prenant en charge environ 15 euros. Soit un marché global de 300 millions d'euros pour 6 millions de bovins à tester. Ce prix inclut le coût du kit de diagnostic et des consommables utiles à l'analyse (environ 150 francs), les frais de laboratoire, le transport et la collecte des échantillons.

● **La détection de l'ESB.** Trois tests ont été approuvés en Europe. La société suisse Prionics est le

principal fournisseur. Il est suivi de l'américain Biorad (qui vend une formule améliorée du test développé par le CEA en France), puis de l'irlandais Enfer (non agréé en France). L'autorisation d'autres tests pourrait entraîner une baisse des prix.

● **Les laboratoires privés d'analyse.** Ils représentent un marché très fragmenté. En France, Eurofins Scientific, spécialisé dans l'analyse des biomolécules des aliments, des produits pharmaceutiques et de l'environnement, a réalisé un chiffre

d'affaires de 33,8 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2000, soit 48 % de mieux que lors des neuf premiers mois de 1999, et table sur 49 millions sur l'ensemble de l'année. En 2001, Eurofins compte doubler ce chiffre d'affaires. Son principal rival est la Société générale de surveillance, un groupe suisse spécialisé dans l'inspection des ports à l'arrivée des marchandises. En Grande-Bretagne, leur concurrent le plus direct est une filiale de la Compagnie des eaux britannique. En Allemagne, la société GeneScan présente des technologies de pointe, mais est surtout performante dans le dépistage des OGM.

provisionner en kits de diagnostic du fabricant suisse Prionics afin de se préparer », déplore Gilles Martin, le PDG d'Eurofins Scientific. Celui-ci avait demandé, dès le 13 juillet 2000, la possibilité d'ouvrir des laboratoires-tests, voués à l'analyse de l'ESB. L'autorisation leur a été refusée à l'été 2000 et de nouveau le 2 novembre. Jusqu'à la décision de Lionel Jospin d'anticiper le dépistage systématique.

« Quinze jours avant Noël, tout le

monde s'est réveillé, raconte M. Martin. Maintenant, tout le monde nous critique parce que nous ne sommes pas encore agréés, alors que le cahier des charges d'agrément ne nous a été faxé que le vendredi 22 décembre à 20 heures ! Mais l'AFSSA travaille sérieusement et ne peut donc pas valider les laboratoires en deux jours. »

provisionner en kits de diagnostic du fabricant suisse Prionics afin de se préparer », déplore Gilles Martin, le PDG d'Eurofins Scientific. Celui-ci avait demandé, dès le 13 juillet 2000, la possibilité d'ouvrir des laboratoires-tests, voués à l'analyse de l'ESB. L'autorisation leur a été refusée à l'été 2000 et de nouveau le 2 novembre. Jusqu'à la décision de Lionel Jospin d'anticiper le dépistage systématique.

« Quinze jours avant Noël, tout le monde s'est réveillé, raconte M. Martin. Maintenant, tout le monde nous critique parce que nous ne sommes pas encore agréés, alors que le cahier des charges d'agrément ne nous a été faxé que le vendredi 22 décembre à 20 heures ! Mais l'AFSSA travaille sérieusement et ne peut donc pas valider les laboratoires en deux jours. »

Selon les décisions arrêtées en

La BCE maintient son taux directeur à 4,75 %

FRANCFORT

de notre correspondant

Après la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque centrale européenne (BCE) va-t-elle baisser ses taux ? La BCE a apporté jeudi 4 janvier un élément de réponse, au lendemain de la baisse d'un demi-point (à 6 %) du principal taux directeur aux Etats-Unis : son conseil des gouverneurs a décidé de maintenir le statu quo en vigueur depuis octobre, à 4,75 % pour le principal taux directeur.

Cette décision était attendue, mais elle confirme que la BCE n'est, pour l'instant, pas soumise aux mêmes pressions que son homologue américaine. Actuellement, elle continue d'insister sur les tensions inflationnistes. L'inflation a atteint 2,9 % en rythme annuel en novembre, bien au-delà des 2 % de référence. La BCE se sent d'autant plus confortée dans sa « vigilance » qu'elle considère les perspectives de croissance bonnes pour les deux années à venir, au-dessus de 3 %, alors que l'économie américaine connaît un ralentissement prononcé.

Néanmoins, le débat sur l'opportunité d'une baisse des taux risque d'être relancé par le geste de la Fed. Jeudi, ce sont les syndicats allemands qui sont montés au créneau pour appeler à une baisse des taux. Le DGB, la puissante fédération syndicale, a qualifié de « franchise irresponsable » le maintien du statu quo en Europe. La veille, les économistes du DIW, l'un des grands ins-

tituts allemands de conjoncture, proche de la gauche, avaient vu dans cette politique monétaire une entrave à la croissance. Pour certains experts, le geste d'Alan Greenspan, le président de la Fed, augmente à terme la probabilité d'une baisse des taux en Europe.

UNE MARGE DE MANOEUVE ÉLARGIE

Les responsables monétaires cherchent à prévenir toute anticipation excessive dans cette direction. Les signaux émis depuis Francfort peuvent même annoncer, selon une minorité d'observateurs, un ultime mouvement de hausse. Certains dirigeants monétaires ne cachent pas que la situation actuelle pourrait durer. Selon Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France interrogé par la chaîne LCI jeudi, « le maintien de la croissance non inflationniste consiste aujourd'hui ni à hausser les taux d'intérêt ni à les baisser. »

Les deux éléments qui ont poussé la BCE à remonter les taux à sept reprises depuis novembre 1999 – envolée du pétrole et recul de l'euro – sont en passe de disparaître. La baisse des cours de l'or noir et le regain de l'euro, qui a atteint 0,9595 dollar jeudi, élargissent la marge de manœuvre de l'institut d'émission et lui accordent un répit avant d'agir.

Philippe Ricard

Cinq candidats à la reprise de la banque Hervet

LES CANDIDATS potentiels à

l'acquisition de la banque Hervet, en cours de privatisation, avaient jusqu'au jeudi 4 janvier à 18 heures pour remettre une offre ferme à la direction du Trésor. Cinq banques et compagnie d'assurances, presque toutes françaises, se sont mises sur les rangs : BNP Paribas, les Caisses d'épargne associées au Crédit coopératif, le CCF (groupe HSBC), le Crédit du Nord (groupe Société générale) associé à Dexia, et Groupama.

Bercy a trente cinq jours pour retenir une liste restreinte de candidats, après avis de la Commission des participations et des transferts (ex-commission de privatisations), qui les auditionnera. Ceux-ci devront défendre le prix proposé ainsi que leurs projets industriel et social. Les candidats sélectionnés auront accès à des informations supplémentaires pour affiner leur offre financière. L'objet-

tif est de boucler la vente de la banque en mars.

Sur la dizaine de candidats potentiels qui avaient retiré un dossier en décembre, la moitié ont choisi de ne pas poursuivre. Ceux qui ont déclaré forfait sont essentiellement des groupes étrangers, notamment le néerlandais ABN Amro, l'allemand Dresdner Bank, le suédois SE Banken ou encore l'américain Citigroup. Les AGF, filiale de l'assureur allemand Allianz, y ont également renoncé, tout comme le groupe CIC (groupe Crédit mutuel).

INTÉRÊT POUR LA CLIENTÈLE PRIVÉE

La plupart des candidats étrangers étaient surtout attirés par la clientèle privée de la banque Hervet, en particulier par la tranche supérieure, plus haute de gamme, de cette clientèle, celle qui s'intéresse le plus aux produits financiers. Un groupe comme SE Banken, qui veut utiliser Internet

pour couvrir toute l'Europe, pouvait également être intéressé par une tête de pont en France. Tous ont, semble-t-il, été déçus par le poids relatif de cette clientèle privée dans les activités de la banque Hervet, très présente dans le crédit aux PME.

Par leur candidature initiale pour Hervet, ces grandes banques ont néanmoins montré leur intérêt pour le marché français. Un message qui n'est pas passé inaperçu, en particulier dans le cas de Citibank.

L'avenir d'Hervet et de ses 85 agences semble donc devoir passer par son intégration à un autre réseau français, avec plus ou moins d'indépendance. Seul Groupama offre une perspective différente. L'assureur espère acquérir l'expérience nécessaire pour faire de sa banque, Finama, la deuxième banque des assurés du groupe.

Sophie Fay

Eurofins Scientific multiplie brevets et acquisitions pour capter le marché de la sécurité alimentaire

CAPACITÉ d'anticipation ou simple logique industrielle ? Eurofins Scientific, spécialiste de l'authentification des aliments, n'aura pas attendu la dernière crise de la vache folle pour investir tous azimuts en Europe. Depuis quatre ans, la société nantaise a avancé à marche forcée, saisissant toutes les opportunités pour élargir son réseau de laboratoires. Doté d'une quarantaine de centres d'analyses dans le monde et d'une expérience en Allemagne, le laboratoire privé n'attend plus que l'agrément du gouvernement français pour se lancer dans le dépistage de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine).

Cette PME à capitaux familiaux, née il y a douze ans pour contrôler l'origine de vins ou d'arômes dans des produits naturels, et cotée en Bourse depuis 1997, a réalisé un parcours financier remarqué. Son chiffre d'affaires s'est accru de 50 % sur l'exercice 2000, par rapport à l'année précédente, à 49 millions d'euros. Et pour 2001, le PDG du groupe, Gilles Martin, s'attend à un doublement, à plus de 100 millions d'euros.

Les crises de la dioxine ou de la vache folle ne sont pas étrangères à ce succès. Proposant une large gamme de technologies (près de 3 000 méthodes d'analyse), des expériences dans la recherche de polluants dans l'environnement comme le dépistage d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'alimentation, Eurofins a su s'imposer comme un acteur de poids, à peu près dans toutes les crises alimentaires.

Dans le cas de la vache folle, le laboratoire nantais n'est pas aussi novice qu'il en a l'air. Il fait actuellement son galop d'essai en Allemagne, où le 30 novembre 2000, le ministère fédéral de la santé rendait obligatoire la mise en place de tests rapides ESB dans tout le pays.

Le PDG du groupe s'est également empressé d'acquérir, fin 2000, l'allemand GFA, numéro un européen de l'analyse des dioxines. Puis de compléter sa panoplie en rachetant, mercredi 3 janvier, 51 % de la société danoise Miljoe Kemi ainsi que la société néerlandaise Analytic. La première, spécialisée dans les contaminants de l'environnement, exploite quelque dix laboratoires au Danemark, en Norvège et en Allemagne. La seconde, dont l'acquisition est soumise aux résultats d'un audit, possède deux unités aux Pays-Bas. Au total, Eurofins compte une quarantaine de centres d'analyses dans le monde, dont une dizaine aux Etats-Unis (plus spécialisés dans la recherche d'OGM) et est en attente d'agrément pour les tests ESB en Suisse, aux Pays-Bas, en Irlande et en Grande-Bretagne.

Pour autant, M. Martin se défend de toute volonté hégémonique dans le dépistage de la vache folle. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas l'analyse en tant que telle, mais la traçabilité de la viande jusqu'à l'assiette. Nous devons être capable de dire si telle viande dans un supermarché vient d'animaux testés, et même, en collaboration avec les

Les cotisations d'assurance automobile et habitation augmenteront en moyenne de 5 % en 2001

Les assureurs justifient les hausses de tarifs par le coût des tempêtes de décembre 1999

Les primes des contrats d'assurances automobile et habitation pourraient augmenter de 4 % à 5 % en moyenne cette année, en raison notamment de la facture des deux tempêtes qui ont dévasté 62 départements en décembre 1999. Cette facture s'élèverait à 45 milliards de francs,

selon la Fédération française des sociétés d'assurances. Les compagnies doivent en outre faire face à la hausse du coût de la réassurance.

MAUVAISE NOUVELLE pour les assurés : leurs cotisations en assurances automobile et habitation vont augmenter en moyenne de 5 % cette année. Les hausses sont déjà effectives, depuis le 1^{er} janvier, pour bon nombre de contrats. Et le seront au 1^{er} avril pour les contrats qui arrivent à échéance à cette date - ceux de la Macif, d'Axa, d'une partie des contrats de la Matmut, des filiales de banques (les Assurances du Crédit mutuel par exemple), du groupe Azur, etc.

Jean-Claude Seys, président de la Maaf et des Mutuals du Mans Assurances (MMA), affirmait récemment que la hausse pourrait atteindre entre 4 % et 5 % en moyenne en 2001. Les tarifs varient toutefois d'une société à l'autre et d'une région à l'autre. Cette hausse est justifiée par les assureurs par la nécessité d'absorber le coût des tempêtes, d'une ampleur jamais vue dans l'histoire de l'assurance.

La facture des deux tempêtes qui ont ravagé la France il y a un an atteint en effet 45 milliards de francs pour les assureurs français, dont 22 milliards de francs pour l'assurance habitation et 1,9 milliard pour l'assurance automobile, selon les chiffres de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Trois millions de ménages dans 62 départements ont été victimes de sinistres. Les assureurs n'ont pas tous pu répercuter ce coût sur les tarifs en 2000, cette catastrophe étant intervenue les 26 et 27 décembre 1999.

Olivier du Passage, directeur général en France du courtier d'assurance Aon, a contesté la facture

annoncée par la FFSA, lors des entretiens de l'assurance organisée par la fédération, en parlant d'un coût de 55 milliards de francs. Des analystes financiers considèrent eux aussi que le coût final pourrait être supérieur.

« Nous avons le sentiment que nous allons passer d'une tempête de ce type (celle de 1999) tous les cinquante ans à une tempête tous les vingt ans », soulignait mardi 26 décembre Denis Kessler, président de la FFSA, sur les ondes d'Europe 1. « Lorsque les risques augmentent, il faut bien entendu augmenter à terme les cotisations. Si on passe d'une fréquence d'une tempête tous les cinquante ans à une tempête tous les vingt ans, le coût moyen augmentera de 30 %, ce qui est considérable », a-t-il poursuivi.

Pour reconstruire leurs réserves, largement entamées, voire réduites à néant dans certaines sociétés, les sociétés d'assurances ont revu leurs tarifs à la hausse. Hausses qui restent toutefois modérées, la con-

currence étant farouche entre les assureurs traditionnels, les filiales de banques, les constructeurs automobiles et la grande distribution.

QUELQUES BAISSES

Le parc automobile est un marché énorme pour les assureurs. On comptait 27,5 millions de voitures particulières à la fin de 1999, et 25 millions de contrats d'assurances, différence qui s'explique par le nombre de contrats communs à un ménage. L'indice de l'assurance automobile est passé de 100 en février 1997 à 90,8 en novembre 2000, selon l'Insee. La prime moyenne d'assurance atteignait 3 200 francs en 1997. Et n'a cessé de baisser depuis cette date.

D'autres sociétés d'assurances, essentiellement mutualistes, comme la Maif, la mutuelle spécialisée des enseignants, basée à Niort, ont même annoncé une stabilité des tarifs, voire des baisses, pour environ un quart du parc assuré (1,8 million de sociétaires à la

mutuelle niortaise) en 2001. La SmaBTP, la société d'assurances mutuelle leader dans le domaine de la construction, se distingue, avec l'annonce d'une réduction de 5 % à 10 % sur ses garanties accidents en automobile. Même tendance aux MMA, où les tarifs baisseront ou resteront stables pour la moitié du portefeuille automobile, et augmenteront de 3 % pour l'autre moitié. En habitation, ils baisseront pour un quart des assurés, et resteront stables ou augmenteront de 20 francs pour certains contrats. En assurance multi-risque habitation, le chiffre d'affaires a atteint 29,7 milliards de francs en 1999, pour 21 millions de contrats. Le prix moyen d'une assurance multi-risques habitation était de 1 065 francs en 1999, selon la FFSA.

Les assureurs sont tiraillés entre la crainte de perdre des clients et la nécessité de tenir compte des hausses pratiquées par leurs propres assureurs, les réassureurs. « Après cinq années consécutives de baisse, les tarifs sont inadaptés », soulignent-ils à l'Association des réassureurs français. La Scor rappelle que certains tarifs ont souvent été triplés pour les garanties catastrophes.

Il n'empêche, « les premières hausses de tarifs partiellement réalisées, la guerre à la part de marché que se livrent les compagnies traditionnelles, les mutuelles sans intermédiaires et les filiales d'assurances des banques pourrait renaître d'ici quelques mois », prédisait le 13 décembre l'agence de notation Standard & Poor's.

Pascale Santi

Des différences ténues

Axa, leader du secteur, qui a déjà augmenté ses prix de 3 % en automobile et de 2,5 % en habitation en 2000, révisera ses tarifs en avril 2001, date à laquelle les contrats arrivent à échéance. Grouppama va augmenter ses primes de 3 % à 5 % pour l'assurance automobile, et au maximum de 3 % pour l'habitation (hors coûts de construction), comme sa filiale le GAN.

Du côté des mutuelles, la Matmut a, pour sa part, annoncé une hausse de 3 % en moyenne des contrats automobiles. Les contrats de la mutuelle rouennaise en habitation resteront stables. La Macif, qui a augmenté les cotisations d'assurance de 3 % à 5 % en automobile et en habitation en 2000, a récemment annoncé une augmentation moyenne de 1,1 % des cotisations d'assurances en 2001. Les prix seront stables dans certaines régions, et augmenteront de 2 % dans d'autres. A la MAAF, les tarifs automobiles augmenteront en moyenne de 2,5 %, après cinq années de baisse.

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

La Fed baisse à nouveau son taux d'escompte

COMME ATTENDU, la Réserve fédérale américaine (Fed) a encore baissé d'un quart de point le taux d'escompte, jeudi 4 janvier, qui se retrouve maintenant à 5,50 %.

Dans le communiqué qui accompagnait, mercredi, la baisse d'un quart de point du taux des fonds fédéraux et d'un quart de point du taux d'escompte, la Fed avait déclaré que son conseil des gouverneurs était disposé à accepter une baisse supplémentaire de ce taux qu'applique la banque centrale dans ses prêts aux banques commerciales, à 5,50 % si les banques fédérales régionales le demandaient.

■ **Les inscriptions hebdomadaires au chômage, en hausse pour la troisième semaine consécutive**, se sont élevées à 375 000 lors de la semaine close le 30 décembre, contre 359 000 la semaine précédente. Ce chiffre est le plus élevé depuis la semaine close le 4 juillet 1998, a annoncé jeudi le département du Travail.

■ **Les commandes à l'industrie ont augmenté de 1,7 % en novembre**, après une baisse révisée à 4 % en octobre, a annoncé, jeudi, le département du commerce.

■ **ZONE EURO : le commerce extérieur s'est soldé en octobre par un excédent de 3,7 milliards d'euros**, après un déficit révisé à 400 millions pour septembre, a annoncé, jeudi, Eurostat à partir de données encore préliminaires.

■ **JAPON : le marché automobile japonais a progressé en l'an 2000** pour la première fois en quatre ans et le total des véhicules neufs immatriculés a dépassé la barre des 4 millions, augmentant de 2,7 % en un an, a annoncé, vendredi, l'association des concessionnaires Jada.

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **NEC** : le géant japonais de l'électronique a annoncé, vendredi 5 janvier, la vente de ses usines de téléphones portables au Mexique et envisage de se séparer de presque tous ses autres sites étrangers de production de matériel de télécommunications d'ici deux ans. NEC pourrait aussi céder ses quatre usines fabriquant des ordinateurs personnels en France, Malaisie, Philippines et en Ecosse.

● **AIR LIQUIDE** : le groupe français de gaz industriels et médicaux a finalisé le rachat des activités en Autriche de la société suédoise AGA, pour 135 millions d'euros.

● **BVBA** : la banque espagnole abandonne son projet d'alliance avec Telefonica concernant l'UMTS, selon le *Financial Times* du 5 janvier. Cette alliance entre une banque et un groupe de télécommunication, conclue en février 2000, était une première en Europe.

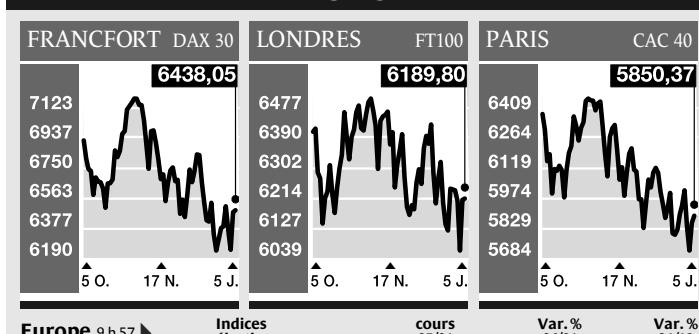
SERVICES

● **GÉODIS** : l'ancien président de Moulinex, Pierre Blayau, a été nommé, le 4 janvier, à la tête du groupe français de transport et logistique Geodis, filiale de la SNCF, en remplacement d'Alain Poinsot, contraint à la démission en décembre.

● **LE PARISIEN** : Anne-Marie Finkelstein, ancienne présidente du directoire des éditions Tallandier, a été nommée directeur général adjoint du *Parisien* au côté de Jacques Guérin, directeur général du quotidien.

● **GEORGE** : le magazine américain *George*, fondé par John F. Kennedy Jr, va cesser de paraître en mars, a annoncé jeudi 4 janvier Jack Klinger, président de Hachette Filipacchi Magazines.

EUROPE



Europe 9h57	Indices sélection	cours 05/01	Var. % 04/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4766,13	0,28	- 0,13
EUROPE	STOXX 50	4539,55	0,12	- 0,39
EUROPE	EURO STOXX 324	390,02	0,28	- 0,45
EUROPE	STOXX 653	356,64	0,03	- 0,88
PARIS	CAC 40	5850,37	0,59	- 1,28
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3958,05	0,57	- 1,60
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	640,93	0,31	0,52
BRUXELLES	BEL 20	3009,75	- 0,17	- 0,49
FRANCFORFT	DAX 30	6438,05	0,96	0,07
LONDRES	FTSE 100	6189,80	0,07	- 0,53
MADRID	STOCK EXCHANGE	9605,70	0,09	5,44
MILAN	MIBTEL 30	42939,00	0,47	- 1,78
ZURICH	SPI	8090,40	- 0,33	- 0,55

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 04/01	Var. % 03/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10912,41	- 0,30	1,16
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1333,34	- 1,06	0,99
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2566,83	- 1,91	3,90
TORONTO	TSE INDEX	8905,65	- 0,36	- 0,31
SAO PAULO	BOVESPA	16675,06	9,28
MEXICO	BOLSA	335,12	3,02	6,05
Buenos Aires	Merval	459,55	2,37	10,26
SANTIAGO	IPSA GENERAL	100,79	0,83	4,99
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6880,43	0,60	0,81

Cours de change croisés

05/01 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours F.R.S.
DOLLAR	0,85889	0,95465	0,14553	1,50430	0,62410
YEN	116,43000	111,14000	16,94000	175,15000	72,66500
EURO	1,04750	0,89977	0,15245	1,76700	0,65375
FRANC	6,87120	5,90190	6,55957	10,33705	4,28790
LIVRE	0,66476	0,57095	0,63460	0,09675	0,41485
FRANC SUISSE	1,60230	1,37615	1,52950	0,23315	2,41025</td	

SCIENCES MALGRÉ LES NOMBREUSES ÉTUDES menées sur le terrain, malgré la mise en œuvre de techniques d'observation très pointues faisant appel au rayonnement

synchrotron, les chercheurs peinent toujours à prévoir les avalanches qui, chaque année, tuent en moyenne trente personnes en France. ● S'AJOUTENT aujourd'hui à

leurs interrogations de nombreuses questions quant aux effets d'un réchauffement global de la planète sur le manteau neigeux et les coulées de neige qui pourraient éventuellement en résulter. ● EN BASSE ET MOYENNE MONTAGNE, la baisse probable de l'enneigement et le raccourcissement de la « saison du blanc » devraient diminuer d'autant

le risque avalancheux. ● AU PRINTEMPS, en revanche, lors du redoux, les coulées dites « de fonte » pourraient être légèrement plus nombreuses et plus précoces.

Moins de neige en hiver, plus d'avalanches au printemps

D'après les modèles de Météo France, le réchauffement climatique aurait un impact important sur l'enneigement. En moyenne montagne, les périodes de sports d'hiver pourraient être écourtées

LE DÉFICIT de flocons dont ont souffert, au début des vacances de Noël, les stations de sports d'hiver de moyenne montagne préfigure-t-il ce qui deviendra la norme dans les prochaines décennies ? C'est ce que prédisent les modèles du Centre d'études de la neige (CEN) de Grenoble de Météo France. Ceux-ci prévoient, si rien n'est fait pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, une saison d'enneigement plus tardive et plus courte.

Déjà, les mesures de hauteur de neige effectuées, depuis quarante ans, sur le site expérimental du col de Porte, dans le massif de la Chartreuse, font apparaître « une tendance à la baisse », indique Eric Martin, responsable de l'équipe. Ces observations sont toutefois trop fragmentaires pour permettre de conclure à une diminution générale de l'enneigement. Elles révèlent surtout « une très grande variabilité naturelle », qui a fait succéder à la pénurie d'or blanc de la fin des années 80 des hivers marqués au contraire par des chutes inhabituelles de flocons de neige.

Le réchauffement climatique annoncé par les scientifiques pour le siècle prochain risque, en revanche, de « perturber fortement le manteau neigeux », préviennent les chercheurs de Météo France. Ces derniers ont retenu l'hypothèse d'une hausse moyenne des températures de 2 °C en 2050, et intégré ce nouveau paramètre à leurs modèles : le système d'ana-



Une avalanche déclenchée artificiellement, en Suisse.

lyse des conditions météorologiques en montagne Safran, et le logiciel de simulation de l'évolution de la couverture neigeuse Crocus, couplé au premier.

« L'enneigement à basse altitude serait fortement touché », conclut le CEN. Les Alpes du Nord ver-

raient ainsi la saison blanche écourtée, dans les stations de moyenne montagne, de 20 % à 25 % de sa durée actuelle, soit environ 30 jours. La perte atteindrait 30 % à 40 % dans les Alpes du Sud, pour culminer à 45 % dans certains massifs pyrénéens. Au-des-

sus de 2 500 mètres, le domaine skiable serait « relativement préservé » : un climat plus chaud est aussi plus humide et des précipitations neigeuses plus abondantes en haute montagne compenseraient, en partie, une fonte printanière accélérée, si bien que la perte ne serait que de l'ordre de 10 %.

Les chercheurs grenoblois, dont la mission première est la prévision du risque d'avalanche, ont voulu savoir si celui-ci en serait modifié, et de quelle manière. Ils ont associé aux deux premiers logiciels le système expert Mepra, qui analyse la stabilité du manteau neigeux, et ont défini un indice d'activité avalancheuse de référence, pour chacun des massifs alpins. Ils ont ensuite recalculé cet indice, en supposant une hausse des températures de 2 °C et une augmentation des précipitations hivernales de 10 %. « Globalement, l'impact d'un réchauffement climatique sur le risque d'avalanche naturelle au cours du prochain siècle serait assez faible », constate Eric Martin.

Le moindre enneigement aurait pour conséquence générale – ce qui paraît logique – de réduire la probabilité de déclenchement de coulées intempestives. D'autant que le radoucissement des températures aurait pour effet de stabiliser plus rapidement le manteau neigeux, le froid provoquant au contraire la formation de couches mal consolidées. Dans le scénario étudié, le nombre de journées à risque d'avalanche « fort » ou « modéré » diminue ainsi de 16 % en moyenne, sur l'ensemble des massifs alpins. Le tableau est toutefois contrasté : la diminution du risque est très significative pour les reliefs peu élevés du Vercors (− 34 %), de la Chartreuse (− 32 %) ou des Bauges (− 26 %), mais elle est plus faible à plus haute altitude, comme dans le massif du Mont-Blanc (− 10 %), le Beaufortin (− 7 %) ou la chaîne de Belledonne (− 5 %).

PHASE DE REDOUX

Encore faut-il distinguer entre les différents types d'avalanches. C'est ce qu'ont fait les experts de Météo France, en prenant comme cas d'école le massif du Mont-Blanc. Les coulées de neige fraîche, survenant pendant ou immédiatement après une chute de flocons, voient leur risque d'occurrence baisser. En revanche, celles de fonte, qui se produisent lors des phases de redoux et surtout au printemps – et qui sont les plus nombreuses –, voient leur probabilité augmenter légèrement, en même temps que leur pic d'intensité est anticipé de quelques semaines.

Les modèles, qui ne prennent en compte que les avalanches spontanées, ne disent rien, toutefois, du danger le plus redoutable en montagne : les avalanches dites « de plaques », souvent déclenchées accidentellement par le passage d'un skieur. La rupture de ces plaques, formées généralement sous l'action du vent qui dépose des strates de neige très compacte mal solidarisées avec les couches inférieures, est à l'origine de la plupart des morts par avalanche. « Au stade actuel de nos études, il n'est pas possible de préciser l'impact d'un changement climatique sur le risque d'avalanche naturelle au cours du prochain siècle », constate Eric Martin. Tout au plus peut-on imaginer – mais il

s'agit alors de projections comportementales – que les adeptes de la randonnée alpine devront aller chercher la neige plus haut, c'est-à-dire plus près des crêtes... là où la menace des plaques à vent est la plus forte.

Les ordinateurs restent tout aussi impuissants à prévoir l'incidence des modifications du climat sur la fréquence des événements avalancheux extrêmes, tels que la

Le régime hydraulique serait modifié

EDF, dont 15 % de la production d'électricité sont assurés par 550 centrales hydroélectriques et 220 barrages, a réalisé ses propres études prospectives sur l'évolution du manteau neigeux, dont dépend la ressource en eau. Prenant l'hypothèse d'un doublement de la concentration en gaz carbonique en 2050, conduisant à un réchauffement de 2 ° à 3 °C, ses experts ont utilisé un modèle canadien, qui prévoit des perturbations plus importantes que les logiciels de Météo France. « La réduction du nombre de jours d'enneigement sur les Alpes pourrait être de 30 % à 45 % à 1 500 mètres et de 15 % à 20 % à 2 500 mètres », indique Frédéric Hendrickx, du Laboratoire national d'hydraulique et d'environnement d'EDF. En outre, « l'épaisseur du manteau neigeux pourrait être réduite de plus de deux tiers à 1 500 mètres et d'un tiers à 2 000 mètres ». Le volume annuel des précipitations demeurerait inchangé, mais la répartition entre pluie et neige serait modifiée, de même que la disponibilité des ressources en eau.

gigantesque vague poudreuse qui, le 9 février 1999, avait soufflé quatorze chalets dans la vallée de Chamonix et enseveli douze personnes, à la suite de chutes de neige exceptionnelles. « Ces épisodes, soulignent les scientifiques, sont liés à des situations météorologiques extrêmes (fortes précipitations et températures basses), dont l'évolution n'est pas prévisible dans l'état actuel des connaissances. »

Pierre Le Hir

(Publicité)

COMITÉ DE SOUTIEN DES ARTS DE LA RUE ET DE LA GRANDE ROUE DE PARIS

L'A.S.F.F.A.R.C. Une association qui a été créée le 18 décembre 2000 pour soutenir et promouvoir dans leurs métiers et leurs actions, les traditionnels amuseurs publics tels que les cirques, les fêtes foraines, les arts de la rue, les théâtres de rue et les artistes en général, et pour l'occasion, le maintien de LA GRANDE ROUE DE PARIS sur son site jusqu'au 31 décembre 2001, et aussi pour qu'elle soit pérenne à Paris, sur un lieu prestigieux, marquant ainsi les festivités de l'avènement du 3ème millénaire.

Cette association apolitique veut soutenir et défendre ces métiers traditionnels qui se heurtent en permanence avec des lois, des contraintes et des textes qui rendent leurs activités de plus en plus complexes et difficiles, dans la ville et la cité, là où ils doivent être normalement accueillis et accessibles à tous. Là où les gens vivent, là où les gens aiment se rencontrer, là où l'intégration est naturelle.

Le comité de soutien est présidé par CARLOS, Johnny HALLYDAY, SMAIN et Enrico MACIAS.

Se sont associés au comité par leur soutien effectif et affectif : Johnny HALLYDAY, CARLOS, SMAIN, Enrico MACIAS, Jean Luc LAHAYE, Jean Jacques DEBOUT, Guy LUX, Gérard LOUVIN, Marianne JAMES, Hermine de CLERMONT TONNERRE, Caroline BARCLAY, Jean Pierre FOUCault, Christophe DECHAVANNE, Roger HANIN et Christine GOUZE RENAL, Jean MIOT, MICHOU, Emmanuel de BRANTES, Arlette GRUSS, Gilbert EDELSTEIN, Karl ZERO, Michel CRETON, Jean Pierre PERNAUT, Yves THREARD, Gérard MAJAX, Pierre DOUGLAS, Didier DESCHAMPS, Jacques LEGROS, Yvette HORNER, l'Association la Roue Tourne présidée par Serge LAMA... et bien d'autres !

Ils aiment la fête foraine et le cirque et nous le prouvent. Mais le public aussi aime la fête et la tradition des spectacles forains est là pour perdurer la magie, les illusions, et la féerie.

Les spectacles de rue avec leurs éternels saltimbanques, que sont les artistes de tous genres sauront ainsi qu'ils ne sont pas seuls dans leur combat permanent d'animations des villes et villages, de grands artistes viennent les soutenir.

La fête foraine et le cirque font partie de notre patrimoine et appartiennent à tous. Le parfum des pommes d'amour ravive nos souvenirs, réveille notre imaginaire et rallume nos regards d'enfants.

DEPUIS LA CRÉATION DE LA DEMANDE DE SOUTIEN, IL Y A 15 JOURS, PLUS DE 100 000 ADHÉSIONS À CE JOUR, ET ÇA CONTINUE...



MALGRÉ les progrès accomplis

en matière de nivologie (étude des neiges) et de météorologie alpine, la prévision des avalanches reste encore une science inexacte. Car, si les spécialistes sont capables d'évaluer un risque potentiel de coulée de neige, ils ne sont toujours pas en mesure d'en préciser avec exactitude le lieu et le moment. Les services de sécurité et les autorités locales ont beau procéder ou faire procéder à la purge des couloirs jugés dangereux et inviter les randonneurs à la prudence, des centaines de milliers d'hectares dans les zones à risque ont beau être répertoriés et cartographiés, des milliers de couloirs suspects être identifiés, il n'empêche, le phénomène est imprévisible, car lié à des conditions météorologiques qui parfois nous dépassent.

Pour prévenir ces avalanches parfois destructrices et améliorer leurs modèles de prévision des risques, les chercheurs multiplient les expériences tant sur le terrain que dans les laboratoires. Aux recherches menées sur le terrain tant par le Centre d'études de la neige (CEN) de Saint-Martin-d'Hères (Isère) que par le Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des forêts (Cemagref) de Grenoble s'ajoutent

des programmes à caractère plus fondamental sur la structure même des cristaux de neige et sur leur transformation. Le comportement du manteau neigeux et ses brusques ruptures continuent de poser aux scientifiques de redoutables énigmes que la lumière parasite et extrêmement brillante fournie par les sources de rayonnement synchrotron, notamment celle de l'Installation européenne de rayonnement synchrotron (ESRF) de Grenoble, pourrait aider à résoudre.

PRÉCISION INÉGALÉE

Au cours de l'hiver 1999, les chercheurs ont, en collaboration avec l'ESRF de Grenoble et le Laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement du CNRS, mis au point une technique de microtomographie, permettant de radiographier les cristaux neigeux sous tous les angles et de reconstituer leur image tridimensionnelle avec une précision inégalée (Le Monde du 9 février 2000). Si, en effet, la structure des cristaux, considérés de façon isolée, est assez bien connue, on sait mal comment ces grains sont agencés entre eux. Or ce sont leurs liaisons qui déterminent le comportement mécanique de la neige. Les premières

images obtenues par la lumière synchrotron avec des échantillons de neige humide, de « plaque » ou croute, ont révélé que, loin de présenter un ordonnancement rigoureux, la neige semble formée de structures irrégulières, avec des ponts de glace entre les grains aux cheminement tortueux.

D'où la nécessité de réunir une collection de radiographies et de données suffisamment large pour être représentative des mille et un états de la neige : taille et forme des grains, nombre et disposition des liaisons, répartition de la glace et de l'air. Données qui viendront nourrir la chaîne de modèles numériques mis au point par Météo France. Un premier logiciel, Safran, adapte les conditions météorologiques générales aux caractéristiques (altitudes, expositions et pentes) de chaque massif. Le deuxième, Crocus, simule, à partir de ces paramètres, l'évolution interne du manteau neigeux. Enfin, le troisième, Mepra, croise ces éléments avec des données statistiques pour estimer la stabilité de la couverture de neige et donc le risque d'avalanche, classé de 1 à 5 sur une échelle européenne.

P. L. H.

Les chercheurs font appel aux rayons X pour étudier la structure des cristaux neigeux

Le blanc, une couleur qui magnifie les formes

A l'occasion du Salon Maison et objet, des créateurs mettent en scène ce trait d'union entre des époques et des émotions

IL A l'avantage de chasser le doute, de régler l'hésitation. Le blanc n'engage à rien, serait-on tenté d'écrire. Communément associé à la prudence, à l'achat sans risque, il est pourtant bien plus que cela. Hissé aux plus hauts sommets de la modernité par les créateurs mais aussi par les fabricants, le blanc est à l'honneur dans la décoration et les arts de la table.

Le troisième millénaire prend racine dans des valeurs de pureté, de transparence et de lumière. Le blanc y répond, avec discrétion et assurance à la fois. Contrairement à la couleur qui décore, distrait le regard, mais peut aussi dissimuler le défaut, le blanc, lui, ne pardonne rien. Il épure, magnifie la forme, colle à la fonction sans jamais renier sa quête d'exigence.

Cette qualité absolue, recherchée dès les origines de son histoire, lui a permis de traverser les modes. Le blanc s'est inscrit dans la durée pour mieux rencontrer la modernité, à travers la création et la relecture de l'ancien. Il établit désormais le lien entre le passé (la grande tradition des porcelains) et le futur, réconcile les époques, les influences, les provenances. Et plus encore.

« Se pencher aujourd'hui sur l'actualité du blanc en matière de création d'art de la table et de décoration

« Trait d'union également entre les émotions, précise François Bernard, parce que le blanc concentre le regard sur l'équilibre ou la tension des lignes, la qualité de la matière, la poésie ou la banalité d'une fonction, les jeux de transparence et d'opacité, de structures ». Trait d'union, enfin, « parce que le blanc se met au service de toutes les évolutions de nos modes de vie ». Il est une invitation à accueillir la couleur, à valoriser la cuisine de notre époque.

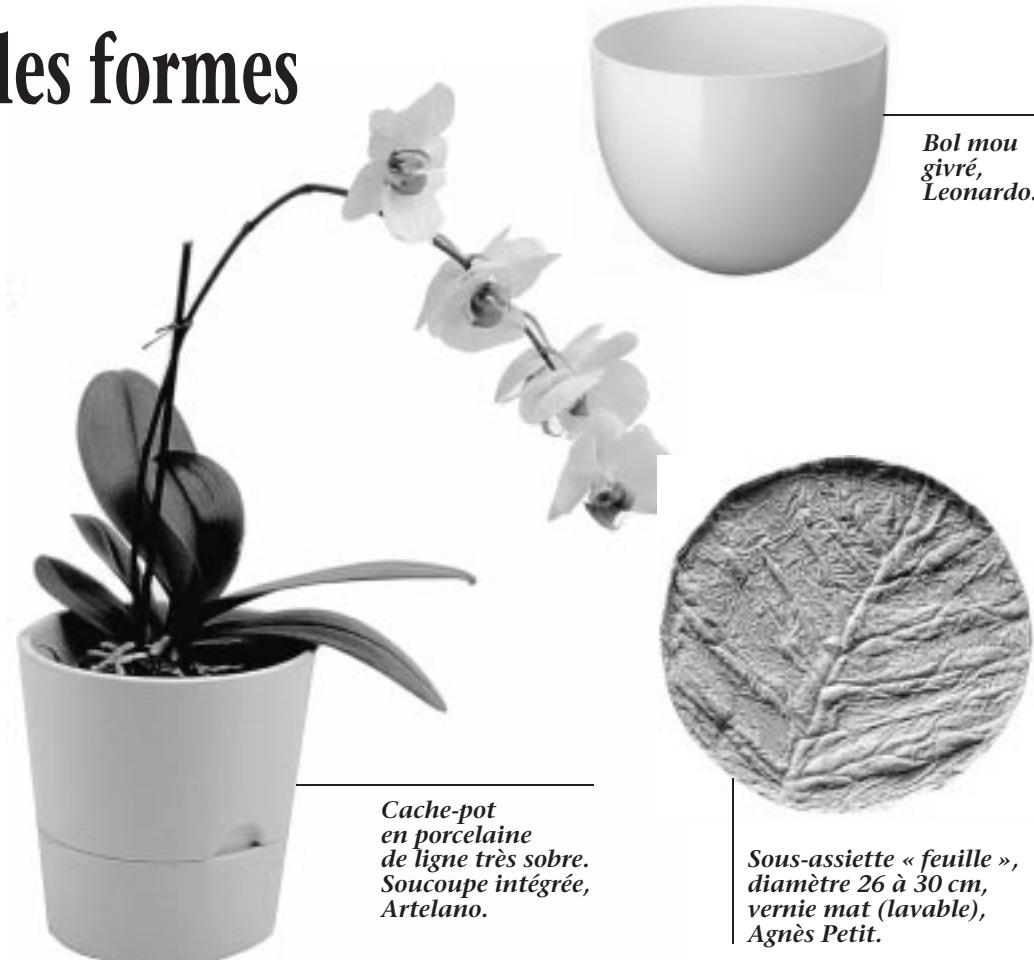
Variée, diverse, plus accessible, la gastronomie brasse de plus en plus en plus d'influences. Les grands chefs s'attachent à mettre en valeur les produits qu'ils utilisent, la couleur et les matières des mets qu'ils disposent savamment dans les assiettes. Dans un tel contexte, le blanc offre le réceptacle idéal à toutes les compositions gastronomiques, à tous ces légumes cuits à la vapeur, aux couleurs conservées. « Il est naturel, dès lors, que la création contemporaine, comme l'expression de la plus ancienne tradition, en revienne ou s'empare de ce blanc... plébiscité aujourd'hui par un large public dans l'art de la table quotidien ou d'exception », remarque François Bernard.

C'est toute cette richesse du blanc – considéré comme un des

lecture de pièces d'exception ; le polymorphe, autour d'objets qui intègrent souplesse des lignes et transgressions poétiques ; le glacé, ce blanc « fantôme », à la frontière de la matière et de la transparence ; le modernisme, à travers un état d'esprit, une époque (les années 70) et l'exigence d'un design qui souhaite concilier l'esthétique et la production de masse ; la structure, et sa ligne parfaite ; l'usage, pour des objets qui se réfèrent, à part égale, au passé, au présent et à l'avenir ; l'éphémère, à travers des pièces qui ne servent qu'une fois ; le fragile et l'extrême finesse de la matière, qui renouent avec la tradition séculaire chinoise du « egg-shell » (coquille d'oeuf).

Des thèmes volontairement déclinés à foison. Histoire de montrer, comme le souligne François Bernard, « que le blanc n'a jamais cessé de repousser les frontières de la maîtrise technique et représente pour les créateurs et les industriels une expression de la modernité ».

Véronique Cauhapé



Cache-pot en porcelaine de ligne très sobre. Soucoupe intégrée, Artelano.



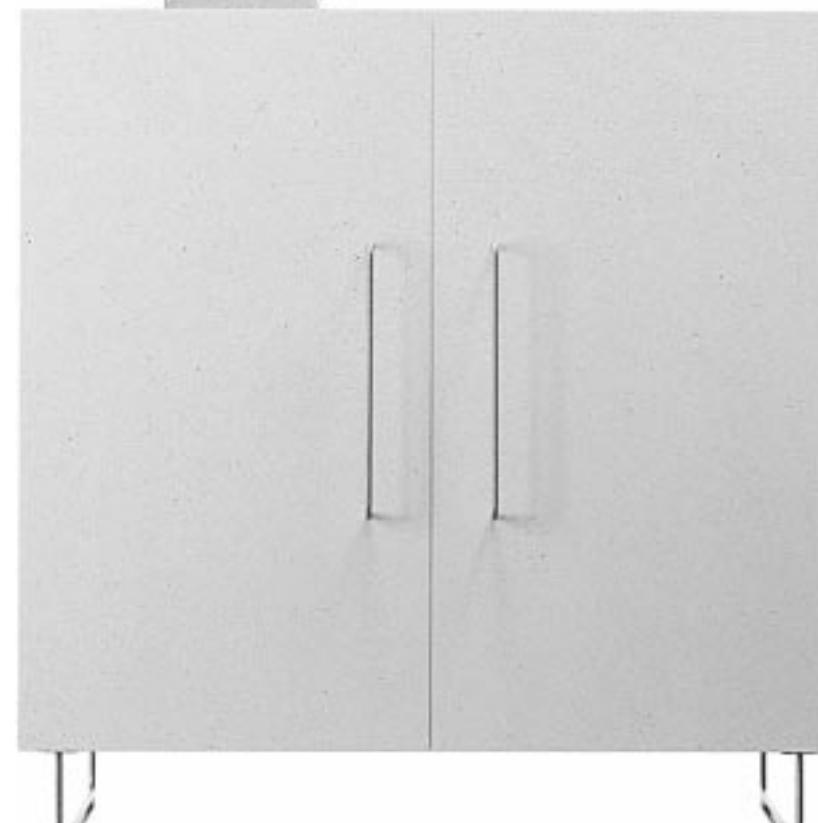
Sous-assiette « feuille », diamètre 26 à 30 cm, vernie mat (lavable), Agnès Petit.



Cendrier en porcelaine blanche, Artelano.



Sac en papier de soie « Riquet », verni mat, Agnès Petit.



Meuble « Plan », Jasper Morrison.

Les exposants

● **Le décentrement** : Talk & Co, Marcel Marongiu pour Astoria, Kose, Carine Tontini pour Extremorigin, AG, Manufacture Nymphenburg, Virebent.

● **Le combinatoire** : Déjeuner sur l'herbe, Carine Tontini pour Extremorigin, Talk & Co, Apilco Yves Deshoulières, Philippes Deshoulières, AG.

● **La mémoire** : Gien France, Haviland, Wedgwood, KPM, Astier de Villatte, Virebent, Collection regards, Robert Haviland & Parlon pour le Musée des arts décoratifs.

● **Le polymorphe** : Esprit zen, Ilto, Asa Selection, Leonardo, Ted Muehling pour Nymphenburg...

● **Le glacé** : IVV, Tungstène, Leonardo, Esprit zen, LSA International, Faïence et Cristal de France, Bobcraft, Guzzini, AG.

● **Le modernisme** : Virebent, Gien France, AG, Astoria, Montgolfier Etang.

● **La structure** : Raynaud, Jean-Louis Coquet, Stéphanie Hering.

● **L'usage** : Montgolfier Etang, Pierre de Gastines Yzza, Côté Bastide, Asa Sélection, Dexam International, Pol's Potten, LSA International, Virebent, Pordamsa...

● **L'éphémère** : Pandora design, art de l'Origami.

● **Le fragile** : Agnès Petit, Kose, Hella Jonkerius chez Droog Design pour DMD, N'omades Authentic, Jürgen Wedhorn.

PERRONO - BIJOUX

Anciens - Occasions - Argenterie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes, Echanges, Réparations

Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"

Anne-Laure Quilleret

★ **Séphora Bercy Village, cour Saint-Emilion, 75012 Paris, tél. : 01-40-02-97-79.**

OPERA angle bd. des Italiens 4, chaussée d'Antin

ETOILE 37, avenue Victor Hugo ouverts du mardi au samedi

La création au cœur du Salon

Grand marché de la décoration, avec 2 270 exposants attendus du 12 au 16 janvier au Parc des expositions de Villepinte, le Salon professionnel Maison et objet est aussi un formidable indicateur de tendances. Cette nouvelle édition marque d'ailleurs un tournant. « Le salon atteint un stade de maturité. Nos efforts vont plus se concentrer sur un renforcement du qualitatif, plutôt que sur le développement », précise Etienne Cochet, son directeur. A Paris, la création ne cesse d'émerger. Nous nous devons d'exprimer cette dynamique, à travers les créateurs et les artisans qui y contribuent. » Pour la deuxième fois, Maison et objet accueille « Now, design à vivre », qui proposera notamment deux animations signées Chantal Hamaide, directrice du magazine *Intramuros*. « Recherche futur » présente des produits concepts dans le domaine des arts ménagers et de la technologie domestique. « Les maisons monomatérières » proposent quatre mises en scène autour du rotin, du feutre, de la céramique et des plastiques.

tion nous oblige à un étonnant parcours, tant il transcende les styles, les genres, les intentions, souligne François Bernard, styliste consultant pour les entreprises. Quoi, en effet, de commun entre une vaisselle en papier blanc et une collection d'art de la table conçue pour l'hôtellerie et la restauration... si ce n'est la volonté d'approcher au plus près de l'universel en évitant de faire de la couleur l'élément principal de discrimination ? Ce qui importe ici, c'est la légèreté et la poésie du papier comme la simplicité générique et utilitaire (qui ne sont pas sans noblesse) de la porcelaine. » Dans un monde saturé d'offres et d'images, le blanc apparaît comme une pause, un élément capable de sauvegarder l'essentiel de la matière et de la forme, de « simplifier le regard ».

Parce que le consommateur d'aujourd'hui voyage beaucoup et parfois hérite, il a appris à aimer le métissage et le mélange. Il ne se privé plus de ce plaisir qui personnifie son intérieur. Dans ce décor disparate, le blanc s'impose comme le trait d'union parfait entre des époques, des provenances et des genres disparates.

langages les plus universels – que le styliste souhaite mettre en scène, cette année, au Salon Maison et objet, dans son exposition sur les arts de la table et l'objet de décoration. Montrer que le blanc n'a plus de valeur élitaire, mais qu'il a su aller à la rencontre du grand public, grâce aux créateurs et aux fabricants; souligner, enfin comment la création préfère aujourd'hui la forme, l'objet au concept... sont les principaux axes qui ont dirigé le travail de François Bernard. « Le but du jeu, dit-il, est de mettre en valeur les produits par les lumières, à travers un espace elliptique presque rond, avec en son centre un bassin, au plafond une goutte d'eau. Je veux que cet espace soit un lieu de calme, de repos, de contemplation. »

TRANSGRESSIONS POÉTIQUES

La sélection des objets présentés va être puisée pour l'essentiel dans les collections des exposants du Salon et organisée autour de plusieurs thèmes : le décentrement et cette perte de l'axe qui fait naître le mouvement ; le combinatoire, avec des pièces qui composent et se recomposent, au gré des envies ; la mémoire, pour la réédition et la re-

ganiques se poursuit jusque dans le design du panier d'achats, composé de deux coques moulées blanches doublées de Lycra orange. A l'heure où les rituels de beauté remplacent les remèdes high tech aux intitulés choquants, le magasin blanc – inspiré par une approche asiatique de la beauté plus intérieure et spirituelle – s'inscrit dans un concept global de bien-être.

Les 2 700 produits référencés ne sont pas agencés par marque, mais répondent à des attitudes, des humeurs au fil de trois « planètes », séparées par des « sas » d'animation, baptisées « découverte » pour le bain, « initiation » pour le soin, « accomplissement » pour la connaissance des cultures du monde. « Le sens du produit est aussi important que le produit en soi. La marque n'est pas une information première », affirme le directeur du design et de la création. Dans les espaces circulaires, les témoins de la beauté (Biotherm, Lancaster, etc.) s'affichent au même niveau que de plus petites marques. Devant une approche de la cosmétique moins aseptisée et plus créative, on redécouvre des remèdes oubliés, des friction de Foucaud au baume de

l'automobiliste, créé par la marque Détaille à la fin du XIX^e siècle pour la comtesse de Presle.

Surfant sur la vague d'une « world » consommation éthique correcte, le troisième compartiment de la boutique explore le bien-être et les rituels de convivialité par pays avec un service à thé japonais, de la poudre de guarana d'Amérique du Sud, un savon noir ou un masque rose-miel-gingembre de la marque La Sultane de Sabbath pour l'Orient.

Après Bercy, le magasin « blanc » pourrait être décliné dans d'autres lieux dès 2002 par Séphora, qui définit également un concept de magasin « couleur » consacré au maquillage, actuellement testé au centre commercial Soleil de Crétel.

Anne-Laure Quilleret

présentoirs. « La structure est portée par la lumière plus que par la matière », précise Chafik Gasmé, qui a fait appel à Thomas Klug pour la lumière et au designer Jean-Marie Massaud. Le travail sur les formes or-



SEPHORA

SEPORA

Mauvais temps sur le Sud

SAMEDI. Une perturbation ondulante active, accompagnée de vent fort, se situera sur les régions du sud et donnera des pluies importantes par endroits. Les régions de la moitié nord auront une embellie.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Ces régions verront une amélioration. Les nuages et les éclaircies alterneront. Quelques averses côtières se produiront. Il fera de 8 à 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Nuages et éclaircies vont alterner avec davantage de nuages et des averses près des côtes. Le vent de sud-ouest sera modéré sur le Nord-Picardie. Il fera de 7 à 9 degrés.

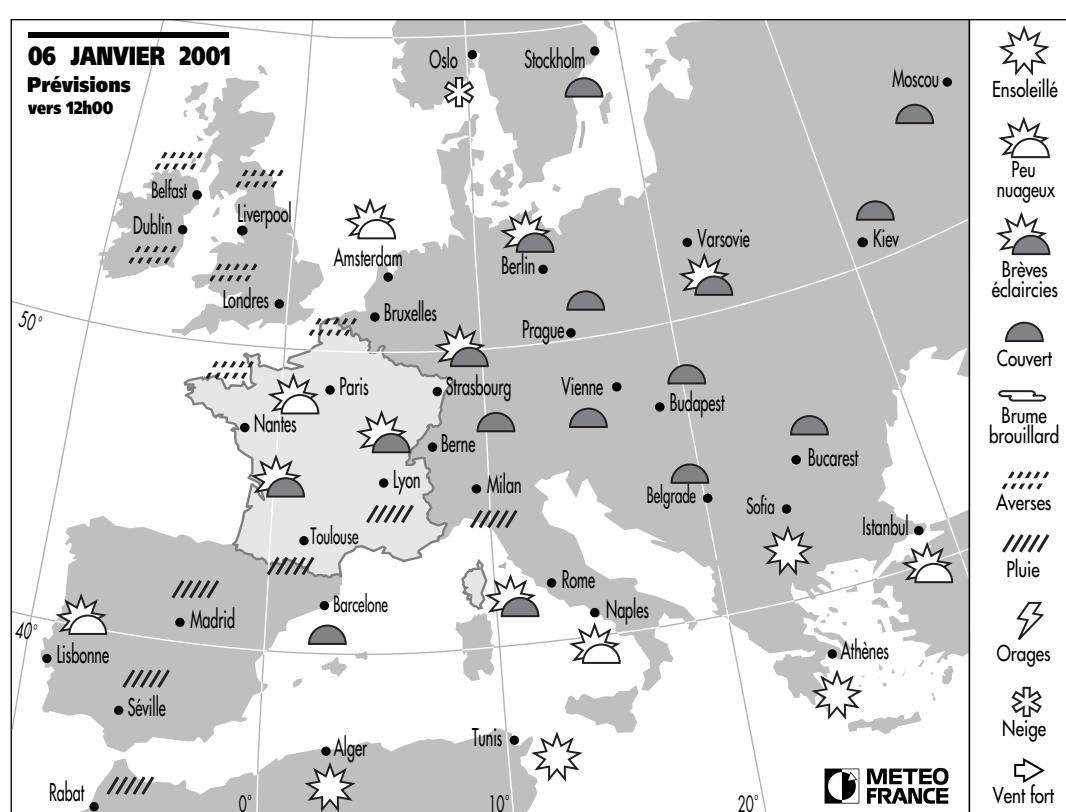
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les éclaircies vont alterner avec les nuages, un peu plus nombreux sur le relief. Le vent faiblit nettement. Il fera de 6 à 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Poitou-

Charentes et le nord de l'Aquitaine, nuages et éclaircies alterneront. Sur Midi-Pyrénées et le sud de l'Aquitaine, le ciel va rester couvert avec des précipitations, plutôt faibles en plaine, modérées sur les Pyrénées et sous forme de neige au dessus de 1 500 à 1 800 mètres. Il fera de 9 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin, nuages et éclaircies vont alterner. Sur l'Auvergne et Rhône-Alpes, le ciel va rester couvert avec de la pluie. Il neigera sur les Alpes puis le Massif Central. La limite pluie-neige s'abaissera vers 1 200 mètres l'après-midi. Il fera de 4 à 9 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le temps sera couvert et pluvieux avec de la neige au dessus de 2 000 à 2 200 mètres sur les Pyrénées-Orientales et les Alpes du sud. Ces précipitations seront importantes sur le relief. Il fera de 12 à 16 degrés.



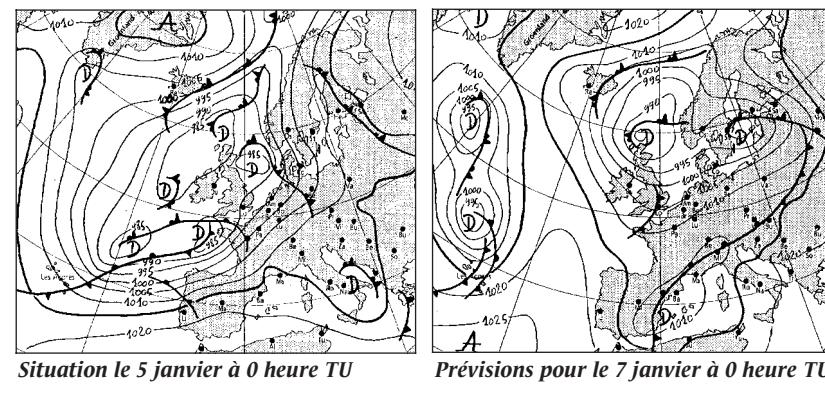
PRÉVISIONS POUR LE 06 JANVIER 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	4/10 N	PAPEETE	25/29 P	KIEV	-2/3 C	VENISE	8/12 P	LE CAIRE	12/18 S
AJACCIO	12/19 N	4/10 S	POINTE-A-PIT.	21/29 S	ST-DENIS-RÉ.	25/28 P	LISBONNE	3/8 C	NAIROBI	17/23 C
BIARRITZ	9/14 P	5/11 N	AMSTERDAM	4/7 S	LONDRES	5/8 S	AMÉRIQUES	3/8 C	PRETORIA	20/32 S
BORDEAUX	7/11 N	PARIS	ATHENES	10/16 S	MADRID	3/9 S	BRASILIA	19/31 S	RABAT	10/14 P
BOURGES	4/10 N	PAU	BELGRADE	2/10 S	MOSCOW	2/8 C	BUENOS AIR.	22/29 C	TUNIS	11/20 S
BREST	7/9 P	PERPIGNAN	BERLIN	2/8 S	MUNICH	5/12 P	CARACAS	2/17 S	ASIE-Océanie	
CAEN	5/7 P	RENNES	BERNE	3/8 P	NAPLES	4/13 P	CHICAGO	2/9-2 S	BANGKOK	22/30 C
CHERBOURG	5/9 P	ST-ETIENNE	OSLO	3/8 P	OSLO	-6/3 C	LIMA	19/22 C	BEYROUTH	13/17 P
CLERMONT-F.	5/11 N	STRASBOURG	PRAGUE	3/8 P	MILAN	3/9 P	LOS ANGELES	9/20 S	BOMBAY	17/31 S
DIJON	5/10 N	TOULOUSE	BUDAPEST	3/11 P	MOSCOW	11/17 S	MEXICO	4/22 S	DKAKARTA	25/29 P
GRENOBLE	7/11 P	TOURS	COPENHAGUE	4/7 C	SEVILLE	11/19 C	MONTREAL	-5/2 C	DUBAI	14/24 S
LILLE	4/7 N	FRANCE outre-mer	FRANCFOORT	4/9 S	SOFIA	11/24 C	NEW YORK	-2/4 S	HANOI	20/26 S
LIMOGES	5/8 N	CAYENNE	GENEVE	6/9 P	STOCKHOLM	11/28 S	SAN FRANCIS.	7/14 C	HONGKONG	19/23 S
LYON	8/13 P	FORT-DE-FR.	HELSINKI	0/3 C	ST-PETERSB.	12/18 S	SANTIAGO/CHI	13/28 S	JERUSALEM	10/19 P
MARSEILLE	13/16 P	NOUMEA	VARSOVIE	7/11 S	DAKAR	12/15 S	TORONTO	-8/5 S	NEW DEHLI	6/21 S
					KINSHASA	2/7 C	WASHINGTON	-3/3 S	PEKIN	-7/0 *
									SEOUL	-9/4 S
									SINGAPOUR	25/30 S
									SYDNEY	22/27 S
									TOKYO	2/6 S

ASIE-Océanie

AFRIQUE



Prévisions pour le 7 janvier à 0 heure TU

TENDANCES

Les jeunes adolescentes, nouvelles victimes de la mode

ELLES ONT entre dix et quinze ans, arrivent en grappe, touchent à tout et repartent sans avoir pratiquement rien dépensé. Pourtant, les grands magasins, les chaînes de produits de beauté et les enseignes de prêt-à-porter se mettent en quatre pour attirer dans leurs rayons cette clientèle qui, de surcroît, est parfaitement infidèle.

A l'âge où leurs mères jouaient encore avec des poupées Barbie, les collégiennes d'aujourd'hui n'ont pas besoin d'intermédiaire pour aspirer à la féminité. Elles manient mascara et rouge à lèvres avec dextérité, ne confondent pas un gloss avec un blush, connaissent sur le bout des doigts les marques de maquillage et peuvent parcourir des kilomètres pour trouver « un petit top avec des paillettes, très sexy et qui découvre le nombril ». Ou un soutien-gorge « ampliforme ». Il en existe à balconnet, y compris pour celles qui n'ont pratiquement pas de poitrine.

Dans les rues commerçantes et les galeries marchandes, c'est à qui saura le mieux dérouler le tapis rouge (à vrai dire, elles préfèrent fuchsia) sous leurs pas.

On ne compte plus les « nouveaux concepts » de magasins qui leur sont destinés, avec de la musique dance ou techno poussée à fond, des néons roses et de grandes soucoupes remplies de bonbons multicolores (sans sucre, c'est mieux pour la ligne) mis à leur disposition. Il faut du choix, de la qualité, des marques à la mode mais aussi des « petits trucs rigolos » à 5 F (0,76 €). Elles furent le mercredi avec les copines, achètent deux bricoles puis reviennent parfois avec leur mère, le samedi, pour un achat plus important.

SÉANCES DE KARAOKÉ

L'ambiance doit être forcément cool. « Les filles doivent se sentir dans leur monde : surtout, pas de vendesse qui leur saute dessus dès qu'elles arrivent ! », prévient Christelle Johanne, chargée du marketing chez NoBoys, une nouvelle chaîne pour les 10-15 ans lancée en octobre et dont le premier magasin s'est ouvert au centre commercial de Crétel-Soleil (Val-de-Marne). Des nuées de teen-agers slaloment entre les présentoirs et les portants. Stroboscopes, éclairages crus, gradins



pour bavarder devant des clips vidéo et cabines d'essayage collectives d'où s'échappent les fous rires. Certains jours sont organisés des séances de karaoké et des concours de bulles de chewing-gum. Le lieu mérite bien son nom : pas un garçon à l'horizon.

Les enseignes de prêt-à-porter comme les fabricants de modèles pour femmes adultes qui, désormais, proposent des tailles de plus en plus petites, prennent

acte d'une réalité culturelle autant que physiologique. L'âge à partir duquel une fille cherche à ressembler à une femme est en baisse notable. Pimkie-Orsay (leader européen sur le marché de l'habillement des femmes de 15-25 ans, lié au groupe Mulliez) a créé la chaîne NoBoys après avoir vu apparaître une nouvelle clientèle, toujours plus jeune – mais pas forcément délivrée. « Des gamines de 10 ans réclament des tailles et portent des modèles destinés aux filles de 12-13 ans. On dirait presque des femmes », constate Christelle Johanne.

Le Printemps-Haussmann, l'un des hauts lieux parisiens de la mode, courtise lui aussi ces nouvelles princesses du shopping. Intitulé *My beautiful superette*, un « espace 100 % fille » leur est consacré depuis trois mois, sur une surface de près de 3 500 m² directement accessible par un ascenseur (avec ambiance « boîte de nuit » à bord). On y trouve tout ce qui plaît aux 10-15 ans. Des fringues, des tatoués, des bonbons, de la lingerie en kit et des conseils de beauté. A partir de 10 F (1,5 €) on peut se faire maquiller ou poser des bijoux de peau.

Le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, les points de vente Sephora (parfums et cosmétiques) sont souvent pris d'assaut par ces demoiselles. Le secret de cette réussite tient en un chiffre : 365 nuances de rouge à lèvres et de vernis coordonnés que l'on peut tester à loisir. La fréquente distribution d'échantillons gratuits et – là encore – une ambiance « très fille » y contribuent.

PAR MIMÉTISME

« Elles veulent séduire, entrer dans le jeu social et viennent faire leurs classes de maquillage chez nous », s'attendrit Chafik Gasmi, directeur du design et de la création chez Sephora. Ce ne sont pas nos meilleures clientes – leur ticket moyen ne dépasse pas 60 F (9,14 €) –, mais ce sont de très efficaces poissons pilotes de la mode. Grâce à elles, on sait deux ans à l'avance ce qui va marcher auprès des femmes. »

Perméables à la nouveauté et fonctionnant par mimétisme, les adolescentes et pré-adolescentes lancent les tendances. Subitement, les adultes se mettent à adorer les couleurs flashy et le

mélange des genres, style mini-jupe-grosses baskets. Ce sont elles, assurent les professionnels, qui ont popularisé la mode hippie-chic. Décomplexées, leurs mères auraient suivi le mouvement, ravies de retrouver un peu de leur jeunesse à elles.

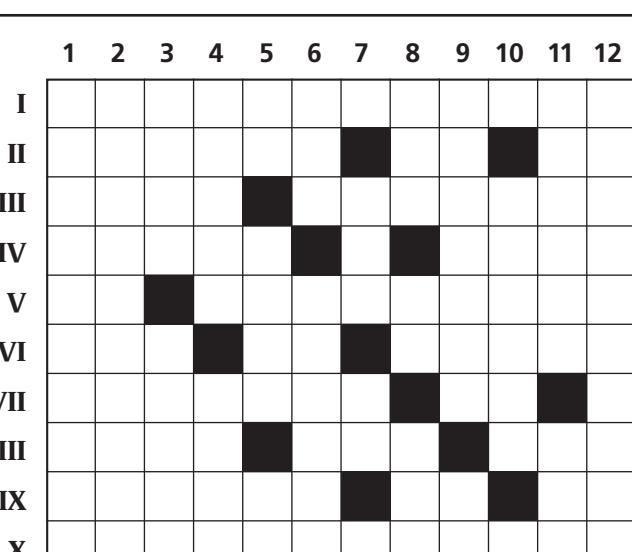
Certains s'inquiètent de ce culte effréné des apparences. Les 10-15 ans, une génération Lolita ? Ce serait un raccourci trop facile et, surtout, assez mal les connaître. « Les filles de cet âge ne veulent pas provoquer. Elles se cherchent, c'est tout, assure Isabelle Salomon, directrice du marketing au Printemps. Leur quête du look dissimule des aspirations diverses. Elles sont simultanément garçon manqué (le sportswear, les baskets), gros bébé (les animaux, les teintes et les goûts sucrés) et ultrafeminines. » Bref, la séduction n'est pas leur seul et unique repère. Marion, 14 ans, est d'accord. « J'achète du vernis à ongles rouge mais dans un flacon en forme de nounours, je porte un petit haut sexy mais avec une jolie fleur. On se prend pour des grandes mais on sait bien qu'on est encore des petites. »

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 005

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORizontalement

I. Une branche où chacun doit s'occuper de ses oignons. - II. Mettent la femme en beauté. Note renversée. Peut dire n'importe quoi. - III. Annonce la fin. Conduite intérieure pour grandes distances. - IV. Esclave des Spartiates. Dona son avis. - V. Marque de désapprobation. Partagés plus ou moins violemment. - VI. Supprime. Indisponible. Prête à passer à l'offensive. - VII. Contenu dans le lait. Voyelles. - VIII. Etat d'Europe. A perdu sa neutralité. Femme de lettres américaine. - IX. Aime les plaisirs légers. - 2. Assure tous les transports. - 3. Alimentation enfantine. Le petit prend la place du grand. - 4. Eminence. Tête mal faite. - 5. Partant à la fin. A le dernier mot, et pourtant Héra la fit faire. Cité antique. - 6. Tout le monde doit la payer. Bonne base pour bâtrir. - 7. N'est parfois qu'une

Naja porteur du disque solaire. Langue. Vient d'arriver. - X. Il y a des méthodes plus délicates pour séduire.

VERTicalement

1. Aimes les plaisirs légers. - 2. Assure tous les transports. - 3. Alimentation enfantine. Le petit prend la place du grand. - 4. Eminence. Tête mal faite. - 5. Partant à la fin. A le dernier mot, et pourtant Héra la fit faire. Cité antique. - 6. Tout le monde doit la payer. Bonne base pour bâtrir. - 7. N'est parfois qu'une

apparence. Deux points sur la rose. - 8. A disparu sans quitter les lieux. Possessif. Patriarche. - 9. Prendra royalement place. De plus en plus copié. - 10. Table ancienne. - 11. Triée avant expédition. Va des Grisons au Danube. - 12. Seront demain beaucoup moins nombreux.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 004

Horizontalement

I. Porte-bagages. - II. Aperçu. Irisa. - III. Tatoués. AG. - IV. Trip. Enduro. - V. Et cetera. Eip (pie). - VI. Esotérisme. - VII. Dan. Id. Et. - VIII. Ortolan. Saut. - IX. Ie. Soi. Toise. - X. Essential.

Verticalement

1. Pattes-d'oeie. - 2. Op art. Ares. - 3. Réticent. - 4. Tropes. Ose. - 5. ECU. Toulon. - 6. Bue. Et. Ait. - 7. Serein. - 8. GI. Nard. Té. - 9. Arad. Sol. - 10. Giggus. Ail. - 11. Es. Rimeuse. - 12. Salopettes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gounbou 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Raymond Moretti, homme de la balle

PATRIMOINE L'Association pour le respect et l'intégrité du patrimoine artistique (Aripa) appelle le secrétaire d'Etat au patrimoine, Michel Dufour, à lancer un « débat national »

sur la politique de restauration des œuvres d'art, à l'occasion de la discussion de la nouvelle loi sur les musées, au début de 2001. ● « *LES MUSÉES sont de plus en plus visités par un*

public peu informé. Il lui faut du spectaculaire, des couleurs qui claquent, des détails lisibles. Du coup, toutes les peintures se ressemblent », analyse Jean-Sébastien Still, peintre et

membre de l'Aripa, pour expliquer ces interventions jugées outrancières. ● « *LA RESTAURATION n'est pas un travail d'artiste* », défend Serge Pitiot, conservateur des Monuments

historiques. Selon lui, la notion d'état original d'un tableau est illusoire, et les techniques actuelles de restauration respectent l'histoire et la richesse des œuvres.

L'Etat saisi du droit des chefs-d'œuvre à vieillir en paix

L'Association pour le respect et l'intégrité du patrimoine artistique appelle les pouvoirs publics à un « débat national » sur la restauration des œuvres, estimant que trop de tableaux sont « défigurés ». Selon les Monuments historiques, les techniques actuelles sont pourtant inoffensives

L'ASSOCIATION pour le respect et l'intégrité du patrimoine artistique (Aripa) continue sa croisade contre les restaurateurs et les restaurations d'œuvres d'art jugées abusives et destructrices. Jean-Pierre Mohen, directeur du laboratoire du Louvre, ayant insisté dans *Le Monde des débats* (septembre 2000), sur l'importance de « la lisibilité des œuvres », notamment pour « le grand public et les scolaires », il a été immédiatement rangé dans la catégorie des vandales.

Le responsable de l'association, James Bleedé, a profité de l'occasion pour demander au secrétaire d'Etat au patrimoine, Michel Dufour, de lancer « un débat national » sur la politique de restauration des œuvres : « *La discussion de la nouvelle loi sur les musées* [qui doit être présentée devant le Parlement au début de 2001] devrait être une excellente occasion », souligne-t-il dans *Nuances*, le bulletin de l'Aripa. Débat où la voix des artistes, nombreux au sein de l'Aripa, devrait se faire entendre.

Serge Pitiot, conservateur des Monuments historiques, qui a suivi la restauration du pavillon de l'Aurore, à Sceaux (lire ci-dessous), n'est pas hostile à la présence d'artistes, à côté des historiens d'art, dans les comités scientifiques qui décident des restaurations. « *Mais l'association en question a pris l'ensemble des conservateurs* bille en tête, sans nuances. Le dialogue est donc difficile, reconnaît-il. Par ailleurs, les artistes revendiquent leur regard d'artiste - ce qui est légitime. Mais la restauration n'est pas un travail d'artiste. »

Jean-Sébastien Still est peintre, et membre de l'Aripa. « *Les musées sont nos bibliothèques, là où nous nous ressourçons*, explique-t-il. Aussi nous est-il insupportable, plus qu'à d'autres peut-être, de voir des œuvres défigurées. Sans doute les restaurations ont-elles toujours existé, mais les interventions étaient ponctuelles et visaient surtout à masquer des accidents. Aujourd'hui, on restaure plus fréquemment et avec des moyens techniques plus énergiques. »

Pourquoi cette politique de restauration à outrance ? Parce que, estime le peintre, « *les musées sont de plus en plus visités par un public peu ou mal informé et qu'il lui faut du spectaculaire, des couleurs qui claquent, des détails lisibles. Du coup, toutes les peintures se ressemblent, comme si elles étaient issues de la même palette, de la même main* ».

Cette dérive mercantile est-elle inéluctable ? « *On pourrait commencer par mieux présenter les tableaux* », répond le membre de l'Aripa. Mieux les éclairer (*la Joconde* est encadrée par deux bandes noires dues à un éclairage déficient), en accrocher moins, éduquer le public. On préfère adapter les œuvres pour

faciliter la fréquentation maximum du musée. » Pour étayer ses propos, Jean-Sébastien Still propose une « démonstration » au Louvre. Première halte dans la grande galerie, devant un *Saint Jérôme* de Lorenzo Lotto. La toile est assez sombre. On y voit un personnage drapé dans une robe rouge au milieu d'un paysage rocheux. « *On peut se promener dans la toile en dépit de sa petite taille*, explique l'artiste. La palette est sans doute assourdie, mais l'œuvre

est a priori de cinq cents ans. En revanche, elle a gardé toute sa cohérence. Le génie de l'artiste se conjugue avec l'histoire, le vécu de la toile. »

« LISIBILITÉ DOCUMENTAIRE »

Deuxième halte, dans la salle des Etats, à côté de la *Joconde*, devant une œuvre du même peintre, une *Sainte famille*. Le format du tableau est nettement plus grand. Les personnages, plus nombreux, occupent le centre de la toile. Ici la dominante est claire, bleutée. Les

détails sont nettement visibles, les couleurs plus vives, plus éclatantes. Jean-Sébastien Still commente : « *Le tableau a été nettoyé brutalement, décapé, pourraient-on dire. Du coup, le fond et les personnages se retrouvent sur le même plan, tout à la même valeur. Les nuances ont disparu. La dynamique globale aussi. L'œil est sollicité partout de la même manière*. » Que s'est-il passé ? « *Le nettoyage excessif du vernis a porté atteinte à la couche picturale ; les glaçis ont disparu. Le tableau est ainsi plus lisible, mais cette lisibilité est strictement documentaire, plus pauvre aussi, car le nettoyage lui a fait perdre du volume*. »

Le peintre compare le Lotto avec un Titien voisin, une *Mise au tombeau* assez sombre et jaune. Il fait l'éloge du velouté de la toile conservée dans son jus. Il redoute l'intervention des restaurateurs, qui ferait sans doute ressortir quelques détails, mais au détriment de sa compréhension générale.

Il se tourne alors vers *Les Noces de Cana*, de Véronèse, qui occupe tout un mur de la salle et a fait l'objet, lors de sa restauration, d'une longue polémique : un manteau rouge a été transformé en vert sous prétexte que le rouge était un

24 Février et à 20h30

25 Février 2001 à 14h30

TONY CARREIRA

Présente les

AL OLYMPIA BRUNO COQUATRIX

LOCATION OLYMPIA - TOUTES AGENCE EN FRANCE - VIRGIN MEGASTORE - CARREFOUR - AUCHAN

Par téléphone : 01 47 42 25 49

Caixa Geral de Depósitos - Banco Santander - Banco Montepio - FIDELIDADE - ZAFAR - AIR PORTUGAL - METI - CANTABRIA - COSTA DO ESTE

fonds soutien

l'opéra de Paris



JACQUES KUYTEN



JACQUES KUYTEN

Le pavillon de l'Aurore peint par Le Brun à Sceaux conserve flous et fissures

L'ARCHITECTE du pavillon de l'Aurore, dans le parc de Sceaux, reste inconnu. En revanche, l'artiste qui a orné le plafond d'une allégorie est identifié : il s'agit de Charles Le Brun, premier peintre du roi Louis XIV. Pour ce travail commandé par Colbert, à l'époque propriétaire du château de Sceaux, Le Brun a imaginé une vaste composition : l'Aurore, portée par un quadrigle piaffant, ouvre la voie aux chevaux du Soleil. L'allusion du courtisan est parlante : le laborieux ministre prépare le chemin du jeune roi, nouvel Apollon.

Comme à son habitude, Le Brun travailla ici avec son atelier et réalisa lui-même les parties les plus difficiles. Il utilisa aussi trois techniques différentes : une peinture sur enduit (80 % de la composition) sur laquelle on plaqua une toile marouflée (l'Aurore et son quadrigle). En outre, des cartons peints à l'huile (les oiseaux) furent collés sur le fond. Ces techniques mixtes vieillissent de façon différente, chacune de leur côté.

Des vicissitudes (intempéries, Révolution, occupations militaires) ayant accablé le bâtiment, le plafond fut restauré à plusieurs reprises. Sans doute une première fois, dès le XVIII^e siècle. Une deuxième fois, avec certitude, en 1877. Une dernière opération fut menée de 1958 à 1960. La toile marouflée a été transposée sur une autre toile - ce qui ne se fait plus aujourd'hui. Les oiseaux ont été recollés, mais certains ont disparu. Les repeints ont été particulièrement nombreux en 1877, date à laquelle on recouvrit le tout d'un enduit épais.

Le plafond présentait, en outre, d'importantes fissures. Que devait-on faire ? Dérestaurer ce qui avait été fait aux XIX^e et XX^e siècles ? « Oui, répond Serge Pitiot, conservateur des Monuments historiques, qui a suivi les récents travaux. Oui, dans la mesure où le travail de l'atelier de Le Brun était en meilleur état que celui du maître. On s'est donc appuyé sur des îlots intacts pour reconstituer l'ensemble.

Mais il restait peu de modélisé dans le visage de l'Aurore. Aussi les traits n'ont-ils pas été réinterprétés : ils sont restés dans un flou. »

Si les fissures les plus larges ont été bouchées, tout en restant visibles, les plus étroites sont demeurées en l'état. « *Elles font partie de l'histoire de la peinture et permettent à celle-ci de respirer lors des changements de températures* », souligne Serge Pitiot, qui ne manque pas d'ajouter la phrase sacramentelle : « *Tout ce qu'on a fait est réversible. En cinq heures de travail, on peut retrouver l'état antérieur à la restauration.* »

E. de R.

★ *Le Pavillon de l'Aurore. Les dessins de Le Brun et la coupole restaurée, sous la direction de Cécile Dupont-Logié et de Serge Pitiot, Somogy éd./Domaine de Sceaux, 144 p., 150 F (22,87 euros).*

Le plafond d'Hercule retouché « sans ambiguïté »

LES MARBRES polychromes et les pilastres du salon d'Hercule à Versailles sont coiffés ; les grands tableaux de Véronèse - *Repas chez Simon et Eliézer et Rebecca* - sont invisibles derrière leur rempart protecteur. La vaste pièce qui relève le corps central du château à son aile nord est en chantier. Un escalier en tubes métalliques permet de rejoindre l'échafaudage installé sous le grand plafond. Treize restaurateurs s'affairent là depuis un an, à quelques centimètres de la toile peinte, à la lumière d'un puissant éclairage. Ces travaux de restauration du plafond, entamés en mars 1999, devraient s'achever en avril 2001. Leur coût, chiffré à 9 millions de francs (1,37 million d'euros), est pris en charge pour un tiers par la BNP.

Ce célèbre plafond est l'œuvre de François Lemoyne (1688-1737). Le programme retenu, *L'Apothéose d'Hercule*, était destiné à exalter la monarchie - et sans doute, plus discrètement, le premier ministre, le cardinal André-Hercule de Fleury. Le héros est accueilli par Jupiter escorté par cent quarante personnages, répartis sur un large ciel. Le peintre travailla quatre ans (1732-1736) à cette vaste composi-

tion ample, aérée, aux couleurs vives, répertoire complet de son savoir-faire. Sa récompense ne se fit pas attendre : la peinture était à peine sèche qu'il était nommé premier peintre du roi. Ce qui ne l'empêcha pas, neurasthénique, de se suicider un an plus tard.

Le plafond, dont nous possédons encore le *modele original* (à Versailles), est peint sur des bandes de toile juxtaposées et encollées sur la voûte du salon. Lemoyne a travaillé seul, aidé seulement de deux assistants (l'un pour les motifs floraux, l'autre pour lui préparer ses couleurs). Quinze ans après son achèvement, le plafond a déjà besoin d'une restauration : l'humidité, la présence d'une cheminée dans la salle et la fumée des bougies encrassent la toile, qui se décolle par endroits. Les

réparations entraînent de nombreuses retouches. Par la suite, les interventions vont se succéder : en 1814, 1880, en 1920 et en 1954.

A la fin du XIX^e siècle, on a même entièrement démarouflé la toile pour reprendre la structure sous-jacente. Les interventions sont brutes : pour recoller les bandes, on incise le fond (en respectant néanmoins les visages) ; les repeints

sont abondants (là encore les visages sont épargnés) ; on passe sur le tout un vernis à la gomme-laque utilisée en ébénisterie qui vieillira de manière non uniforme, assombrissant les teintes, du blanc-jaune au brun. Par ailleurs, un puissant décapant est utilisé pour ôter les repeints antérieurs. Il attaque, par la même occasion, la couche picturale originale.

LES CRAQUELURES RESPECTÉES

Les restaurateurs d'aujourd'hui qui détaillent si volontiers les défauts de leurs prédecesseurs feront-ils mieux ? « *Nous travaillons sans ambiguïté* », affirme Frédérique Maurier, l'une des responsables de l'opération. *En laissant des traces de nos interventions*. » Quelles sont ces interventions ? Les craquelures sont respectées. « *Comme la patine, elles font partie de l'histoire du plafond* », indique la restauratrice. Les parties redorées au XIX^e siècle ne sont pas touchées. En revanche, la gomme-laque a été supprimée, ainsi que les mastics débordants et les repeints les plus importants.

En dépit des interventions passées, « *l'original apparaît très solide* », insiste Frédérique Maurier. Mais il

faut redonner au plafond toute sa lisibilité, alors que les joints des lais, tous les 1,20 mètre, sont nettement visibles. « *On a refait les mastics et deux opérations de vernissage. La profondeur des couleurs est rétablie. Ensuite, on procède à des retouches ponctuelles.* » Comme c'est la règle aujourd'hui, tous les pigments utilisés sont réversibles. « *Sur ce plafond, on voit apparaître un grand nombre de repentirs qu'on ne touche pas [la masse d'Hercule, par exemple]. On les atténue parfois quand ils sont gênants pour la lecture, mais on n'a pas encore noté de pareils cas.* »

En circulant sur l'échafaudage du salon d'Hercule, si près de la toile qu'on peut la toucher, on note l'épaisseur de la touche de Lemoyne, qui joue de ces empâtements pour faire vibrer la peinture. Un procédé très visible lorsqu'on examine, par exemple, la chair nacrée de sa Vénus. Pour mieux faire ressortir le contour des corps et des visages, le peintre les a soulignés d'un trait rouge. L'Aripa ne s'est pas encore penchée sur ce chantier.

E. de R.

Paris, capitale du jazz

Cinquante albums enregistrés à Paris de l'après-guerre au début des années 70. Une présentation de luxe au service des plus grands : Armstrong, Bechet, Miles Davis, Dizzy Gillespie, Art Blakey, Martial Solal, etc.

LOUIS ARMSTRONG le 4 juin 1965 au Palais des sports : il pluie sur Paris, les lèvres de Satchmo sont grillées, il donne tout ce qu'on donne quand on n'a presque plus rien. Enorme. Pour l'instant, il est le seul Armstrong qui marche sur la lune. En couverture carton, très belle photo de nuit de la Concorde, deux albums du « best live concert », c'est le début de la série. « Jazz in Paris » en compte cinquante. Aucune raison d'en négliger un seul.

L'histoire du jazz américain y est là – sous un autre jour. Celle du jazz d'accueil aussi : « Paris la gran' ville/ samedi soir/ la Seine/ sous un soleil sensationnel/ Serge suit Sylvie » – un petit rap prémonitoire et parfaitement oublié du début des années 60 le scandale (signé Guilain Demanet et Alain Guoraguer). Il y a fiançailles. Mary Lou Williams (*I Made You Love Paris*), Don Byas, Miles, Chet bien entendu, Dizzy, Bill Coleman, Sidney Bechet, Guy Laffitte, Martial Solal, Yvan Jullien, Chautemps, René Thomas et Bobby Jaspar, Django et compagnie, ils sont tous là. Paris est tout petit pour ceux qui s'aiment.

Miles flirte avec Juliette Gréco sur les quais de la Seine. Lui qui n'a connu que des coups de voyou, des passes de macho et des tirs de braquette plutôt sommaires, il le dit chaque fois qu'il peut, il l'écrit, sur

les quais, il baguenaude main dans la main avec Juliette.

Les 4 et 5 décembre 1957 au Poste parisien – ce n'est pas un commissariat, c'est une radio : enregistrement en temps réel de la musique d'*'Ascenseur pour l'échafaud'*. Ou comment inventer, à partir d'un presque navet, l'art du film noir porté par la musique. Deux séances sur projection au mur, les musiciens improvisent. Il y a là quelque chose de révolutionnaire et de magique, pas de contrôle à la sortie.

UN CINÉMA MENTAL

Autour de Miles Davis, Barney Wilen, archange binoclu quasi adolescent (ténor), René Urtreger (séducteur systématique, comme tous les pianistes de l'époque, et pianiste de qualité supérieure), Pierre Michelot (monstre de la contrebasse) et le plus parisien des batteurs américains, une légende, une université à lui seul, celui qui a changé le son de la capitale : Kenny Clarke. En librairie cette année-là, *Fin de partie* (Beckett), *Le Bleu du ciel* (Bataille), *Le Vent* (Simon), *Trompismes* (Nathalie Sarraute), *La Modification* (Butor). Nouveau roman, nouvelle musique. On tortue en Algérie.

Toutes les pochettes, emballage carton luxueux (de type digipack), photos d'époque émouvantes (la ville, les escaliers, les places, la

nuit, noir et blanc), toutes les couvertures sont d'un graphisme, d'une gravure qui réveille. Cinquante albums qu'on veut avoir ensemble, des trésors sous image fixe, des bagnoles qui signent un temps (Dynampanhard blanche, quatre-cheveux Renault, taxis qui ressemblent à des monuments historiques).

Petite géographie du jazz. Pour les détails précieux et les erreurs nécessaires, s'accompagner de la lecture de *Je me souviens...* (Georges Perec). Des caves de Saint-Germain (Claude Luter) au Blues March de luxe, car tout de même, au côté d'Art Blakey dont l'indicatif devient le signe de ralliement de toute une génération (émission de Ténot et Filipacchi), « Pour ceux qui aiment le jazz », sur Europe 1, on peut signaler Lee Morgan (le préféré des trompettistes de l'après-Clifford), Wayne Shorter, mais oui, et Barney Wilen ; du *On the Sunny Side of the Street* de Bechet (prononçons donc « Béché », à la créole) aux déclinaisons de Michel Legrand (*Sous les ponts de, Sous le ciel de, April in, I Love Paris*, etc.) ; de Jimmy Gourley aux grands expérimentateurs venus des pharmacies de Liège (Pelzer, Thomas, Jaspar), tout y est. Pour peu qu'on aime vraiment le jazz, on peut se contenter de rêver sur les pochettes.

C'est un cinéma mental (deux albums *Jazz et cinéma*, plus le Miles



De gauche à droite : Barney Wilen, Kenny Clarke et Miles Davis au Club Saint-Germain à Paris en 1957.

ANDRÉ SASMÉPHISTO

Davis qui n'est pas une musique d'ascenseur), une géographie organique (Saint-Germain-des-Prés, Montparnasse, la rive droite, le Blue Note), un affrontement philosophique (entre les « figues pourries » et les « raisins verts », conservateurs contre progressistes, droit contre gauche, front contre front), et des curiosités plutôt curieuses (Portal à la flûte traversière chez Ponty en 1964...).

Bien. On sort d'un temps sinistre où il fut de bon ton de détester Paris. Les nouveaux cafés et les nouveaux quartiers (10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e) le prouvent. On sort aussi de ce temps sinistre, les années 50

et 60, sorte de franquisme à visage humain, où, à 98 % en France, le jazz (« musique de sauvages, de nègres, de singes, musique qui rend fou, qui rend sourd comme la techno, et de tout temps, hélas, l'onaïsme ») était unanimement condamné, détesté, méprisé, et pis encore : méconnu. C'est sur ce fond gracieux que s'est développée cette histoire d'amour entre l'Amérique et l'Europe. Comme quoi... Essentiel.

Francis Marmande

★ « *Jazz in Paris* », collection de 50 CD, Gitanes Jazz Production, Universal.

DÉPÈCHES

■ **MEILLEURES VENTES** : au classement de la semaine du 24 au 30 décembre 2000 (Top IFOP/Tite Live diffusé par le SNEP) les enregistrements des spectacles *Roméo et Juliette* et *Les Dix Commandements* sont toujours en tête suivis à la troisième place de l'album *Seul*, de Garou, l'un des héros de *Notre-Dame de Paris*, autre comédie musicale à succès. Henri Salvador confirme sa bonne santé en grimpant de la sixième à la cinquième place avec *Chambre avec vue*, devant *Music*, de Madonna. Au rayon des compilations : *One*, des Beatles, recueil des hits du fameux groupe en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, ne quitte pas la première place depuis des semaines. Les Français ont acheté 650 000 des 13 millions d'exemplaires de l'album vendus dans le monde fin décembre 2000. Globalement la période des fêtes de fin d'année a été bénéfique aux artistes francophones qui occupent les trois quarts des cinquante premières places.

■ **INDUSTRIE MUSICALE** : l'édition 2001 du Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem) est prévue du 21 au 25 janvier au Palais des festivals de Cannes. Cette manifestation, considérée comme la réunion la plus importante des professionnels de l'industrie phonographique et vidéographique, sera précédée le 20, et pour la deuxième année consécutive, d'une journée de conférences et de débats sur les développements de la diffusion de la musique sur Internet. Michael Robertson, fondateur et PDG de MP3.com, le chanteur Peter Gabriel et le pianiste Herbie Hancock sont attendus lors de cette journée.

SÉLECTION DISQUES

FRANZ SCHUBERT

Sonates pour piano

Wilhelm Kempff (piano)

Enregistrée à partir de 1965, publiée pour la première fois en 1971, cette quasi-intégrale des sonates de Schubert compense quelques absences (mouvements de sonates épars, inachevés) par la luminosité de la sonorité de Kempff, par le sens

unique de l'ellipse expressive dont ce pianiste témoignait pour dire les choses les plus graves. Ce n'est pas de la pudeur, ou une distance que l'artiste mettait entre lui et Schubert, mais l'expression de la confiance en un texte qui n'a nul besoin d'être dramatisé, sollicité pour être. D'autres pianistes sont venus qui ne manquent pas de grands mérites

– entre autres, Alfred Brendel –, mais leur insistance à vouloir faire accepter l'idée que Schubert était un compositeur « beethovenien » a fait oublier combien il était un maître du temps (qui passe) et du chant (qui émeut) avant d'être un bâtisseur. Kempff était un chamane. Il savait deviner l'essence même de la musique de Schubert. Alain Lompech

★ Un coffret de 7 CD Deutsche Grammophon 463 766-2 (326 F, 49,70 €).

L'ART DE DAVID ET IGOR OÏSTRAKH

Concertos pour violon de Bach, Vivaldi, Mozart et Wieniawski - Romances pour violon de Beethoven

Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, Staatskapelle Berlin, Staatskapelle Dresden, Franz Konwitschny (direction).

Il ne s'agit pas ici d'interprétations à la pointe du progrès musicologique, mais presque de témoignages historiques de la façon dont d'excellents interprètes jouaient Bach et Vivaldi, au milieu des années 50. Et comment le jouaient-ils ? Avec une franchise, les épaules larges a-t-on envie d'écrire, une perfection instrumentale chez le père et le fils Oïstrakh que l'on ne trouvait pas chez les premiers violonistes baroques qui apportèrent quelques années plus tard un renouveau à une musique dont l'universalité s'accommode cependant de lectures dissemblables pourvu qu'elles soient le fait de vrais musiciens. Et les Oïstrakh en sont, auxquels il faut ajouter Franz Konwitschny, un chef que l'on adulerait aujourd'hui encore plus qu'il ne le fut jusqu'à sa mort en 1962, pour ses Beethoven, Bruckner, Brahms et Wagner. Dans le *Cinquième Concerto* de Mozart, David Oïstrakh (1908-1974) et Konwitschny sont d'une vivacité, d'une allégresse dans les mouvements rapides qui ne les empêchent pas de chanter avec ce souffle et cette conviction qui manquent à tant de versions *up to date* dans le mouvement lent. Dans le *Deuxième Concerto* de Wieniawski (1835-1880), surnommé le Chopin du violon, Igor Oïstrakh (né en 1931) s'accorde quelques petits effets de manche licites, bien dans la manière de cette musique faite pour charmer et épater le public par ses assauts de virtuosité.

A. Lo.

★ Un boîtier de 2 CD Berlin Classics 90012 (90 F, 13,72 €).

PHILIPPE MANOURY

Œuvres de musique de chambre Ensemble Accroche Note

Admirateur de plus en plus manifeste de Wagner et héritier de moins en moins proclamé de Boulez, Philippe Manoury (né en 1952) est un compositeur démiurge. Ses titres de gloire dans le domaine instrumental (*Pluton, Jupiter, La Partition du ciel et de l'enfer*) ou dans celui de l'opéra (*60^e Parallèle*) témoignent d'un indéniable talent pour rendre l'inouï séduisant, souvent avec le secours de l'électronique. Rien de tel dans le panorama de musique de chambre que propose l'ensemble Accroche Note, mais une propension à considérer l'écriture sous l'angle du défi qui priviliege dans la plupart des cas la trajectoire dramatique au détriment du contenu expressif. Au doctoral *Michigan Trio* (pour clarinette, violon et piano), au déclamatoire *Xanadu* (pour clarinette et soprano), à l'extrémiste *Ultima* (pour clarinette, violoncelle et piano) et au prospectif *Solo* (pour vibraphone

avec modes de jeu innovants) l'on préfère alors l'insaisissable *Last* (pour clarinette et marimba engagés dans une séance d'échangisme trompeur) et l'hypnotique *Toccata* (pour piano conquérant d'espace orchestral).

Pierre Gervasoni

★ 1 CD Assai 222052. Distribué par M10.

PAT METHENY TRIO

Live

Lors d'une tournée aux Etats-Unis, en Europe et au Japon, le guitariste Pat Metheny a passé en revue certains titres des différents répertoires de ses trios ou de son groupe électrique, ravissant, avec un respect formel parfois presque trop sage, quelques grandes heures de sa carrière. Si la formation actuelle, avec le contrebassiste Larry Granadier et le batteur Bill Stewart, avait paru en studio un peu réservée (*Trio 99-00*, Warner Bros), le concert – et en particulier lors des soirées en club – laisse fuser un élan, une tension créative et un sentiment d'excitation partagée. Partant souvent de ballades tranquilles, qui vont s'accélérer, mêlant à ses compositions un ou deux standards (*Giant Steps*, étiré), Metheny témoigne dans un contexte essentiellement acoustico-électrique – les incursions dans les sons tréfouillés lors de l'interminable *Question and Answer* sont ici de trop – de toute l'allégresse de sa virtuosité lyrique. Comme sa manière de découper la mélodie et de jouer sur les variations rythmiques n'oublie jamais le ressort de l'émotion, on est ravi. Granadier et Stewart, complètement en phase, dépassent le rôle d'habiles accompagnateurs.

Sylvain Siclier

★ 1 double CD Warner Bros. 9362-47907-2. Distribué par WEA.

MARSHALL CRENSHAW

The Best Of - This Is Easy

Une compilation qui n'aurait pu être baptisée *Greatest Hits*. Le succès, en effet, a toujours fui ce chanteur américain, un des talents les plus sous-estimés des années 80. Est-ce sa tête de cadre anonyme, sa voix trop blanche – dont certains trémolos rappellent Buddy Holly, une de ses idoles –, son goût désuet pour l'innocence pop ? Marshall Crenshaw a plus fait battre les cœurs de la critique que ceux du grand public. A l'écoute, pourtant, de cette impeccable rétrospective de vingt-deux chansons, tirées de sept albums et quelques singles, difficile de ne pas s'émerveiller devant la grâce de cet auteur-compositeur sentimental. Souvent éclipsé par la malice de son concurrent direct, Elvis Costello, l'art de ce *songwriter* se nourrit d'une fraîcheur anachronique, puisée à la source du rock'n'roll original, des Beatles, du country-rock des Byrds. Il n'est pas trop tard pour s'attacher à sa tendre finesse.

Stéphane Davet

★ 1 CD Rhino/Warner Archives 8122-79915-2. Distribué par WEA.

VENUS

The Man Who Was Already Dead

Le 26 septembre 2000, Venus tentait le pari culotté d'enregistrer, avec les vingt-deux musiciens de l'Ensemble musiques nouvelles, son concert donné au Cirque royal de Bruxelles dans le cadre du festival des Nuits botaniques, afin de conserver pour un album *live* cette soirée unique. Sur place, la performance avait laissé une impression mitigée. Trop de longueurs, de décos de chansons du groupe belge assumait mal. Revitalisé par le mixage, réduit à huit morceaux, *The Man Who Was Already Dead* transforme une demi-réussite en un disque passionnant. La pop oblique qui faisait le charme du premier album de Venus (*Welcome To The Modern Dance Hall*) a inspiré au compositeur et arrangeur Renaud Lhoest, membre du groupe d'avant-garde Abi Gezint, adoubé par John Zorn, des aménagements instrumentaux qui échappent aux pièges de la grandiloquence symphonique. Entouré de vents, de cordes, de piano et de percussions, marqué par les influences multiples du cabaret, de la comédie musicale, du folklore juif ou du baroque, le quintette rock acoustique habite intensément des chansons qui s'étoffent d'un nouveau mystère.

S. D.

★ 1 CD Sonica Factory/EMI 7243 530449 2 3.

Distribué par EMI.

LA TROVA DE LAS FAEZ

On les avait découvertes dans le projet collectif Casa de la Trova (Détour) qui réunissait quelques-uns des derniers troubadours interprètes de trova, chanson populaire frissonnante de grands sentiments née à la fin du XIX^e siècle à Santiago de Cuba. Revoici Floricelda et Cándida Faez, honorées comme il se doit : avec un album rien que pour elles. Sous la direction artistique du tandem Cyrus Martinez et Emma-Neille Honorin, à qui l'on devait déjà l'album Casa de la Trova et la découverte de la Banda Municipale de Santiago (album chez Buda Musique), les deux sœurs septuagénaires rayonnent de candeur amoureuse, de nostalgie perlée de légèreté, d'élan de vie généreux. Avec naturel, instinctives, la voix ébréchée par l'âge, les cigarettes et les petits verres de rhum auxquels elles ne disent jamais non, elles chantent à merveille la trova, mais aussi d'autres styles de chansons qui déclinent les sentiments amoureux, comme le bolero ou le tango. Une ouverture à laquelle participent quelques invités bien choisis tels que les pianistes cubains Frank Emilio Flynn et Omar Sosa, Vincent Courtois (violoncelle), Patrice Caratini (contrebasse), Juan-José Mosalini (bandonéon) et Marcel Azzola (accordéon).

Patrick Labes

★ 1 CD Détour 8573-80218-2.

Distribué par Warner.

(Publicité)

LA GRANDE ROUE DE PARIS

Place de la Concorde

La Direction de la Grande Roue de Paris remercie ses amis qui ont bien voulu soutenir sa légitime revendication ainsi que tous les messages de soutien (plus de 100 000 à ce jour)

et vous souhaitez tous ses vœux de bonheur pour l'an 2001

Monument attractif érigé à l'occasion des festivités de l'an 2000 et pour l'avènement du 3^e millénaire. La Grande Roue de Paris a été créée par un groupe de forains et financée par des fonds privés sans aucun fonds public ou de l'état.

Pour que l'attraction reste jusqu'au 31 décembre 2001 et soit pérenne à Paris adhérez au mouvement de soutien de la Grande Roue de Paris en remplissant le coupon ci-dessous et renvoyez-le à l'adresse suivante :

LA GRANDE ROUE DE PARIS - MONDE FESTIF

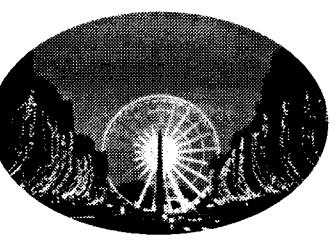
9 rue de l'Eglise - 94490 Ormesson

Fax : 01 45 93 22 39 ou 01 53 70 01 02

EMAIL : festif@wanadoo.fr / SITES : www.larouedeparis.com ou www.festif.com

JE SOUTIENS LA GRANDE ROUE DE PARIS

Nom Prénom
Adresse
CP Ville



LA GRANDE ROUE

Le Musée de Grenoble lève le voile sur la magie Lamiel

Rigoureusement mise en lumière, son œuvre révèle une infinité de nuances

LAURA LAMIEL. Musée de Grenoble, 5, place de Lavalette, 38000 Grenoble. Tél. : 04-76-63-44-44. Tous les jours, sauf mardi, de 11 heures à 19 heures ; mercredi de 11 heures à 22 heures. Jusqu'au 18 février. Catalogue : 64 p., 70 F (10,67 €).

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Les visiteurs de la dernière FIAC se souviendront peut-être du stand que la galerie Anton Weller consacrait à Laura Lamiel : exposition courageuse, car elle montrait un travail difficile à appréhender dans le contexte agité d'une foire. Dans celui, plus propice et plus calme, des salles du Musée de Grenoble, l'œuvre de Lamiel prend toute sa dimension.

Mais autant en être prévenu, il n'est toujours pas d'un abord aisés. Serge Lemoine, directeur du musée, tente d'en faciliter l'accès en évoquant la peinture blanche d'un Robert Ryman et l'obsession accumulée du *Merzbau* de Kurt Schwitters. On pourra, sans trop d'exagération, rajouter Josef Beuys à la liste, tant certains assemblages de Laura Lamiel

semblent dotés d'une énergie irrationnelle.

Pourtant, il est question de peinture : la première œuvre de l'exposition est un rectangle blanc, soigneusement brossé. Simplement, il n'est pas nécessairement accroché au mur : il est peint sur une des faces d'un cube posé au sol. Les autres côtés verticaux sont également blancs, mais plus mats, de cette teinte habituellement utilisée pour peindre les socles. La partie supérieure est faite de lattes de bois, un plancher en fait, mais à hauteur d'œil. A gauche, une chaise, blanche elle aussi. En face, une photographie d'une œuvre presque similaire, un état antérieur, un souvenir. A droite, la baie vitrée du musée dont la lumière a orienté toute l'installation. De la peinture donc, mais dans l'espace, un problème auquel se sont attaqués, avec des fortunes diverses, bien des artistes au XX^e siècle.

L'une des qualités des solutions formulées par Laura Lamiel tient à son utilisation très poussée de la lumière des lieux où elle intervient. Un ensemble dans la deuxième salle du musée en témoigne : il est constitué de plaques de tôle émaillée, blanches sur une face,

noires sur l'autre. Les parties claires sont orientées vers les fenêtres et reçoivent une seule ligne noire, horizontale, à hauteur d'œil : elle conduit le regard à travers la surface blanche, permet d'en apprécier toutes les nuances qu'y forme la lumière du jour. Au sol, des objets variés, souvent de rebut. Sur une table, des photos ou des textes. Si

C'est de la peinture, mais dans l'espace, un problème auquel se sont attaqués bien des artistes

le mot installation a un sens, c'est ici qu'il se dégage, dans un des ensembles les plus évoquants qu'il soit possible de rencontrer ces temps-ci.

Mais le parcours n'est pas terminé, et l'impression d'étrange énergie va crescendo. Avec le *Ring III*, d'abord, un grand socle Carré où Lamiel a posé des piles de briques émaillées et un de ces sièges de sta-

tion de métro, des filtres industriels, empilés eux aussi, encore une plaque d'émail, mais encadrée d'une peau de mouton. Au mur, une autre, plus grande, pareillement bordée de fourrure : un tableau blanc, un cadre, d'un blanc autre. Plus loin, une salle où ces curieux tableaux sont déconstruits, posés au sol, les éléments empilés soigneusement. Enfin, un extraordinaire mur fait de plaques de tôle émaillée, certaines enveloppées dans du papier blanc, d'autres laissées lisses et nues. Les briques ne sont pas toujours jointives et les espaces qu'elles méangent laissent passer la lumière des néons cachés derrière le mur.

On songera peut-être au mur des Lamentations ; on s'en approchera, pour le regarder sous tous les angles ; on sera stupéfait de l'infinité des nuances du blanc qui s'en dégage, et qui fait remonter la filiation de Ryman jusqu'au *Portrait de M^e Rivière*, d'Ingres. Il y a décidément un mystère Lamiel qu'il est tout à l'honneur du Musée de Grenoble d'avoir en partie dévoilé, en le mettant aussi rigoureusement en lumière.

Harry Bellet

Le rock psychédélique tient sa bible en français

EN 1972, la parution du double album *Nuggets*, compilé par le journaliste et guitariste Lenny Kaye, avait permis de redécouvrir – et, dans la plupart des cas, de découvrir – plusieurs dizaines de groupes des débuts de la scène rock psychédélique américaine entre 1965 et 1968. Si certains étaient déjà oubliés à peine leurs albums publiés, quelques noms sortaient du lot. Ainsi les Electric Prunes, Shadows of Knight, Seeds, 13th Floor Elevator, Amboy Dukes, Chocolate Watch Band et autres Nazz (conduit par Todd Rundgren). Tous figurent dans *Le Rock psychédélique américain, 1966-1973*, de Philippe Thieyre, à ce jour l'ouvrage le plus complet écrit en français sur le sujet.

Parus en 1991 et 1993 en deux tomes, les textes ont été rassemblés, après quelques corrections, en un seul épais volume d'un abord nettement plus plaisant par son format, la qualité du papier et les reproductions de nombreuses pochettes de disque dont les graphismes et les couleurs sont déjà une invitation à la dérive psychédélique. L'acid rock, qui deviendra psychédélique, est parti de la baie de San Francisco, où une profusion de groupes trouvaient dans l'absorption de LSD – drogue chimique hallucinogène alors testée auprès des étudiants américains et restée en vente libre jusqu'en 1966 – de nouveaux sons et une nouvelle manière d'aborder la musique en sortant du format standard des chansons de moins de trois minutes. Le genre a

peu à peu débordé sur l'ensemble du territoire et traversé l'océan jusqu'à la vieille Europe.

Toutefois, c'est aux Etats-Unis que le mouvement, par la diversité de ses influences (folk, blues, jazz, country...), son expressivité, ses maladresses et sa quête expérimentale, cultive sa part mythique la plus intéressante. A travers un abécédaire des multiples formations, l'auteur a su restituer l'époque, inscrire les recherches musicales dans leur relation à une société alors en pleine remise en question. « Il n'y a pas un son ni une manière de jouer psychédélique, mais plusieurs », précise Philippe Thieyre, qui ajoute que ce mouvement s'est développé sur fond de lutte contre l'engagement américain au Vietnam, les utopies d'une vie communautaire, mais aussi la prise en main par de nombreux groupes de leur fonctionnement professionnel, dans la tradition du rêve américain.

SURPRENANTES PERLES

S'il replace la plupart des formations à leur juste place – nombre de ces *garage bands* n'ont que rarement dépassé le statut de gloire locale –, l'auteur intègre à son propos quelques groupes vedettes dont l'existence et le parcours ont largement dépassé la référence psychédélique. C'est le cas de Santana, du Velvet Underground ou des Stooges d'Iggy Pop. On y découvre aussi de surprenantes perles, comme cet enregistrement de David Hemmings, l'acteur révélé

par *Blow Up*, d'Antonioni, qui enregistre en 1968, en Californie, quelques plages qualifiées de « déliantes » avec les Byrds.

On retrouvera également, avec force détails et précisions, les parcours – devenus historiques – des Doors, de Grateful Dead, de Jefferson Airplane, des Mothers of Invention de Frank Zappa (première manièr), de Steppenwolf, de Moby Grape, du Steve Miller Band ou du Funkadelic de George Clinton.

Philippe Thieyre ne s'interdit pas certaines réévaluations et jugements critiques, qui évitent à l'ouvrage de tomber dans le piège de l'admiration systématique dès que la moindre note un peu allumée figure dans un disque. A ce parti, l'auteur s'accorde une dérogation avec le Quicksilver Messenger Service. Il s'agit là de « mon histoire, de mon groupe », écrit-il. « Il est sans importance finalement que leur gloire à peine apprivoisée se désagrége dans la confusion et l'indifférence puisque leur deuxième disque seul suffit pour faire d'eux une légende immortelle. » Ceux qui portent en eux leur propre groupe, leur propre légende, se retrouveront dans cette démarche éminemment subjective.

Sylvain Siclier

* *Le Rock psychédélique américain, 1966-1973*, de Philippe Thieyre, éditions Parallèles, 264 p., ill. noir et blanc et couleurs, 480 F (73,18 €).

Orsay rend hommage à un « petit singe » génial, Nijinski

NIJINSKI. Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, Paris-7^e. M^e Solférino. Tél. : 01-40-49-48-44. 40 F (6,10 €). Tous les jours, sauf lundi, de 10 heures à 18 heures. Jeudi, jusqu'à 21 h 45. Dimanche (30 F ; 4,57 €), de 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 18 février.

Dans le métro parisien, une petite affiche : un homme en maillot à tâches léopard est accroupi. Une petite corne pointe derrière sa tête et ses oreilles rebiquent étrangement. Vision connue entre toutes de Nijinski dans *L'Après-Midi d'un faune*, sa première chorégraphie, qu'il a créée en 1912 à l'âge de vingt-trois ans. Image d'une insaisissable beauté, signée du baron Adolph De Meyer. Elle fait partie, avec d'autres clichés, tous aussi magnétiques, de l'exposition consacrée à Nijinski par le Musée d'Orsay et le Musée de la danse de Stockholm.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la disparition du chorégraphe, né en 1889, à Kiev,

dans une famille de danseurs itinérants d'origine polonaise, sa légende méritait un point documenté. En 1913, Jean Cocteau le décrivit ainsi : « Sa figure de type mongol était reliée au corps par un cou très haut et très large. Les muscles de ses cuisses et ceux de ses mollets tendaient l'étoffe du pantalon et lui donnaient l'air d'avoir des jambes arquées en arrière. Ses doigts étaient courts et comme tranchés aux phalanges. Bref, on n'aurait jamais pu croire que ce petit singe aux cheveux rares, vêtu d'un pardessus à jupe, coiffé d'un chapeau en équilibre au sommet du crâne, était l'idole du public. »

Sous le regard des artistes, Nijinski apparaît plus ou moins séduisant ; costaud dans les dessins de Cocteau, doux sous le crayon de Modigliani, athlétique selon Maillol, accidenté pour Kokoschka. Léon Bakst le peint beau gosse sur la plage quand Rodin réalise une incroyable sculpture d'un homme ramassé sur lui-même.

VIOLENTE BEAUTÉ

Distribués dans cinq salles relativement intimes selon un découpage chronologique (les années de danse, de chorégraphie, d'hospitalisation), les peintures, dessins et photos – le chorégraphe John Neumeier a accepté pour la première fois de prêter sa collection d'œuvres – nous conduisent, année après année, bal-

let après ballet, sur les pas du danseur, depuis la première saison des Ballets russes au Châtelet, en 1909, jusqu'en 1919. Cette année-là, lors d'une soirée de charité, Nijinski dansera un dernier solo improvisé sur la plage quand Rodin réalise une incroyable sculpture d'un homme ramassé sur lui-même.

Les dessins datant de ces années-là sont d'une violente beauté, enchevêtrés de ronds et d'arcs de cercle composant des masques aux yeux sans fond. Autoportraits d'une âme broyée. Dans son journal rédigé en 1919, Nijinski répétait : « Je suis un homme. »

Rosita Boisseau

un *Misty Blue* crépusculaire, *Feel so Bad* avec coup de chapeau à Big Joe Turner, et *The Blues Is Alright*, toute la salle priée de se lever.

Partout dans le vaste monde, les clubs d'hôtel ont quelques traits en commun : un public qu'on ne voit pas ailleurs, plus de spontanéité, et toujours ce risque délicieux de voir débarquer sa part maudite en goguette, laquelle n'a pas toujours une conscience claire de ce qui se joue là. Le blues, par exemple. Le blues directement du Mississippi au consommateur. Little Milton, né en 1934 en plein delta, a eu la chance de se laisser découvrir très tôt par le producteur Sam Phillips. Puis, la malchance que Sam Phillips s'entiche d'un garçon livreur nommé Elvis Presley auquel il sacrifia ses recrues noires. Milton file alors sur Saint Louis, enregistre pour Chess, puis pour Checker et enfin pour Stax à Memphis. Au passage, il est l'auteur

d'un tube planétaire : *You're Gonna Make It* (1965). Cédant la vedette internationale à B. B. King, il reste un phare pour la communauté afro-américaine : très versé sur une sorte de métissage interne avec la soul music et le rhythm'n'blues. Certaine idée du blues lui doit sa survie. Son show est parfait. Les parties orchestrales un peu longuettes. Le batteur pèse sept tonnes. Le bassiste tricote. Guitariste d'accompagnement un peu juste, et cuivres (Alonso Campbell et Carle Vickers) de première catégorie. Quand le Maître paraît, tout « little » que son nom le répute, la machine s'emballe.

F. M.

★ Jazz-Club Lionel-Hampton, Hôtel Le Méridien Etoile, 81, bd Gouvin-Saint-Cyr, Paris-17^e, entrée-consumation : 160 F (24,40 €), réservation : 01-40-68-30-42.

SORTIR

PARIS

Peeping Tom

Composé d'anciens interprètes d'Alain Platel, le collectif Peeping Tom rassemble deux danseuses, un danseur et une chanteuse soprano. Dans le parking du Centre Pompidou, ils ont posé un camping-car, petit théâtre de leur feuilleton intime, circulant entre les toilettes, le salon télé et les lits superposés. Le quotidien est un charivari à contempler par le trou de la serrure. Titre de ce show résolument griné : *Une vie inutile*. Centre Pompidou, dans le cadre de l'exposition « Au-delà du spectacle », parking du Centre Pompidou, Paris-1^e. Les 5 et 6 janvier, 19 heures ; le 7 janvier, 17 heures. Tél. : 01-44-78-12-33. Accès avec le billet d'entrée à l'exposition : 30 F et 40 F.

GUIDE

FESTIVALS CINÉMA

La Nuit du carrefour de Jean Renoir (France, 1932), 16 h 30. Woyzeck de Werner Herzog (RFA, 1978), 19 heures. Le Cri du sorcier de Jerzy Skolimowski (Grande-Bretagne, 1972), 21 heures. Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16^e. Le 6 janvier. Tél. : 01-56-26-01-01.

Séances jeune public

Le soleil brille pour tout le monde de John Ford (Etats-Unis, 1953), 14 h 30.

Cinémathèque française, salle des Grands Boulevards, 42, boulevard de Bonne-Nouvelle, Paris-10^e. Le 6 janvier. Tél. : 01-56-26-01-01.

Egypte, vive l'amour

Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris-5^e. Du 6 janvier au 25 mars. Les samedis et dimanches, 15 heures et 17 heures. Tél. : 01-40-51-38-11.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'Amie ou des journées entières avec Marguerite Duras

de Michèle Manceaux, mise en scène de Philippe Honoré, avec Nathalie Grauwink et Jérémie Rone.

L'Avant-midi parisien, 35, rue Léon, Paris-18^e. Les 5, 6 et 8 janvier, 21 heures. Tél. : 01-42-52-09-14. 90 F et 130 F. Jusqu'au 27 janvier.

Légère en août

de Denise Bonal, mise en scène de Valérie Fouchier, avec Florence da Silva, Valérie Fouchier, Jean-François Martyn, Séverine Pin, Adeline Tahar, Nathalie Untersinger et Sonia Weber.

Kiron Espace, 10, rue de la Vacquerie, Paris-11^e. Jusqu'au 6 janvier, 21 h 30. Tél. : 01-44-64-11-50. 50 F.

Loin d'Hagondange - Faire bleu

diptyque de Jean-Paul Wenzel, mise en scène de l'auteur, avec Olivier Perrier, Monique Brun et Sandrine Tindilière.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poissot, Aubervilliers (93). A partir du 6 janvier. Le samedi, 19 heures ; le dimanche, 15 h 30. Tél. : 01-48-33-93-93. 150 F. Jusqu'au 28 janvier.

Les Paravents

de Jean Genet, mise en scène de Bernard Bloch, avec Ludmila Mikael, Anna Gaylor, Anne Le Guerne, Guillaume Pellegrin, Thierry Neuvic, Guillaume Clayssen, Yohann Lucas, Sébastien Haymann et Stanislas Sauphanor.

Lyon (69). Théâtre des Célestins, place des Célestins. Les 6, 9, 10, 12, 13 janvier, 20 h 30 ; les 7 et 14 janvier, 15 heures ; le 11 janvier, 19 h 30. Tél. : 04-72-77-40-40. 120 F et 190 F.

Le Costume (The Suit) de Mothobe Mutoabate, d'après Can Themba, mise en scène de Peter Brook, avec Cyril Guei, Hubert Koundé, Sotigui Kouyaté et Tanya Moodie.

Faut-il donner le pouvoir aux régions ?

« Le Monde des débats », désormais contrôlé par « Le Nouvel Observateur », ouvre le dossier du fédéralisme en France et en Europe. Les points de vue de Jean-Pierre Chevènement, Michel Rocard, Alain Madelin et Pierre Mauroy

CRÉÉ par *Le Monde* en 1992, relancé en 1999 par une équipe réunie autour du sociologue Michel Wieviorka, *Le Monde des débats* entre dans le troisième millénaire avec un nouvel actionnariat (dans lequel *Le Nouvel Observateur* détient 48,99 % des parts, le reste étant réparti entre les fondateurs et *Le Monde*, qui en possède 16,33 %), un nouveau titre (*Le Monde des débats - Le Nouvel Observateur*), une nouvelle direction (si Jean-Jacques Augier reste directeur de la publication, Jean Daniel devient directeur, Jacques Julliard et Michel Wieviorka étant directeurs de la rédaction) et une nouvelle formule, à la fois graphique et éditoriale.

Jean Daniel place le nouveau *Monde des débats* sous le patronage des six règles édictées au XIII^e siècle par le philosophe et théologien Raymond Lulle : « La discussion doit répondre à un besoin existentiel. On ne doit pas l'entreprendre avec la volonté d'avoir raison. L'acte de contrition doit être l'introduction de toute discussion. Le dialogue ne presuppose pas une croyance déterminée, mais seulement une foi en l'acte même de la rencontre. (...) Chacun doit être fidèle à sa conscience (...). L'unité de la vérité à laquelle aspire le cœur humain n'est pas l'uniformité des opinions, mais plutôt leur équivalence, leur complémentarité ou même leur polarité. »



Pour le nouveau directeur du *Monde des débats*, il n'est plus question d'apporter des réponses toutes faites aux interrogations de notre temps. « Nous étions dans l'ère des certitudes et des injonctions, écrit-il. Nous sommes dans celle de la complexité et du questionnement. » Aussi la publication qu'il dirige entend-elle donner la priorité « au fait sur sa signification », « chercher le vrai avant de décider de ce qui est juste » et « relater plutôt que sermonner ». Afin d'illustrer ces excellents principes, le mensuel ouvre le dossier du fédéralisme, soulevé par le débat sur le statut de la Corse. Puisque les accords de Matignon suscitent une polémique sur le modèle français,

unitaire et centralisé, « pourquoi ne pas poser carrément la question qui aurait semblé – hier encore, au siècle dernier – taboue ou incongrue : faut-il fédéraliser la France ? » A cette question Jacques Julliard, dans son article d'introduction, répond clairement non. « Une des fonctions de l'histoire, explique-t-il, est de localiser pour chaque peuple le domaine du sacré. Dans le cas de l'Angleterre, le sacré, c'est la royauté. Pour l'Allemagne, c'est la langue allemande. Pour les Etats-Unis, c'est la Constitution. Et pour la France, c'est l'Etat. » Pour lui, il n'y a pas lieu de rougir de la tradition française de centralisation : « Au total, elle a plus créé qu'elle n'a détruit. »

Parmi les hommes politiques interrogés, seul Alain Madelin se prononce pour le fédéralisme. « Fédéraliser » la France, estime-t-il, ce n'est pas seulement répartir différemment les pouvoirs, c'est aussi « poser le principe d'une autre conception du droit, d'un autre rapport entre la politique et le droit ». Jean-Pierre Chevènement défend, sans surprise, la position inverse : il rejette toute forme de fédéralisme, pour la France comme pour l'Europe. « Passéisme de la France des régions et pseudo-progressisme de l'Europe fédérale se rejoignent dans le syncrétisme de l'Europe des régions », affirme-t-il avant de dire oui à la décentralisation, mais non à « la France fédération de régions ».

Pierre Mauroy tient à peu près le même langage. « Je suis pour une décentralisation beaucoup plus poussée, mais contre un Etat fédéral et contre l'Europe des régions », dit-il. L'ancien premier ministre croit au « pouvoir tutélaire » de l'Etat : « Il ne faut pas toucher à cette colonne vertébrale. » La position de Michel Rocard est plus nuancée. Il se prononce « pour l'attribution de pouvoirs délibératifs, c'est-à-dire politiques, à la région » mais refuse toute « reconnaissance officielle des communautés ». Quant à une fédération européenne, « on peut en rêver », mais elle serait rejetée, pense-t-il, par ceux qui acceptent aujourd'hui d'aller vers « une intégration croissante ».

Thomas Ferenczi

★ *Le Monde des débats*, n° 21, janvier 2001, 25 F.

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ Après tout, les banquiers et leurs spécialistes de la sécurité, réagissant à la banalisation des hold-up, ont su réfléchir et équiper en conséquence leurs agences. Mais cela a aussi reporté l'attention des délinquants sur le maillon faible le plus proche : les convoyeurs. Ceux-ci méritent bien qu'on leur témoigne la même sollicitude qu'ont su se gagner les guichetiers. (...) Il est incontestablement plus facile de remparer les coffres-forts que de blindrer les diligences. Mais ne peut-on du moins imaginer un gel temporaire des trajets les plus exposés en attendant l'arrivée de techniques plus modernes ? L'argent liquide n'est pas près de disparaître, pas plus

d'ailleurs que les délinquants, et il sera toujours dangereux de se placer entre l'un et les autres. Mais le seul risque acceptable est le risque minimal, pour les convoyeurs comme pour le public.

L'HUMANITÉ

Charles Silvestre

■ Dans cette multiplication du risque, les banques ont des responsabilités énormes. Chaque jour perdu à s'attaquer à ce problème, ce sont des vies humaines qui sont mises en danger. (...) Depuis le 19 décembre, il existe un décret, pris par le ministre des transports, qui prévoit de nouveaux dispositifs autour des distributeurs. Toutes les parties prenantes s'en sont réjouies. Or il s'avère que le retard pris dans la mise en œuvre ne relève pas de la négligence, mais d'une attitude délibérée qui frise

le sabotage de mesures qui dérangent. Comble du cynisme, on entend les responsables exiger des pouvoirs publics qu'ils règlent le problème dans la rue... A coups de flingues, sans doute !

RTL

Alain Duhamel

■ Si Yvan Colonna et le groupe nationaliste dissident Armata corsa avaient décidé de tout faire pour ruiner le processus de Matignon, ils ne s'y seraient pas pris autrement. La tentative pour trouver une solution de paix et de réconciliation en Corse est la première depuis vingt-cinq ans qui ait une chance de réussir. (...) L'opposition de droite se mobilise contre le processus : tout cela est logique et même légitime. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que Colonna et Armata corsa fournissent

délibérément, par leurs provocations, leurs outrances et leurs exigences, des arguments à tous ceux qui s'opposent au processus. (...) Tout se passe comme si les extrémistes dissidents corses et les opposants républicains sincères au processus de Matignon étaient en train de constituer un cartel des non.

LE FIGARO

Charles Lambroschini

■ Le gouvernement se moquerait des grands principes de la République s'il achetait le succès du processus de Matignon en se rasant à une discussion, même indirecte, avec Yvan Colonna. (...) Le devoir du gouvernement est de jeter Yvan Colonna derrière les barreaux. (...) Lionel Jospin est prêt à toutes les concessions pour préserver un semblant de calme en

Corse jusqu'à l'élection présidentielle. Mais, des compromis à la compromission, la voie est de plus en plus étroite.

LCI

Pierre Luc Séguillon

■ Il est peut-être injustifié de faire grief au gouvernement de ne pas vouloir appliquer la loi républicaine en Corse dans toute sa rigueur au prétexte de ne pas gêner le compromis politique recherché avec les nationalistes. Mais il ne suffit pas de se défendre de cette accusation, ou du moins de ce soupçon, par de vibrantes et platoniques protestations ministérielles. Le gouvernement ne parviendra pas à lever cette hypothèse par les mots. Il ne le fera que par les actes. C'est-à-dire en arrêtant ceux qui sont coupables de crimes.

SUR LA TOILE

FILTRAGE

■ Le Congrès des Etats-Unis a voté une loi obligeant les bibliothèques publiques américaines à installer des logiciels de filtrage sur leurs postes Internet en libre accès. L'objectif est d'empêcher les mineurs d'accéder à certains sites, notamment à contenu sexuel. Il y a peu, une commission d'experts, nommée par le Congrès, avait rendu un rapport déconseillant aux législateurs de voter de telles mesures, car ces systèmes de filtrage constituent une atteinte à la liberté d'information. L'ACLU (Association de défense des libertés civiques) a annoncé qu'elle allait demander à un tribunal fédéral de se prononcer sur la constitutionnalité de cette loi. En 1998, un juge fédéral avait condamné la bibliothèque du comté de Loudoun (Virginie), pour avoir installé des logiciels de filtrage.

MUSIQUE

■ Suite à son alliance avec le groupe Bertelsmann, la société Napster, qui gère le célèbre système d'échange de musique, a passé un accord avec la maison de disques allemande indépendante Edel, pour distribuer son catalogue sur son futur site payant. – (AFP.)

Le Monde
A LA TELEVISION
ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI

Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 11 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI

Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE

Le samedi à 12 heures

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE

Le troisième dimanche de chaque mois à 16 heures

A la « une » du Monde
RFI

Du lundi au vendredi à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde
BFM

Du lundi au vendredi à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi 13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

Abonnez-vous au *Monde* pour seulement 173 F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173 F (26,37 €) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chèquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France. Periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA. Tel. : 800-428-30-03

www.irobot.com

Un robot mobile permettant à son maître d'être à deux endroits en même temps



sés en continu, il voit et entend tout ce qui se passe dans la pièce où évolue son robot. Pour le piloter, il clique sur un point dans l'image sur son écran, et le robot s'y rend automatiquement. Seuls quelques prototypes fonctionnent à ce jour, mais la produc-

tion en série a commencé. Le prix de vente a été fixé à 6 000 dollars, sans les accessoires. Une centaine de particuliers ont déjà passé commande et seront livrés à partir de fin mars. La plupart ne l'ont même pas testé, mais ils font confiance à la réputation de ses créateurs : la

société iRobot, qui fabrique cet engin du troisième millénaire, est dirigée par Rodney Brooks, par ailleurs directeur du prestigieux laboratoire d'intelligence artificielle du MIT (Massachusetts Institute of Technology).

Personne ne sait à quoi pourra servir cet appareil une fois qu'il sera posé dans un bureau ou une chambre à coucher. Les responsables de iRobot ne s'attardent pas sur les aspects pratiques, préférant manier les concepts : « Il permet d'utiliser la puissance de l'Internet d'une façon entièrement nouvelle... Vous gerez mieux votre emploi du temps, car vous serez virtuellement en deux endroits à la fois (...), vous occuperez un espace où vous n'êtes pas physiquement présent. » En attendant qu'on lui invente des usages inédits, iRobot-LE peut rendre des services plus classiques. Si on l'immobilise et qu'on lui ajoute un écran et un clavier, il devient au choix un ordinateur de bureau ou un serveur Internet complet...

Yves Eudes

Qui suis-je ?

par Luc Rosenzweig

LES FÊTES sont vraiment terminées. La preuve : après minuit, sur France 3, fini les p'tites femmes seins à l'air et plumes dans le derrière. Retour sur terre et à Michel Field avec ses débats pris de tête ». Le numéro inaugural du millénaire de « Prise directe » était consacré à l'envasissement de l'espace public par les « psy ».

Michel Field, qui a été nourri dans sa jeunesse au lait du lacanisme de stricte obéissance, aurait bien voulu que son débat, organisé dans un bistrot de la Bastille, à Paris, soit un écho lointain des batailles de chiffonniers qui avaient mis aux prises, jadis, les tenants des diverses interprétations de la pensée du barbu de Vienne. Sans succès, puisqu'il semble bien, à entendre les divers intervenants, que ces assauts à coups de concepts soient aussi incongrus dans la société moderne que la querelle des icônes à Byzance peut l'être dans la nou-

velle économie. Précisons à l'intention de nos jeunes lecteurs que ces icônes-là ne sont pas les petites figurines apparaissant sur l'écran d'un ordinateur, mais les représentations de la divinité sous des traits humains. Bref, on commençait à s'ennuyer grave dans ce bistro fieldien, lorsque l'on entendit dire qu'aujourd'hui les gens ne consultaient plus les psy parce qu'ils sont malades, névrosés à n'en plus pouvoir, mais parce ce qu'ils jugent utiles de mieux se connaître.

De nos jours, on consomme de la psy comme du cyclorame dans les salles de gym : pour entretenir la forme à l'intérieur de sa tête, et accessoirement renforcer son potentiel de séduction. En une semaine, on peut lire un bouquin de vulgarisation néo-freudienne, regarder une émission de télé avec le ou la psy de service qui décortique avec ses mots issus du grec les petits bobos de l'âme des invités

sur le plateau, et même consulter un spécialiste de la dysmorphophobie. Cette branche de la psychanalyse consiste à soigner tous ceux qui ne sont pas satisfaits de certains aspects de leur enveloppe charnelle, et qui sont trop pressés pour attendre la résurrection des corps dans leur splendeur.

Ce moderne charlatan, pour un montant considérable d'une monnaie destinée à mourir bientôt, vous fera comprendre que le bouton apparu sur votre nez est une somatisation inconsciente de votre désir d'éteindre la télé, et qu'avec une cinquantaine de séances chez lui au même tarif, vous pourrez être capable d'assumer cette disgracieuse excroissance sur votre appendice nasal. Pour notre part, la recherche de notre bien-être ontologique passe évidemment par Pierre Dac qui affirmait : « Qui suis-je ? D'où viens-je ? Où vais-je ? Je suis moi, je viens de chez moi, et j'y retourne. »

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Chars à voile, les voiliers des sables. **Forum**
22.00 Justice, mensonge et vérité. **Forum**
23.00 Cassavetes : un homme d'influence. **Forum**

MAGAZINES

- 18.55 Nulle part ailleurs. Avec Jean-Louis et Marie Trintignant ; Brigitte Senut. **Canal +**
20.50 Nos ancêtres les Gaulois. **France 2**
21.00 Thalassa. Escale à Bélem. **France 3**
21.00 Lucy, Ramsès et Cie. Focus : Craysac, dans le Quercy. Repère : la naissance de Paris. Focus : la cité d'Empuries. Repère : Malte. **Histoire**
21.00 Recto Verso. Jean-Hugues Anglade. **Paris Première**
21.05 Rock Press Club. Que vaut le rock français ? **Canal Jimmy**
22.25 Faut pas rêver. Pologne : Le cimetière juif de Varsovie. France : Les fondus du plomb. Etats-Unis : Venice Beach. **France 3**
23.05 C'est quoi l'amour ? Hommes, femmes : les clefs pour s'aimer. **TF 1**
23.15 Paris dernière. Jacques Higelin. **Paris Première**

DOCUMENTAIRES

- 19.10 John Cassavetes. **Planète**
19.55 Les Emeus, de drôles de compagnons. **Odyssée**

M 6

20.50 Le 10^e Royaume [3/5].

Après *Alice aux pays des merveilles* et *Les Contes des mille et une nuits*, les producteurs Robert Halmi, père et fils, ont voulu rendre hommage aux frères Grimm avec *Le 10^e Royaume*, adapté de leur œuvre. Un monde peuplé de fées, de trolls, de géants et de lutins qui sont en conflit permanent. Réalisation efficace de David Carson et Herbert Wise, des décors magnifiques.

20.15 360°, le reportage GEO. Survivre dans le désert. [4/4]. **Arte**

20.25 Les Merveilles du delta de l'Okavango. **Odyssée**

20.30 The Art Ensemble of Chicago, portrait. **Muzzik**

20.55 Un château à tout prix. **Odyssée**

21.55 L'illusion esthétique. **Histoire**

22.00 Classic album. « The Joshua Tree », U2. **Canal Jimmy**

22.15 Grand format. Freedom Highway. Chants de résistance et de liberté. **Arte**

22.30 Des voiles sur le sable. **Planète**

23.15 Scientologie, une dangereuse mafia ? **Odyssée**

23.25 Esprit des peuples premiers. [5/13]. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

- 18.00 Football. Coupe de la Ligue (16^e de finale) : Rennes - Nantes. **France 2**

DANSE

- 21.00 A Folk Tale. Ballet. chorégraphie d'August Bournonville. Par le Royal Danish Ballet. Avec Silja Schandorff (Hilda), Jette Buchwald (Muri)... Le Danish Radio Concert Orchestra, dir. Harry Damgaard. **Mezzo**

- 22.55 Le Soldat / Steps. chorégraphie d'Ashley Page. Musique d'Igor Stravinski. Par la Rambert Dance Company. **Mezzo**

MUSIQUE

21.00 Soirée Art Ensemble of Chicago. The Art Ensemble of Chicago & Cécil Taylor. Châtelet, 1984. **Muzzik**

23.00 Jimi Hendrix Plays Monterey. Monterey, juin 1967. **Canal Jimmy**

23.20 Pavarotti and Friends 2000. Modène, juin 2000. **TMC**

23.45 Thésée. Opéra de Lully. Par les Arts florissants, dir. William Christie. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.30 Victoire ou la Douleur des femmes. Nadine Trintignant [1/3]. **O.**

20.45 D'amour et d'eau salée. Edwin Baily. **Arte**

20.50 Le 10^e Royaume. David Carson et Herbert Wise [3/5]. **M 6**

20.55 George Dandin. Jean-Claude Brialy. **O.**

22.20 Un honneur si fragile. Jacques Ometzguine. **TMC**

0.00 La Dame aux camélias. Jean-Claude Brialy. **Festival**

SPORTS EN DIRECT

- 18.00 Football. Coupe de la Ligue (16^e de finale) : Rennes - Nantes. **France 2**

DANSE

- 21.00 A Folk Tale. Ballet. chorégraphie d'August Bournonville. Par le Royal Danish Ballet. Avec Silja Schandorff (Hilda), Jette Buchwald (Muri)... Le Danish Radio Concert Orchestra, dir. Harry Damgaard. **Mezzo**

- 22.55 Le Soldat / Steps. chorégraphie d'Ashley Page. Musique d'Igor Stravinski. Par la Rambert Dance Company. **Mezzo**

VENDREDI 5 JANVIER

FILMS

14.55 Fanny et Alexandre ■■■ Ingmar Bergman (Suède, 1983, 185 min) **O.**

15.20 La Neuvième Porte ■■■ Roman Polanski (France - Espagne, 1999, 130 min) **O.**

16.15 Smoke ■■■ Wayne Wang (Etats-Unis, 1995, v.o., 105 min) **O.**

16.30 Le Petit Criminel ■■■ Jacques Doillon (France, 1990, 100 min) **O.**

18.25 Les Parents terribles ■■■ Jean Cocteau (France, 1948, N., 95 min) **O.**

20.30 Sous les ponts ■■■ Helmut Kautner (Allemagne, 1944, N., v.o., 100 min) **O.**

21.00 Diamants sur canapé ■■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1961, v.o., 115 min) **O.**

21.00 L'Effrontée ■■■ Claude Miller (France, 1985, 95 min) **O.**

21.00 Ben Hur ■■■ William Wyler (Etats-Unis, 1959, v.o., 205 min) **O.**

17.05 Flic de mon cœur. **O.**

18.00 Football. Coupe de la Ligue : Rennes - Nantes. **France 2**

19.50 Un gars, une fille. **O.**

20.00 Journal, Météo. **Point route.**

20.50 Nos ancêtres les Gaulois. **O.**

23.00 Bouche à oreille. **O.**

23.05 Si je peux me permettre. Pièce de Robert Lamoureux. **O.**

0.45 Journal, Météo. **O.**

1.05 Passion Dakar. **O.**

FRANCE 2

17.05 Flic de mon cœur. **O.**

18.00 Football. Coupe de la Ligue : Rennes - Nantes. **France 2**

19.50 Un gars, une fille. **O.**

20.00 Journal, Météo. **Point route.**

20.50 Nos ancêtres les Gaulois. **O.**

23.00 Bouche à oreille. **O.**

23.05 Si je peux me permettre. Pièce de Robert Lamoureux. **O.**

0.45 Journal, Météo. **O.**

1.05 Passion Dakar. **O.**

FRANCE 3

17.35 La Piste du Dakar. **O.**

18.15 Un livre, un jour. **O.**

18.20 Questions pour un champion. **O.**

18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. **O.**

20.10 Tout le sport. **O.**

20.15 Le Journal du Dakar. **O.**

20.30 Mister Bean. **O.**

21.00 Thalassa. Escale à Bélem. **O.**

22.25 Faut pas rêver. **O.**

23.25 Météo, Soir 3. **O.**

23.50 Les Grands Moments du Lido. **O.**

0.50 On en rit encore ! Gustave Parkin. **O.**

1.45 Tex Avery. **O.**

CANAL +

17.30 Mickro ciné. **O.**

18.00 En clair jusqu'à 21.00

18.00 Chris Colorado. **O.**

18.30 Nulle part ailleurs. **O.**

20.35 Allons au cinéma ce week-end. **O.**

21.00 Le Corrupteur. **O.**

22.50 Shakespeare in Love ■■■

John Madden (Etats-Unis, 1998, 165 min) **O.**

0.10 Autour de minuit ■■■

Bertrand Tavernier (France - Etats-Unis, 1986, 125 min) **O.**

17.30 Mickro ciné. **O.**

18.00 En clair jusqu'à 21.00

18.00 Chris Colorado. **O.**

18.30 Nulle part ailleurs. **O.**

20.35 Allons au cinéma ce week-end. **O.**

21.00 Le Corrupteur. **O.**

22.50 Shakespeare in Love ■■■

John Madden (Etats-Unis, 1998, 165 min) **O.**

0.10 Autour de minuit ■■■

Bertrand Tavernier (France - Etats-Unis, 1986, 125 min) **O.**

17.30 Mickro ciné. **O.**

18.00 En clair jusqu'à 21.00

18.00 Chris Colorado. **O.**

18.30 Nulle part ailleurs. **O.**

20.35 Allons au cinéma ce week-end. **O.**

21.00 Le Corrupteur. **O.**

22.50 Shakespeare in Love ■■■

John Madden (Etats-Unis, 1998, 165 min) **O.**

0.10 Autour de minuit ■■■

Bertrand Tavernier (France - Etats-Unis, 1986, 125 min) **O.**

17.30 Mickro ciné. **O.**

18.00 En clair jusqu'à 21.00

18.00 Chris Colorado. **O.**

18.30 Nulle part ailleurs. **O.**

20.35 Allons au cinéma ce week-end. **O.**

21.00 Le Corrupteur. **O.**

22.50 Shakespeare in Love ■■■

John Madden (Etats-Unis, 1998, 165 min) **O.**

0.10 Autour de minuit ■■■

Bertrand Tavernier (France - Etats-Unis, 1986, 125 min) **O.**

17.30 Mickro ciné. **O.**

18.00 En clair jusqu'à 21.00

18.00 Chris Colorado. **O.**

18.30 Nulle part ailleurs. **O.**

20.35 Allons au cinéma ce week-end. **O.**

21.00 Le Corrupteur. **O.**

22.50 Shakespeare in Love ■■■

John Madden (Etats-Unis, 1998, 165 min) <b

Un moral d'acier

par Pierre Georges

ALORS, notre vieux copain indiscutable, le fameux moral des ménages ? Comment c'est-y que ça va, les petits ménages ? Incroyable, un moral d'enfer ! L'Insee vient de publier ses statistiques, et n'en revient pas. Depuis que le moral des Français est devenu chose quantifiable, soupesable et palpable selon une méthode qu'on se gardera de préciser ici, jamais, au grand jamais, on ne leur avait trouvé un optimisme pareil !

Les Français sont euphoriques. Les Français sont optimistes. Les Français sont heureux comme Français en France. La croissance, hardi ! La consommation, vogue la consommation ! Le chômage ? C'est nettement mieux que lorsque c'était absolument pire. Les revenus, l'épargne ? Comme le moral, à la hausse.

Tout va bien. Statistiquement bien. Parfaitement bien. Le Français moyen-moral-des-ménages, cet être mystérieux que l'Insee dissèque régulièrement depuis 1987, sondant son cœur, ses reins et sa tête, fonctionne, en ce début 2001, au super sans le moindre plomb ! Au point même d'inquiéter vaguement les spécialistes.

Serait-ce la folie du bonheur, économique s'entend ? Serait-ce pure illusion lyrique ? Une sorte d'épidémie d'optimisme à caractère viral et saisonnier ? Ou alors, cette douce, bête et précaire sérénité consécutive à quelques excès festifs ? Mystère ! Ils ont le moral, les Français, et rien n'y fait. Pas même les multiples opérations d'atteinte audit moral par les troupes coalisées de la communication et du quotidien malheur d'être.

Plus la météo médiatique se

fait mauvaise, plus ils nagent dans l'océan parfumé des ravis ! La vache folle ? Le moral ! L'effet de serre ? Le moral ! Un temps de chien mouillé ? Le moral ! les affaires ? C'est bon pour le moral ! L'euro baissait ? Il remonte. Le pétrole montait ? Il baisse. Et ainsi de suite. L'état de grâce, en somme. L'état d'euphorie statistique qui fait dire aux spécialistes de la température des peuples heureux qu'avec un moral pareil la France file tout droit vers une croissance à 3 % et plus pour 2001.

Ce qui, évidemment, serait formidable. Vu que c'est le moral qui fait marcher la machine. Et réciproquement. Plus que formidable, ce serait utile en une année décrétée « utile » par le président de la République. Meilleurs vœux d'utilité donc ! Après tout, pourquoi pas ? Quitte à vivre 2001, autant joindre l'utile à l'agréable. Car effectivement, vivre inutilement une année totalement inutile, serait peut-être faire perdre son temps à tout le monde. Et leur moral aux Français.

En fait, contrairement à une déduction trop logique, le choix pour 2001 ne se fera pas entre l'utile et l'inutile. Mais entre l'utile et le futile. Futile serait une année par trop consacrée à la bataille politique ouverte. Plus utile sera 2001 dès lors qu'elle permettra, en finesse, et sans attenter au moral inoxydable des Français, de leur prouver deux choses : dans un cas et par un camp, qu'ils ne sont pas si bien gouvernés que cela. Dans l'autre cas et camp, qu'ils ne sont pas si bien présidés que cela. Toutes choses qu'ils entendent déjà en permanence et prennent avec un certain sourire !

Disparues de l'Yonne : un deuxième corps découvert non loin du premier

UN DEUXIÈME SQUELETTE a été découvert jeudi 4 janvier à Rouvray (Yonne), sur un des sites indiqués par Emile Louis, l'homme qui a avoué le 14 décembre le meurtre de sept jeunes femmes, disparues dans la région entre 1977 et 1979. Le corps « presque complet » et « en bon état de conservation » était enfoui à une trentaine de centimètres de profondeur dans une zone humide qui borde le ruisseau du Seine. Il a été retrouvé « à quelques dizaines de mètres de l'endroit indiqué par Emile Louis », a expliqué la procureur d'Auxerre, Marie-Suzanne Le Queau.

La veille, deux tas de vêtements féminins avaient été déterrés tout près. Le juge chargé du dossier, Benoît Lewandowski, va ordonner une expertise pour déterminer le sexe, l'âge et la date approximative du décès. Les analyses des restes découverts le 18 décembre à plusieurs centaines de mètres du second corps sont toujours en cours.

F.J.

Deux nominations à l'Autorité de régulation des télécommunications

L'ANCIEN MINISTRE Jacques Douffragues et l'ingénieur général des télécommunications Michel Feneyrol font leur entrée parmi les cinq membres de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), en remplacement d'Yvon le Bars et de Roger Chaudron, arrivés en fin de mandat. Membre du bureau politique des Républicains indépendants de 1978 à 1998, Jacques Douffragues, soixante ans, a été ministre délégué des transports entre 1986 et 1988. Actuellement avocat, il a été désigné par Christian Poncelet, président (RPR) du Sénat. Nommé sur proposition du premier ministre, M. Feneyrol, soixante ans, a fait carrière à France Télécom, dont il a dirigé le centre de recherche (CNET). Il a été conseiller du ministre socialiste des PTT, Louis Mexandeau, entre 1984 et 1986.

A nos lecteurs

A partir de cette semaine, notre supplément « Le Monde Télévision » retrouve son jour habituel de parution. Vous le trouverez avec *Le Monde* du samedi 6 janvier (daté dimanche 7-lundi 8 janvier).

Tirage du *Monde* vendredi 5 janvier 2001 : 519 710 exemplaires. 1-3

Cinq Suédois arrêtés pour le vol d'un Rembrandt et de deux Renoir

Les tableaux dérobés à Stockholm n'ont pas encore été retrouvés

STOCKHOLM
de notre correspondant

Ce qui avait toutes les caractéristiques d'un travail de commande n'aurait-il en fait été qu'une tentative d'extorsion de fonds ? Il était encore trop tôt, dans la matinée du vendredi 5 janvier, pour répondre. Mais la veille, cinq Suédois connus des services de police avaient été arrêtés, soupçonnés d'avoir participé au vol spectaculaire de trois chefs-d'œuvre du Musée national de Stockholm, le 22 décembre 2000.

D'autres personnes pourraient subir le même sort, alors que les tableaux – un autoportrait de Rembrandt et deux toiles de Renoir, *Jeune Parisienne* et *Conversation* – n'ont pas été retrouvés.

Le vol ressemblait, à bien des égards, à un travail commandité par un amateur d'art sans scrupules, souhaitant posséder ces chefs-d'œuvre dans sa collection privée, quitte à ne jamais les montrer à autrui. L'opération ne dura

hommes masqués firent irruption dans le hall d'entrée quasiment vide. L'un deux fila au deuxième étage, où un complice l'attendait. Ils ne montrèrent aucune hésitation dans leur choix des tableaux.

DES ŒUVRES INVENDABLES

Munis des trois œuvres de petite taille, ils sortirent du musée pour sauter à bord d'un canot à moteur qui les attendait non loin de là, le long du quai faisant face au musée. Non sans avoir laissé derrière eux, au sol, un tapis de clous pour entraver l'arrivée de voitures de police. Une heure plus tard, le canot fut retrouvé, vide, arrimé à un quai du sud de Stockholm. Le trio avait disparu. Un vol bien préparé donc, et effectué avec détermination. L'absence de caméras dans le musée facilita l'exécution de ce raid : peu auparavant, l'établissement s'était vu refuser par la préfecture un tel dispositif de surveillance par « respect pour l'intégrité » des visiteurs...

Une semaine après ce coup, les voleurs contactèrent la police pour

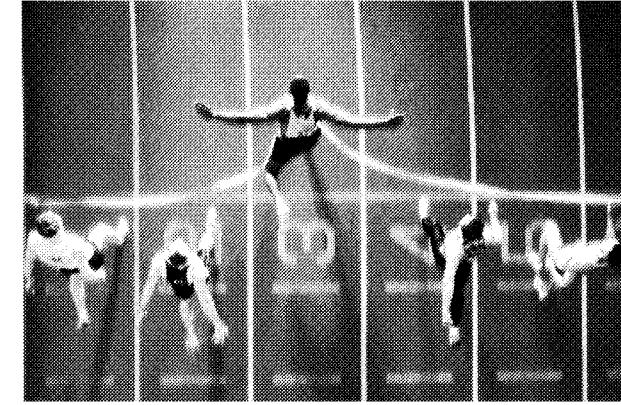
lui faire part de leurs exigences fi-

nancières, en contrepartie de la restitution des tableaux. Les enquêteurs n'ont pas dévoilé le montant réclamé, si ce n'est qu'il se chiffre en millions de couronnes suédoises, soit à peu près autant en francs. Afin d'authentifier leur demande, les malfrats transmirent des photos des tableaux dérobés pris à côté de journaux suédois du navire. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, devrait faire connaître son choix dans les prochains jours. Les autorités excluent le renflouement du bateau lui-même mais vont concentrer leurs efforts sur la récupération du styrène (environ 3 000 tonnes). Des sociétés spécialisées ont présenté quatre solutions (pompage ou d'autres méthodes d'enlèvement) et le choix pourrait être fait, non après appel d'offres (procédure qui prend du temps), mais selon la solution du gré à gré. Les travaux pourraient commencer en mars et durer deux mois. Le secrétariat général à la mer assure qu'aucune fuite n'a été repérée au-dessus de l'épave depuis la dernière reconnaissance effectuée à la mi-décembre.

Antoine Jacob

Le styrène de l'épave du « Ievoli-Sun » sera récupéré

L'ARMATEUR du *Ievoli-Sun* – le chimiquier italien qui a fait naufrage le 31 octobre 2000 au large du Cotentin – et ses assureurs ont présenté, jeudi 4 janvier, au cours d'une réunion au secrétariat général à la mer, plusieurs solutions techniques pour traiter les produits que renferment encore les cuves du navire. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, devrait faire connaître son choix dans les prochains jours. Les autorités excluent le renflouement du bateau lui-même mais vont concentrer leurs efforts sur la récupération du styrène (environ 3 000 tonnes). Des sociétés spécialisées ont présenté quatre solutions (pompage ou d'autres méthodes d'enlèvement) et le choix pourrait être fait, non après appel d'offres (procédure qui prend du temps), mais selon la solution du gré à gré. Les travaux pourraient commencer en mars et durer deux mois. Le secrétariat général à la mer assure qu'aucune fuite n'a été repérée au-dessus de l'épave depuis la dernière reconnaissance effectuée à la mi-décembre.



Un peu d'avance, ça fait souvent une grosse différence. Alors, que dire de l'avance prise par la Mutuelle Retraite de la Fonction Publique ! Nous avons anticipé sur le nouveau code de la Mutualité, en renforçant nos réserves financières. Le CREF, le complément-retraite n°1 de la Fonction Publique est aujourd'hui plus solide, plus transparent, encore mieux adapté aux attentes de nos sociétaires, c'est-à-dire toujours plus proche des valeurs mutualistes. C'est maintenant qu'il faut penser à tout ce que vous pourrez faire, à la retraite, avec une retraite en plus. *Cref*

